



Procès-Verbal

De l'Assemblée Générale Ordinaire

Fédération Française du Sport Universitaire

22 mars 2025 - Paris / Visioconférence

(Modèle hybride)

Ordre du Jour

OUVERTURE	Propos introductifs
1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS	Approbation du compte-rendu de l'AG du 23 mars 2024
2. ALLOCUTIONS	
3. PÔLE INSTITUTIONNEL	Modifications des statuts Modifications du règlement intérieur Modifications des statuts-types des Ligues Présentation des modifications du règlement sportif Création des CDSU Alsace et Isère
4. PÔLE FINANCIER	Présentation des comptes annuels 2024 Lecture des rapports du commissaire aux comptes Affectation du résultat Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Approbation des budgets prévisionnels 2025 et 2026
5. RAPPORT D'ACTIVITÉ	Les chiffres clés Les licences Activité nationale Formation Activité internationale Partenariats
7. REMISE DES PRIX	Challenges Nationaux des AS FF SPORT U- MAIF 2024 Trophées du Sport Universitaire 2024 Trophée FFSU-MAIF Sport Planète de l'initiative éco-responsable 2024 Remise de la médaille d'honneur de la Fédération

8. CLÔTURE

PARTICIPANTS

Délégués : 89 délégués présents ou représentés (cf. liste des délégués en annexe)

Membres de droit : A. RIDDE - Représentant du ministère des Sports, B. AMSALEM - Représentant du CNOSF, C. DUPORTAIL - Représentant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Invités : E. ANDREASSIAN - UNSS, F. BADREAU - MAIF, L. RAFFIN-MARCHETTI - GNDS, L. ROGIER - ANESTAPS, M. ROUDESLI - Recov'Up, E. VALIMER-ROCHEBLAVE - Conseillère Juridique Fédérale, R. PRUNIER - Commissaire aux comptes, L. COUCHY - Lauréat Trophée MAIF Sport Planète, J. ROPPE - Lauréat Trophée MAIF Sport Planète, S. BLONDEL - Lauréat Challenge des AS, T. FONDEUR - Lauréat Trophée du sport Universitaire, J-L. DESSACS - Lauréat Trophée du Sport Universitaire, H. DESSACS - Lauréate Trophée du Sport Universitaire, C. GALET - Lauréate Trophée du Sport Universitaire, Comité Directeur, Direction Nationale, Directeurs Régionaux du Sport Universitaire.

Secrétariat de séance : D. BARDOT - projections, J-P. DOS PRAZERES - gestion de la visioconférence, C. ROUX - projections, L. TICO - rédactrice

QUORUM : L'Assemblée Générale est composée de 117 délégués avec un quorum fixé statutairement à 59 voix exprimées.

63 voix sont représentées à l'ouverture de l'Assemblée Générale (dont 27 procurations). Le quorum est atteint et l'Assemblée Générale peut régulièrement délibérer.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

C. TERRET : Bonjour à toutes et tous et bienvenue à l'assemblée générale fédérale de la Fédération Française du Sport Universitaire. Cette assemblée générale est en mode hybride avec des délégués en présentiel et en visioconférence. Le prestataire choisi pour les votes est VOTEBOXE. L'ensemble des délégués a reçu un lien avec leurs identifiants de connexion pour les votes à venir.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'AG 2024

(cf. Annexes et PPT).

C. TERRET : Il n'y a pas de question sur le compte-rendu, nous pouvons procéder au vote.

1.1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale du 23 mars 2024

VOTE 1 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale du 23 mars 2024 tel qu'il vous a été présenté (Approbation à la majorité simple)

VOTE 1 Approbation du compte-rendu	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	4
	NE PREND PAS PART AU VOTE	1

VOTE 1 : Le compte-rendu de l'Assemblée Générale Fédérale du 23 mars 2024 est approuvé à la majorité des voix exprimées.

2. ALLOCUTIONS

2.1. Monsieur Charles DUPORTAIL, Sous-directeur en charge de la réussite et de la vie étudiante - ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

C. DUPORTAIL : Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, je suis ravi d'être parmi vous aujourd'hui. C'était important pour moi d'être présent afin de représenter le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de vous saluer.

La FFSU, vous le savez, est un partenaire indispensable et stratégique du ministère de l'Enseignement supérieur, au service du développement du sport et de l'activité physique pour tous. Les bienfaits du sport pour le bien-être et pour la réussite des étudiantes et des étudiants sont des objectifs politiques majeurs du ministère. Le sport est un facteur clé de cohésion, de vivre-ensemble, contribuant à faire société.

C'était d'autant plus important pour moi d'être présent aujourd'hui que nous venons d'achever une année 2024 exceptionnelle pour le sport, avec la volonté de transformer l'essai, mais aussi parce que nous venons de renouveler la convention pluriannuelle de partenariat entre la FFSU et le ministère, ce dont nous nous réjouissons tout particulièrement. Cette convention permet de sanctuariser les moyens alloués à la Fédération. Évidemment, nous aurions voulu faire encore plus, mais c'est déjà très positif dans le contexte budgétaire national que vous connaissez. Les négociations et les discussions autour de cette convention ont permis de démontrer que nous étions totalement alignés sur nos orientations stratégiques. Cette vision commune est très positive : nous voulons agir collectivement, ensemble, la FFSU et le ministère.

Cette convention est extrêmement riche et je dois dire aussi qu'elle a été très bien suivie. Je tiens à saluer sa qualité et son suivi.

La nouvelle convention permet de réaffirmer ces grandes orientations que nous partageons, que ce soit l'attention portée à l'ensemble des territoires ou l'objectif d'égalité entre toutes les étudiantes et tous les étudiants, où qu'ils étudient, y compris en Outre-mer.

La convention insiste également sur le développement de la pratique pour toutes et tous. Nous pouvons citer la féminisation, avec un enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi, et notamment à l'occasion des 20 ans de la loi Handicap, le sujet du sport adapté, ainsi que du sport pour les étudiantes et les étudiants en situation de handicap.

Enfin, je veux également saluer le partenariat avec la FFSU pour la mise en œuvre de la feuille de route interministérielle avec le ministère des Sports, que je salue. C'est un travail de longue haleine : une feuille de route très large, qui embrasse de nombreuses actions et qui se déploie sur la durée, à moyen terme, avec des premières actions déjà menées ces deux dernières années. C'est un chantier permanent, qu'il convient de remettre sur le métier et d'approfondir. Je salue donc

la participation très active de la FFSU, au quotidien et sur le terrain, pour faire vivre la pratique sportive au bénéfice des étudiantes et des étudiants, et je vous en remercie chaleureusement.

2.2. Monsieur Alexis RIDDE, Chef du bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport - ministère des Sports

Cf. annexe et PPT.

A. RIDDE : Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, je suis ravi d'être parmi vous aujourd'hui. Je souhaite saluer l'exemplarité de la Fédération dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions, dans le suivi des élections, et bien sûr féliciter l'équipe élue.

L'Olympiade précédente a été vraiment très forte, avec évidemment le point d'orgue que constituent les Jeux, mais elle a également été, d'un point de vue plus institutionnel, une Olympiade au cours de laquelle le ministère et la Fédération française du sport universitaire se sont rapprochés et ont noué des liens encore plus forts que précédemment. Cela s'est traduit notamment, de façon symbolique, par l'organisation du Challenge étudiant à Vichy. Cet événement a démontré à quel point ces coopérations entre le ministère et la Fédération sont fructueuses.

Pour le ministère, cette Olympiade qui s'ouvre est également celle de l'héritage. Nous continuerons à entretenir l'élan impulsé par les Jeux olympiques et paralympiques. Le ministère continuera à appuyer la Fédération dans ses actions, notamment dans le renforcement de la prise en compte des politiques publiques. Encore une fois, je me réjouis de cette coopération, étroite et appelée à se développer dans les années qui viennent, et je vous souhaite une excellente Assemblée générale. Je vous remercie.

2.3. Monsieur Bernard AMSALEM, Représentant du CNOSF

Cf. annexe et PPT.

B. AMSALEM : J'excuse l'absence de D. LAPPARTIENT, qui ne pouvait pas participer à votre Assemblée générale. Je vous souhaite évidemment la bienvenue au siège social du Comité National Olympique et Sportif Français.

Je voudrais aussi souligner que l'année 2024 a été une année absolument exceptionnelle, avec des Jeux Olympiques réussis, à la fois en termes d'organisation et de remplissage. Ces Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) ont impacté positivement le mental et le moral des Français. C'était nécessaire, me semble-t-il, compte tenu du contexte dans lequel nous évoluons. Nous avons également assisté à un renforcement de la collaboration avec l'enseignement supérieur, qui s'est notamment traduit par l'accueil, au Club France à La Villette, d'un stand animé par le ministère, l'un des trois stands ministériels présents au Club France. C'était une première.

Nous pouvons également citer la nomination d'un référent aux Jeux Olympiques et Paralympiques au sein du ministère, en la personne d'Éric JOURNAUX, qui réalise un travail de grande qualité. A également eu lieu la signature, au Club France, d'une convention entre le ministère et le Comité olympique, visant à renforcer le partenariat existant entre le mouvement sportif et l'enseignement supérieur, dans la continuité de la convention-cadre signée en 2019.

Ces éléments traduisent un travail commun autour de l'héritage éducatif de Paris 2024, dans le cadre de Génération 2024 et de la Semaine olympique et paralympique (SOP). La SOP 2025 se déroulera du 31 mars au 4 avril. Soixante-cinq établissements de l'enseignement supérieur sont inscrits, un chiffre honorable, avec plus de 160 000 étudiantes et étudiants participants.

En matière d'héritage, il convient également de mentionner les Maisons Sport-Santé. Aujourd'hui, il en existe plus de 500 sur le territoire national, souvent à l'initiative de collectivités territoriales, départementales, communales ou intercommunales, ou d'universités. Leurs actions peuvent être particulièrement utiles pour le public étudiant. Il ressort en effet que ce public est aujourd'hui confronté à des problématiques psychologiques. Le sport peut constituer un levier efficace pour la santé mentale.

Je vous souhaite une bonne Assemblée générale.

2.4. Madame Lola CHARBONNIER - 1^{ère} Vice-Présidente FF Sport U

Cf. annexe et PPT.

L. CHARBONNIER :

Cher Monsieur Duportail (MESR)

Cher Monsieur Ridde (Min.Sports)

Cher Monsieur Amsalem (CNOSF),

Mesdames et Messieurs les représentants des institutions et associations partenaires,

Mesdames et Messieurs les membres de la Direction Nationale et du Comité Directeur,

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs de Ligue et de sites Régionaux,

Mesdames et Messieurs les délégués d'AS,

Chères toutes, chers tous,

C'est avec une grande fierté que je prends la parole aujourd'hui, en tant que première vice-présidente de la FFSU, à l'occasion de cette première Assemblée Générale de la mandature 2024-2028.

Je souhaite tout d'abord vous remercier pour votre présence et pour votre engagement au service du sport universitaire.

La FFSU porte une mission essentielle : organiser, promouvoir, développer et structurer la pratique sportive dans l'ensemble des Universités et des écoles sur tous

les territoires. Elle offre un cadre de vie pour toutes et tous en prenant en compte les spécificités de chacun.

La FFSU a toujours eu la volonté de placer l'étudiant au cœur de son projet, en lui offrant une place active au sein de ses instances, notamment au sein des Comités Directeurs Fédéraux, des Ligues et des AS. C'est une force précieuse, qui permet aux étudiants de s'impliquer pleinement dans la vie fédérale et d'en devenir des acteurs à part entière.

Lors de la précédente mandature, plusieurs projets ont été portés avec succès par des étudiants. Pour ce nouveau mandat, notre objectif est de poursuivre cette dynamique : encourager l'initiative étudiante, inciter à proposer, à construire et à faire vivre de nouveaux projets ambitieux et porteurs de sens.

Je tiens à saluer toutes les étudiantes et tous les étudiants qui s'engagent pleinement dans leur AS ou leur Ligue : membres de bureau, de comités directeurs, élus, bénévoles sur les événements, services civiques, juges, arbitres, sportifs, photographes... Sans votre énergie, votre passion et votre engagement, le sport universitaire ne pourrait pas être ce qu'il est et ce qu'il devient.

Je souhaite également remercier chaleureusement tous ceux qui, au-delà de leur activité professionnelle, s'investissent avec conviction pour faire grandir et évoluer notre Fédération.

Ensemble, nous continuerons à construire un sport universitaire qui réponde aux besoins de toutes et tous : un sport vecteur de bien-être, de santé, de plaisir, de convivialité et de partage.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle Assemblée Générale.

2.5. Monsieur Cédric TERRET - Président FF Sport U

C. TERRET :

Cher Monsieur Duportail (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche),

Cher Monsieur Ridde (ministère des Sports),

Cher Monsieur Amsalem (CNOSF),

Mesdames et Messieurs les représentants des institutions et associations partenaires,

Messieurs les présidents de Ligue,

Mesdames et Messieurs les membres de la Direction Nationale et du Comité Directeur,

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs de Ligue et Régionaux, Mesdames et Messieurs les délégués d'AS,

Chères toutes, chers tous,

C'est avec un très grand plaisir que je prends la parole devant vous aujourd'hui, à l'occasion de cette première Assemblée Générale de la mandature 2024-2028, ici

même, dans ce lieu emblématique qu'est la Maison du Sport Français, siège du CNOSF. Merci cher Bernard pour ton accueil et pour tes mots chaleureux en ouverture.

Permettez-moi d'abord de remercier très sincèrement toutes celles et ceux qui, par leur engagement et leur confiance, ont rendu possible le travail accompli ces dernières années.

Un merci tout particulier aux membres du Comité Directeur sortant - j'en vois plusieurs dans la salle aujourd'hui - je suis très heureux de pouvoir les revoir et je suis heureux de constater que nombre d'entre vous poursuivent leur engagement, cette fois comme délégués d'AS.

Bienvenue également aux nouveaux et nouvelles élus - étudiants comme non-étudiants - qui rejoignent le projet fédéral avec des convictions, des idées et de l'enthousiasme.

Je tiens aussi à remercier nos deux ministères de tutelle, dont le soutien est essentiel à la vie de notre Fédération :

D'abord, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, cher Monsieur Charles, avec lequel nous venons de signer une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs, essentielle à l'équilibre de notre Fédération. Je pense qu'il est important que chacun ait en tête - et nous y reviendrons dans le détail tout à l'heure avec notre trésorier - que près de 60 % du financement de la FFSU provient du MESR. Cette convention a été construite dans un climat de dialogue constructif, car il y a eu une véritable convergence entre le projet fédéral que nous portons et les priorités du ministère, notamment autour du bien-être étudiant. La FFSU est ainsi reconnue comme un acteur de la qualité de vie étudiante. Merci encore pour cette confiance renouvelée.

Je tiens également à remercier le Ministère des Sports, cher Monsieur Alexis, partenaire permanent et précieux de notre Fédération. La FFSU est une fédération à part dans l'écosystème sportif français. Elle est unique. Et je sais que le ministère reconnaît pleinement cette singularité, et nous accompagne en ce sens. L'année 2024, marquée par les Jeux Olympiques, a renforcé cette collaboration. Je souhaite rappeler que le Challenge de Vichy, que certaines et certains d'entre vous ici présents ont vécu, a été un grand succès, quasi intégralement financé par le ministère des Sports. Ce partenariat s'est également concrétisé par l'attribution récemment à la Fédération d'un deuxième poste de professeur de sport, mis à disposition, ce qui est un signal fort, surtout dans le contexte actuel.

Enfin, permettez-moi de saluer à distance Madame la Ministre Marie Barsacq, récemment nommée qui connaît très bien le sport universitaire. Pour votre information, Madame la ministre a été très investie durant ses années étudiantes à l'AS de l'Université Paris Assas, puis CRSU de Paris, et enfin au Comité Directeur fédéral, en tant qu'élue étudiante.

Après ces remerciements, je voudrais maintenant : revenir sur ce qui, à mon sens, doit être notre boussole collective pour cette nouvelle mandature : une fédération Unique, Utile et Universelle.

Ces trois "U", que nous avons inscrits dans notre projet fédéral *Horizon 2030*,

résumé bien l'ADN de la FFSU :

- Unique, car elle est la seule fédération dédiée aux étudiants de l'enseignement supérieur, à la croisée des dimensions sportive, citoyenne et académique.
- Utile, car elle contribue activement à la qualité de vie étudiante, à leur bien-être, à la santé et à l'engagement. La FFSU est un levier de cohésion, un espace d'émancipation, un creuset d'initiatives.
- Et enfin, Universelle, parce qu'elle est ouverte à toutes et à tous, sur l'ensemble des territoires, quels que soient le niveau de pratique, l'établissement d'origine, l'histoire personnelle, les croyances, ou les convictions.

Notre Fédération est un espace où la diversité se cultive. Elle peut s'y exprimer pleinement, dans le respect mutuel, et avec l'intelligence collective que nous devons tous cultiver, encore plus aujourd'hui.

Nous savons que la société est traversée en ce moment même par des tensions vives et des débats clivants. Face à cela, le sport universitaire a une responsabilité : il doit continuer d'accueillir, d'unir, de faire dialoguer, de permettre à chacun et chacune de pratiquer, de concourir, de se dépasser, sans renoncer à ce qu'il ou elle est.

Nous n'avons pas à choisir entre l'exigence et l'ouverture, nous avons le devoir de les faire vivre ensemble, dans un cadre clair et respectueux.

Notre Fédération est un acteur de service public. Elle est rattachée à l'enseignement supérieur, et à ce titre, elle partage l'esprit et le cadre de liberté qui s'appliquent aux étudiantes et aux étudiants, dans leur pluralité.

Cela ne veut pas dire tout permettre, mais cela veut dire ne pas exclure sans raison. Cela veut dire construire des règles justes, équilibrées, applicables, qui protègent et surtout qui rassemblent.

C'est cette ligne-là que nous avons choisie collectivement, dans notre programme, dans notre mandat, et dans nos textes. C'est cette cohérence-là que nous assumons aujourd'hui avec sérénité, parce qu'elle est humainement juste, et fidèlement républicaine.

Pour cette nouvelle mandature, nous poursuivrons la dynamique engagée. Notre feuille de route est claire : renforcer notre Fédération, la rendre plus agile, plus durable, plus inclusive.

À l'écoute des territoires, des besoins du terrain, et des attentes des étudiants.

Oui, certaines réformes ou adaptations peuvent sembler, de loin, un peu techniques ou éloignées des préoccupations du quotidien. Mais elles ont toutes un objectif commun : Offrir à chaque étudiante et étudiant une pratique de compétition adaptée, conviviale et partagée, pendant le temps de ses études.

C'est le cœur du programme que nous avons défendu lors de l'élection, et c'est notre cap commun pour les années à venir.

Enfin, je voudrais adresser un mot chaleureux à toutes celles et ceux qui font vivre la Fédération au quotidien :

- Enseignants, bénévoles, élus, étudiants,
- Les équipes des SUAPS, des AS, des services des sports,

- Et bien sûr, les salarié.e.s de la FFSU : directrices, directeurs, collaboratrices, collaborateurs, au siège comme dans les Ligues. Votre travail, votre engagement, votre passion au service du Sport U et au service des étudiantes et étudiants font avancer la Fédération et sont essentiels à son fonctionnement quotidien.
- Enfin, un grand merci pour le travail réalisé pour nous accueillir à toutes et tous aujourd'hui dans ce cadre symbolique et notamment à L. TICO, qui a été particulièrement à la manœuvre pour préparer cette belle journée.

Merci à toutes et à tous pour votre présence, votre confiance, et votre engagement.
Et très belle Assemblée Générale à vous !

3. PÔLE INSTITUTIONNEL

3.1. Mode de désignation du Trésorier / Vice-Présidents / Bureau

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : C'est un éclaircissement apporté dans le cadre des statuts de la Fédération, concernant la désignation des vice-présidents et des membres du bureau. Jusqu'à présent, il existait une confusion entre le statut de vice-président, celui de membre du bureau et les modalités de désignation de ces fonctions. Lors des précédentes mandatures, le nombre de vice-présidents était relativement réduit, et les vice-présidents étaient systématiquement inclus dans le bureau.

Du fait de la diversification des activités de la Fédération et du renforcement du rôle politique des élus, le nombre de vice-présidents est désormais plus important, ce qui nécessite la mise en place de deux niveaux de gouvernance à l'échelle du Comité directeur : le Bureau, les vice-présidents en charge de mission, puis le Comité directeur dans son ensemble.

La proposition soumise aujourd'hui est donc de clarifier les statuts :



TRÉSORIER, VICE-PRÉSIDENTS ET BUREAU FÉDÉRAL : Article 10 des statuts fédéraux

Trésorier

- Non étudiant ;
- Élu par le CD en son sein ;
- Sur proposition du Président.



Vice-Présidents

- Étudiants et non étudiants ;
- Élus par le CD en son sein ;
- Sur proposition du Président.



Bureau :

Membres de droit :

- Président ;
- 1er Vice-Président ;
- Trésorier.



Possibilité d'ajouter des membres :

- Désignation par le Conseil Directeur ;
- Parmi les Vice-Présidents élus ;
- Sur proposition du Président.

VOTE 2 -Adoption des modifications de l'article 10 des statuts fédéraux telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité des deux tiers).

VOTE 2 Adoption des modifications de l'article 10	POUR	95
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1
	NE PREND PAS PART AU VOTE	0

VOTE 2 : Les modifications de l'article 10 des statuts fédéraux sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

C. TERRET : Au nom du comité directeur fédéral, je remercie l'AG pour son vote.

3.2. Qualité de délégué à l'AG de la Ligue et électeur fédéral

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : Pour rappel, dans ces statuts, la Fédération demande aux ligues d'adopter des dispositions particulières, afin d'assurer une homogénéité de fonctionnement au sein des territoires. Tous les ans, nous essayons de simplifier le fonctionnement statutaire des ligues afin de faciliter les contraintes de terrain.

Le premier point concerne la désignation des délégués et des électeurs pour les différents niveaux institutionnels. Jusqu'à présent, nous avons des délégués des AS qui siégeaient aux assemblées générales de ligue, désignés selon une certaine

règle de calcul. Depuis l'an dernier, les élections fédérales reposent sur des électeurs désignés au sein des associations sportives, selon une autre règle de calcul. Cela a engendré une réelle confusion au sein des AS au moment de désigner les délégués pour les assemblées générales de ligue et les électeurs pour la Fédération.

L'idée est donc d'aligner les règles de calcul entre ces deux statuts et de considérer que les délégués des AS auprès des assemblées générales de ligue et les électeurs dans le cadre des élections fédérales soient identiques. Les personnes qui représentent leur AS le font ainsi à l'échelle fédérale comme régionale.

Nous vous proposons donc une simplification administrative au sein des territoires, afin de rendre le fonctionnement plus lisible et plus compréhensible.



DÉLÉGUÉ À L'AG RÉGIONALE ET ÉLECTEUR FÉDÉRAL :

Article 5 des statuts-types des Ligues & Règle 2.1.3 du règlement intérieur

Les AS désignent leurs représentants.

Ces représentants auront deux rôles :

- Délégué à l'AG de la Ligue ;
- Électeur fédéral.

Deux missions



Calcul du nombre de représentants :

Basé sur le nombre de licenciés n-1 :

- De 5 à 99 membres licenciés : 1 (E) + 1 (NE) ;
- De 100 à 249 membres licenciés : 2 (E) + 2 (NE) ;
- De 250 à 499 membres licenciés : 3 (E) + 3 (NE) ;
- De 500 à 749 membres licenciés : 4 (E) + 4 (NE) ;
- Au-delà de 750 licenciés : 2 voix supplémentaires (un E et un NE) par tranche de 250 licenciés.

VOTE 3 - Approbation des modifications de l'article 5 des statuts-types des Ligues telles qu'elles vous ont été présentées pour adoption par les Assemblées Générales de Ligue. (Approbation à la majorité simple).

<p style="text-align: center;">VOTE 3</p> <p style="text-align: center;">Approbation des modifications de l'article 5 de statuts-types des Ligues</p>	POUR	94
	CONTRE	1
	ABSTENTION	1
	NE PREND PAS PART AU VOTE	0

VOTE 3 : Les modifications de l'article 5 des statuts-types des Ligues pour adoption par les AG de Ligues sont approuvées à la majorité des voix exprimées.

VOTE 4 - Adoption des modifications de la Règle 2.1.3 du règlement intérieur fédéral telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité simple).

<p style="text-align: center;">VOTE 4</p> <p style="text-align: center;">Adoption des modifications de la Règle 2.1.3</p>	POUR	95
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1
	NE PREND PAS PART AU VOTE	0

VOTE 4 : Les modifications de la Règle 2.1.3 du règlement intérieur fédéral sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

3.3. Calcul du quorum des AG de Ligues

Cf. annexe et PPT.



BASE DE CALCUL DU QUORUM DES AG DE LIGUE : Article 6 des statuts-types des Ligues



Calcul : sur la base du nombre de délégués effectivement transmis par les AS en amont de l'AG de la Ligue (pas le nombre théorique).

C. TERRET : Nous avons déjà permis à chaque ligue de fixer son propre quorum. Il subsiste toutefois une ambiguïté : celle de la méthode de calcul de ce quorum, puisque nous distinguons un nombre de délégués théoriques, déterminé en fonction du nombre de licenciés des années précédentes, et un nombre de délégués réels, qui dépend du nombre de noms effectivement transmis par les associations sportives.

Il arrive parfois qu'une association sportive dispose de deux délégués et ne fasse remonter aucun nom. La question était donc de savoir si ces délégués, qui n'existent pas en l'absence de déclaration, devaient être comptabilisés dans le quorum. Nous souhaitons simplifier ce point et indiquer clairement que le calcul du quorum est effectué uniquement sur les délégués effectivement existants et déclarés. Autrement dit, une AS qui ne fait pas remonter de noms de délégués, alors même qu'elle dispose du droit à deux délégués, ne sera pas prise en compte dans le calcul du quorum.

P. LEGENDRE : Il est donc nécessaire pour les Ligues d'organiser une Assemblée générale afin d'adopter ces modifications ? En Auvergne-Rhône-Alpes, nous avons de nombreux délégués et ne sommes pas sûrs de pouvoir atteindre le quorum.

C. TERRET : C'est précisément la raison de cette proposition. L'idée est d'avoir une représentation proportionnelle à la taille de chaque association sportive, étant entendu qu'il appartient à chaque AS de mobiliser ou non le nombre de délégués auquel elle peut prétendre.

VOTE 5 - Approbation des modifications de l'article 6 des statuts-types des Ligues telles qu'elles vous ont été présentées pour adoption par les Assemblées Générales de Ligue (Adoption à la majorité simple).

VOTE 5 Approbation des modifications de l'article 6 des statuts-types des Ligues	POUR	92
	CONTRE	1
	ABSTENTION	3
	NE PREND PAS PART AU VOTE	0

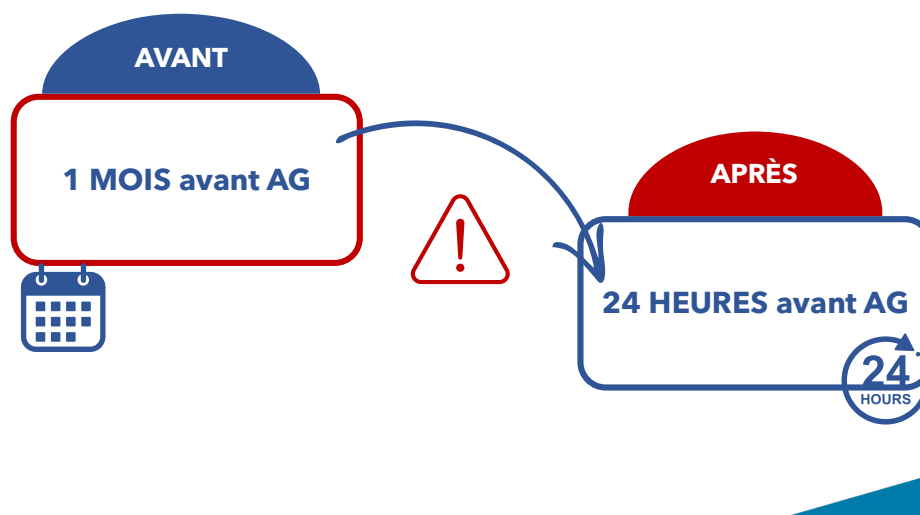
VOTE 5 : Les modifications de l'article 6 des statuts-types des Ligues pour adoption par les AG de Ligues sont approuvées à la majorité des voix exprimées.

3.4. Délai de candidature aux comités directeurs des Ligues

Cf. annexe et PPT.



DÉLAI À RESPECTER POUR CANDIDATER AU CD DE LA LIGUE : Article 8 des statuts-types des Ligues



C. TERRET : Le délai de candidature au comité directeur des ligues n'a pas été modifié depuis de nombreuses années et peut parfois poser problème, notamment en période électorale, tous les quatre ans. Jusqu'à présent, un délai de 30 jours était fixé pour candidater. Or, à l'échelle des territoires des ligues, nous souhaitons réduire ce délai de candidature au comité directeur à 24 heures avant l'Assemblée générale, afin de permettre un temps de réflexion et de préparation plus long pour les éventuels candidats.

L'objectif est de simplifier et de faciliter le travail, tout en fluidifiant le processus au sein des ligues.

VOTE 6 - Approbation des modifications de l'article 8 des statuts-types des Ligues telles qu'elles vous ont été présentées pour adoption par les Assemblées Générales de Ligue (Adoption à la majorité simple).

<p>VOTE 6</p> <p>Approbation des modifications de l'article 8 des statuts-types des Ligues</p>	POUR	93
	CONTRE	0
	ABSTENTION	3
	NE PREND PAS PART AU VOTE	0

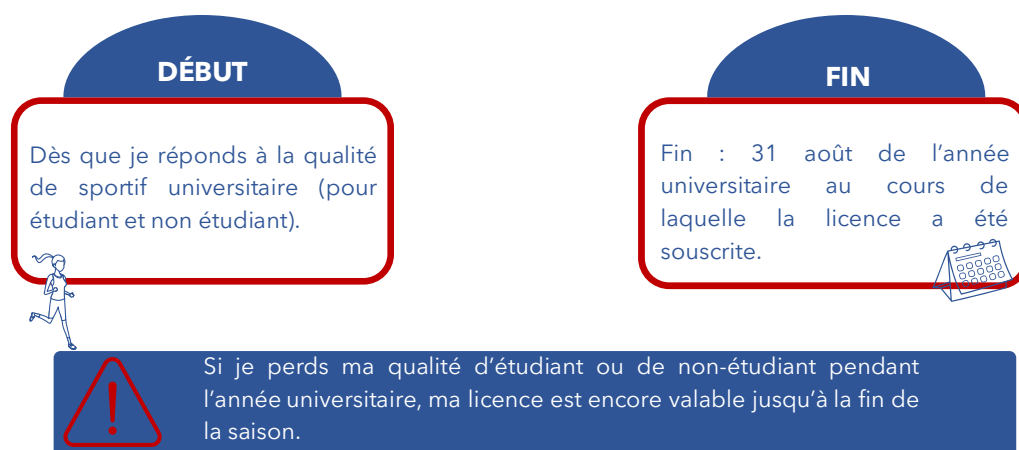
VOTE 6 : Les modifications de l'article 8 des statuts-types des Ligues pour adoption par les AG de Ligues sont approuvées à la majorité des voix exprimées.

3.5. Période de validité de la licence

Cf. annexe et PPT.



PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA LICENCE: Règle 4.1 du règlement intérieur



S. PIERRON : Actuellement, la licence FFSU suit le calendrier universitaire classique, de septembre à août, ce qui correspond au rythme traditionnel des études supérieures. Cependant, avec l'évolution des formations et des établissements, certains cursus universitaires fonctionnent désormais sur une année civile, débutant en janvier et se terminant en décembre.

Ce décalage pose un problème pour les étudiants engagés dans des compétitions sportives universitaires. En effet, lorsqu'un étudiant termine ses études en janvier ou février, il perd officiellement son statut universitaire, alors même qu'il a débuté la saison sportive en tant qu'étudiant. Cela pourrait l'exclure des compétitions en cours et perturber le bon fonctionnement de son équipe.

De même, pour les non-étudiants (salariés, retraités, etc.), une perte de contrat ou un changement de statut en cours de saison ne doit pas les empêcher de poursuivre leur engagement sportif jusqu'à la fin de l'année sportive.

L'objectif de cette modification est donc d'éviter une rupture brutale dans l'engagement sportif et de garantir une stabilité aux équipes et aux compétitions.

Nous proposons que la licence sportive reste valable jusqu'au 31 août de l'année universitaire en cours, même en cas de perte du statut étudiant ou non-étudiant raison de la fin du cursus.

- Cela garantit que les étudiants dont la formation suit un calendrier décalé en année civile puissent terminer leur saison sportive avec leur équipe, même s'ils ne sont plus officiellement étudiants à partir de janvier ou février.
- Cela permet aux non-étudiants, en cas de changement de situation, fin de contrat, par exemple, de continuer à pratiquer jusqu'à la fin de la saison.
- Cette mesure ne s'applique pas aux étudiants qui s'inscrivent en septembre et se désinscrivent finalement de l'université : l'objectif est surtout de répondre à un besoin structurel, pas de contourner les règles d'éligibilité.

Cette évolution assure une plus grande équité sportive et une meilleure adaptation aux nouvelles réalités du monde universitaire et professionnel.

P. LEGENDRE : La licence n-1 est-elle toujours valable jusqu'au 31 octobre de l'année suivante ? Qu'en est-il des étudiants sélectionnés pour des championnats EUSA ?

S. PIERRON : Si l'étudiant reste au sein du même établissement, et donc de la même AS, sa licence est bien valable jusqu'au 31 octobre de l'année suivante.

C. TERRET : Il faut vraiment différencier les deux questions. L'EUSA autorise les diplômés de l'année précédente à participer à ses compétitions. Ici, la proposition s'inscrit dans le contexte de la diversification des calendriers de formation, qui sont de plus en plus variés. Nous souhaitons qu'un étudiant qui s'engage sur un championnat académique en début d'année puisse pratiquer jusqu'à la fin de la saison dans le championnat.

A. SAHRAOUI : Actuellement, au sein de mon AS, si un étudiant arrête ses études en cours d'année, il ne joue plus. Au regard de cette modification, je trouverais intéressant de leur permettre de continuer la pratique sportive universitaire. Cela permettrait de conserver un lien social. Ils pourraient continuer la pratique jusqu'au 31 août.

C. TERRET : Il est nécessaire de faire un distinguo entre l'étudiant qui termine son cursus en cours d'année universitaire, parce que son cursus s'arrête à ce moment-

là, et celui qui s'inscrit en début d'année et fait le choix de se désinscrire dès octobre ou novembre, estimant qu'il ne souhaite plus poursuivre ses études. Ce distinguo s'explique par des calendriers de l'enseignement supérieur de plus en plus diversifiés. La FF Sport U base son calendrier sportif sur l'année universitaire, de septembre à août. Par cette modification, nous souhaitons pouvoir nous adapter à cette nouvelle offre de l'enseignement supérieur, à ces nouveaux calendriers, et les mettre en parallèle avec le calendrier sportif. L'étudiant inscrit en septembre qui met un terme à ses études un mois après n'a pas vocation à pratiquer en sport universitaire.

A. SAHRAOUI : C'est effectivement une dérive. Je parle d'un étudiant qui, après le premier semestre, est en difficulté et souhaite changer d'orientation ; il est perdu, mais s'accroche via la Fédération et l'AS.

C. TERRET : Souvent, dans ce type de situation, les étudiants ne se désinscrivent pas, car les désinscriptions interviennent plutôt en début de cursus, lorsque les universités ou les établissements permettent cette démarche. Pour un arrêt d'études en janvier ou février, la désinscription est plus rare. Dès lors que l'étudiant est toujours inscrit dans l'établissement, il peut continuer à jouer ; il n'y a pas de difficulté particulière.

VOTE 7 - Adoption des modifications de la Règle 4.1. du règlement intérieur fédéral telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité simple).

<p style="text-align: center;">VOTE 7</p> <p style="text-align: center;">Adoption des modifications de la Règle 4.1. du règlement intérieur</p>	POUR	95
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1
	NE PREND PAS PART AU VOTE	0

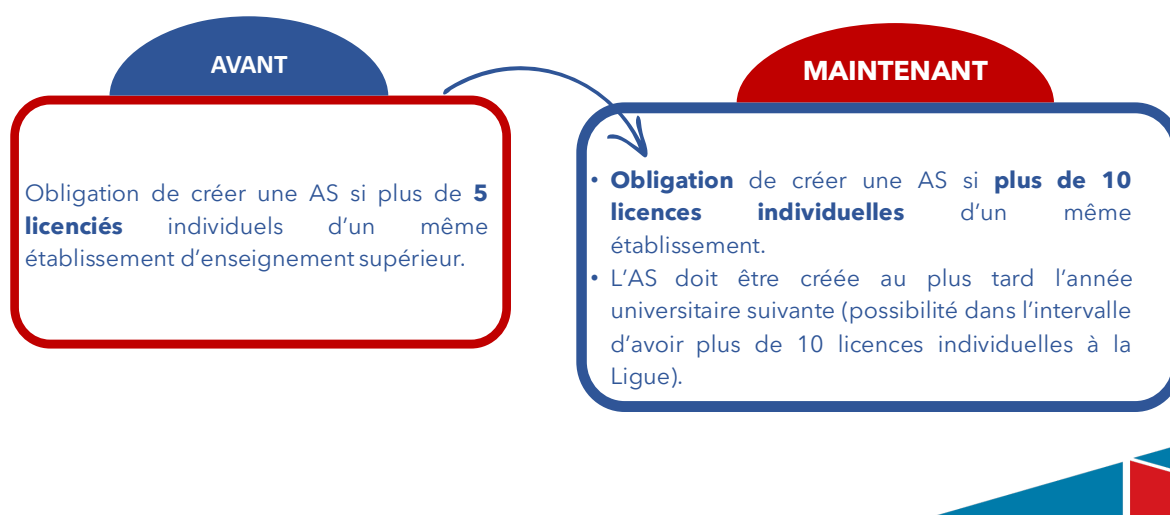
VOTE 7 : Les modifications de la Règle 4.1 du règlement intérieur sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

3.6. Obligation de création d'une Association Sportive

Cf. annexe et PPT.



OBLIGATION DE CRÉER UNE AS : Règle 3.8 du règlement intérieur



S. PIERRON : Actuellement, lorsqu'un établissement d'enseignement supérieur ne possède pas d'association sportive affiliée à la FFSU, ses étudiants peuvent prendre une licence individuelle auprès de la ligue régionale. Toutefois, dès que cinq étudiants d'un même établissement sont licenciés individuellement, nos statuts précisent que la création d'une association sportive devient obligatoire.

Ce seuil de cinq licenciés pose plusieurs difficultés. Il est trop bas pour assurer une structure viable : une AS avec seulement cinq membres a du mal à fonctionner correctement et à s'organiser ; et il entraîne des obligations administratives disproportionnées pour un nombre restreint d'étudiants, ce qui peut être dissuasif. Enfin, la règle actuelle oblige théoriquement à créer une AS dès que le seuil est atteint, ce qui peut couper une dynamique en plein milieu de saison, poser des difficultés d'organisation et compliquer la gestion des compétitions en cours.

Proposition soumise à l'AG

Aussi, nous vous proposons de relever le seuil d'obligation de création d'une AS à dix licenciés individuels issus d'un même établissement et d'imposer sa mise en place, non pas en cours de saison, mais au début de la saison suivante.

- Un seuil de dix licenciés est plus réaliste et pertinent, garantissant une structure plus solide pour l'AS.
- Cette évolution assure une meilleure transition : les étudiants ne sont pas contraints de créer une AS en cours de saison, ce qui évite les ruptures dans leur engagement sportif.
- L'AS devra être créée pour la rentrée suivante, permettant une anticipation et un accompagnement par la ligue afin d'assurer une structuration efficace et durable.

Cette modification répond ainsi à un double objectif : assurer une gestion plus fluide et pragmatique du sport universitaire tout en facilitant la création d'AS dans de meilleures conditions.

VOTE 8 - Adoption des modifications de la Règle 3.8. du règlement intérieur fédéral telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité simple).

<p>VOTE 8 Adoption des modifications de la Règle 3.8. du règlement intérieur</p>	POUR	95
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1
	NE PREND PAS PART AU VOTE	0

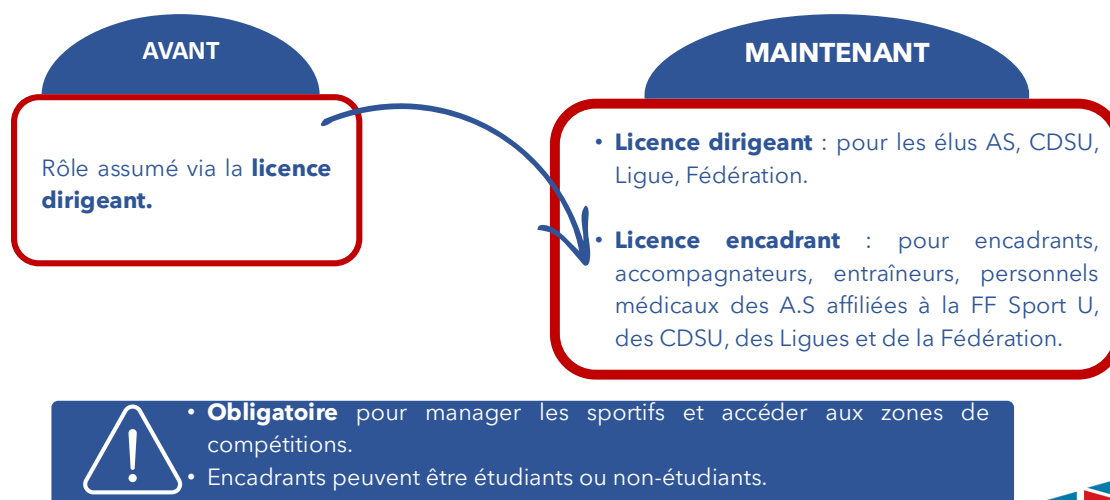
VOTE 8 : Les modifications de la Règle 3.8 du règlement intérieur sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

3.7. Création de la licence encadrant

Cf. annexe et PPT.



CRÉATION DE LA LICENCE ENCADRANT : Règle 3.1 du règlement intérieur



S. PIERRON : Actuellement, la FFSU propose quatre catégories de licences : sportive, dirigeante, arbitre et le Pass'Sport U. Chaque licence est disponible en deux déclinaisons : étudiant et non-étudiant.

La licence dirigeante, qui regroupe deux catégories de personnes très différentes :

- Les élus des AS, CDSU, Ligues et Fédération

- et les encadrants sportifs : coaches, personnels médicaux, accompagnateurs, qui sont présents sur le terrain et jouent un rôle technique ou d'accompagnement, mais ne relèvent pas du statut d'élus.

Ce mélange entraîne un manque de clarté et de lisibilité. La licence dirigeante ne reflète pas distinctement ces deux réalités, rendant difficile la compréhension des différents rôles. Le nom de "licence dirigeant" entraîne parfois également une ambiguïté quant à la nécessité d'obligatoirement posséder une licence pour des questions d'assurance, dès lors que l'on gère du sportif et que l'on accède aux zones de compétition.

Nous vous proposons donc de créer une cinquième catégorie de licence, la licence encadrante, qui regrouperait toutes les personnes impliquées dans l'encadrement des sportifs et des équipes : coaches, personnel médical, accompagnateurs, et à tous les niveaux : de l'académique à l'international.

La licence dirigeante serait alors réservée aux dirigeants, qu'ils soient élus ou salariés. La licence encadrante serait obligatoire pour toute personne encadrant des sportifs ou une équipe : entraînement, coaching, suivi médical, accompagnement administratif en compétition, etc... Cette licence serait notamment exigée pour accéder aux zones de compétition afin de mieux encadrer leur présence et leur responsabilité.

L'objectif est double :

- Plus de lisibilité pour la fédération, les AS et les ligues, en permettant une analyse plus claire des effectifs et des rôles.
- Plus de clarté pour les usagers, qui pourront s'identifier directement à une catégorie correspondant à leur fonction réelle.

S. HASPOT : Je suis déléguée de la Ligue des Pays de la Loire, mais aussi présidente d'une association sportive. Est-ce qu'en tant que dirigeante, nous aurons toujours accès à toutes les zones de compétition ? En effet, je suis sportive, dirigeante et encadrante.

S. PIERRON : Un licencié peut être titulaire de plusieurs licences, dirigeante et encadrante par exemple. La licence encadrante permettra l'accès aux zones de compétition.

C. TERRET : Pour rappel, certains licenciés peuvent détenir plusieurs licences : une licence arbitre, une licence dirigeante, une licence sportive. La seule licence facturée par la Fédération est la licence sportive ; toutes les autres demeurent gratuites. Nous souhaitons ici associer une licence à chacune des fonctions exercées.

D. DERVILLE : Un étudiant disposant de quatre licences est parfois désorienté quant au numéro de licence à utiliser selon les fonctions occupées.

C. TERRET : Le nouvel extranet fédéral permettra de résoudre cette problématique. Il sera déployé dès la rentrée. Comme indiqué lors de la précédente Assemblée

générale, la refonte sera intégrale : la prise de licence sera simplifiée et un seul numéro sera attribué à chaque licencié.

X. DUNG : Le numéro de chaque licencié sera pérenne dans le temps. Contrairement à ce qui se faisait historiquement à la FFSU, où un nouveau numéro était attribué chaque année, chaque licencié sera désormais identifié par un numéro unique. Cela permettra une traçabilité de l'activité de l'individu engagé à la FFSU, qu'il soit arbitre une année, sportif l'année suivante, puis dirigeant ou encadrant plusieurs années après.

Je précise également que, si ce texte est adopté, la licence encadrante ne sera mise en application qu'à compter de la saison prochaine.

L. CUVELIER : La licence encadrante sera-t-elle subordonnée à la présentation de diplômes spécifiques ? Les entraîneurs devront-ils être titulaires de certifications particulières ?

X. DUNG : La configuration du sport universitaire nous contraint à accepter, sur le bord du terrain, des encadrants non diplômés. Des étudiants pourront être titulaires de la licence encadrante ; aucune obligation de certification n'est requise.

G. HECK : Quelles sont les assurances liées à cette licence ?

C. TERRET : Les assurances restent identiques. La Fédération propose une assurance responsabilité civile (RC) à l'association sportive. Soit l'AS refuse la proposition RC de la Fédération, soit elle y souscrit. La couverture de cette nouvelle licence sera identique à celle des licences dirigeantes, arbitres, etc. Si le licencié a choisi l'individuelle accident (IA) lors de sa prise de licence, il sera également couvert pour l'ensemble des dommages corporels. Il n'y a donc pas de changement majeur en matière d'assurance.

S. PIERRON : Aucun statut nouveau n'est créé ; cette nouvelle licence vise uniquement à clarifier les rôles de chacun. Actuellement, la licence dirigeante est obligatoire pour encadrer ; l'année prochaine, il faudra être titulaire d'une licence encadrante, qui disposera des mêmes prérogatives.

Il existe aujourd'hui une confusion : ces licenciés ne sont pas des dirigeants au sens strict, mais davantage des encadrants. Nous souhaitons donc rendre le dispositif plus lisible. La catégorie de licence « dirigeant » est ainsi scindée en deux catégories distinctes.

VOTE 9 - Adoption des modifications de la Règle 3.1. du règlement intérieur fédéral telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité simple).

<p>VOTE 9 Adoption des modifications de la Règle 3.1. du règlement intérieur</p>	POUR	94
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1
	NE PREND PAS PART AU VOTE	1

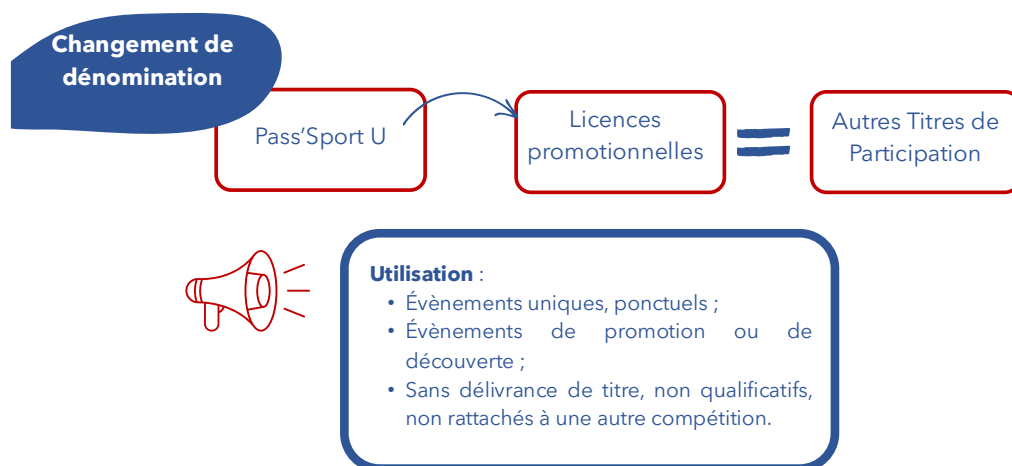
VOTE 9 : Les modifications de la Règle 3.1 du règlement intérieur sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

3.8. Nouvelle dénomination du Pass'Sport U

Cf. annexe et PPT.



LICENCE PROMOTIONNELLE : Titre 3bis et Règle 3bis du règlement intérieur



B. GROSJEAN : Comme toutes les fédérations sportives, la FFSU propose une catégorie spécifique de licence appelée "Autres titres de participation" dans la classification du ministère des sports.

Ce titre, initialement appelée "licence étoile", a été renommé "Pass'Sport U" en début de mandature précédente afin de lever un frein administratif majeur à l'époque : l'obligation de fournir un certificat médical. Ce titre visant uniquement des événements de découverte ou de promotion du sport universitaire, sans compétition officielle, cette exigence du certificat médical compliquait son accès. En ne l'appelant plus "licence", mais "pass", cette exigence du certificat médical avait alors été solutionnée.

Cependant, depuis cette évolution, l'Etat a en parallèle créé le Pass'Sport, une aide financière de 50 euros à la prise de licence en début d'année, qui s'adresse notamment aux étudiants boursiers de l'enseignement supérieur. Une confusion s'est alors installée entre Pass'Sport U et cette aide financière, ce qui complique la communication et la compréhension de son rôle.

Par ailleurs, le cadre d'utilisation de ce titre de participation promotionnel restait encore assez flou.

L'objectif de la proposition que nous vous faisons est donc d'assurer une meilleure lisibilité à la fois de ce titre promotionnel, et de l'aide de l'Etat qu'est le Pass Sport. Ainsi, nous vous proposons de renommer la catégorie "Pass'Sport U" en "Licence promotionnelle" et d'en préciser les usages, afin de garantir une meilleure compréhension et une application rigoureuse de son périmètre :

- Des événements uniques et ponctuels, sans délivrance de titres.
- Des actions de promotion et de découverte du sport universitaire, pour attirer de nouveaux pratiquants.
- Des tournois promotionnels et ponctuels, non qualificatifs et non rattachés à un autre championnat.

Par ailleurs, ce titre promotionnel resterait gratuit pour les AS et le Ligues.

A. SAHRAOUI : Sera-t-il toujours possible de convertir une licence promotionnelle en licence sportive ?

B. GROSJEAN : Bien sûr. L'idée reste toujours d'entrer par ce titre de participation dans les activités proposées par la FF Sport U. Par la suite, si l'étudiant est intéressé par l'offre sportive proposée, il pourra souscrire une licence sportive pour participer aux compétitions.

P. LEGENDRE : Aujourd'hui, ce sont les Ligues qui saisissent les licences promotionnelles. Serait-il possible de laisser la main aux AS afin d'alléger le travail des collaborateurs ?

B. GROSJEAN : Pour le moment, la procédure de prise de licence promotionnelle restera la même. Ce sont les Ligues qui seront chargées de souscrire les licences pour les pratiquants souhaitant participer à ces événements promotionnels.

X. DUNG : Pour compléter les propos de B. GROSJEAN, le rôle des Ligues constitue un garde-fou. En effet, nous avons pu constater des dérives de la part de certaines AS. Il est donc important pour nous de conserver ce contrôle de la Ligue sur la licence promotionnelle.

Délégué : Combien de licences promotionnelles un étudiant peut-il souscrire ?

B. GROSJEAN : Le but de la licence promotionnelle est la participation à un événement promotionnel, et potentiellement à un autre événement promotionnel. Dès lors qu'il existe une pratique régulière, avec un engagement dans une compétition, la délivrance d'un titre, ou autre, l'étudiant est tenu de basculer sur une

licence sportive. Le fonctionnement, à proprement parler, ne change pas fondamentalement. Cette modification vise surtout à clarifier l'intitulé du titre afin d'éviter toute confusion.

G. SIGNORET : Le rugby n'étant plus un sport à contrainte à la FF Sport U, pouvons-nous organiser des événements ponctuels de promotion du rugby avec ce type de licence ?

B. GROSJEAN : Depuis cette année, même pour un étudiant qui souscrit une licence sportive pour pratiquer le rugby, le certificat médical n'est plus obligatoire. Il peut simplement passer par le questionnaire médical. Ainsi, a priori, il n'y a pas de difficulté à recourir à la licence promotionnelle pour participer à un événement de rugby.

VOTE 10 - Adoption des modifications du Titre III bis et de la Règle 3bis. du règlement intérieur fédéral telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité simple).

<p>VOTE 10 Adoption des modifications du Titre III bis et de la Règle 3 bis du règlement intérieur</p>	POUR	94
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1
	NE PREND PAS PART AU VOTE	1

VOTE 10 : Les modifications du Titre III bis et de la Règle 3 bis du règlement intérieur sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

3.9. Rattachement des AS situées sur un territoire dépourvu de Ligue Régionale

Cf. annexe et PPT.



RATTACHEMENT D'UNE AS SANS LIGUE SUR SON TERRITOIRE : Règle 1.7 du règlement intérieur

Lorsqu'une AS se situe sur un territoire dépourvu d'une Ligue Régionale du Sport Universitaire, l'AS s'affilie et est rattachée à la Ligue Ile de France.



B. GROSJEAN : Dans l'organisation actuelle de la FFSU, chaque AS est rattachée à une ligue régionale correspondant à son territoire. Cependant, il existe des cas où certaines régions ou territoires ne disposent pas de ligue régionale, soit parce qu'elle n'a pas encore été créée, soit parce que son activité est inexistante. L'absence de ligue pose plusieurs problèmes concrets de gestion administrative et sportive, et engendre également un vide juridique dans la gestion de ces AS "orphelines".

Il est donc nécessaire de fixer un principe clair et opérationnel pour éviter toute ambiguïté et assurer une intégration fluide de ces AS dans le dispositif fédéral.

Nous vous proposons donc d'affilier automatiquement toute AS située sur un territoire sans ligue régionale à la Ligue Île-de-France. Plusieurs raisons expliquent ce choix de rattachement :

- La Ligue Île-de-France est la plus importante en termes d'effectifs et de structure, ce qui lui permet d'absorber ces AS sans déséquilibre.
- Elle est à proximité avec la Fédération, facilitant la gestion administrative et la coordination avec la direction nationale.
- Enfin, cette solution reste temporaire et réversible puisque ces types d'affiliation se veulent des mesures de transitoires, en attendant que la ligue régionale concernée soit créée et puisse reprendre ses missions.

Concrètement, cela s'appliquerait immédiatement à l'AS de l'Université de Nouvelle-Calédonie, qui est actuellement sans ligue régionale, territoire pour lequel maintenant depuis plusieurs années pour la création d'une Ligue. Et demain,

cela pourrait éventuellement concerner des territoires comme Mayotte ou la Guyane.

C. TERRET : C'est une mesure essentiellement administrative, car il est difficile, dans la gestion, d'avoir des AS qui ne soient pas rattachées à une Ligue. Cela concerne notamment la Nouvelle-Calédonie, que la Fédération essaie, depuis plusieurs années, d'accompagner localement dans la création d'une Ligue. Cependant, cette Ligue n'est toujours pas créée et nous nous retrouvons ainsi dans une impasse administrative.

Ce rattachement, qui demeure artificiel, n'aura pas d'impact sur la Ligue Île-de-France. Il s'agit donc d'une proposition à caractère administratif et technique.

VOTE 11 - Adoption des modifications de la Règle 1.7 du règlement intérieur fédéral telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité simple).

<p style="text-align: center;">VOTE 11</p> <p style="text-align: center;">Adoption des modifications de la Règle 1.7 du règlement intérieur</p>	POUR	94
	CONTRE	0
	ABSTENTION	2
	NE PREND PAS PART AU VOTE	0

VOTE 11 : Les modifications de la Règle 1.7 du règlement intérieur sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

3.10. Création de Comités Départementaux du Sport Universitaire : Alsace et Isère

Cf. annexe et PPT.

B. GROSJEAN : Dans la structuration fédérale de la FFSU, les Comités Départementaux du Sport Universitaire, appelés CDSU, représentent l'échelon territorial déconcentré de niveau départemental. Toutefois, et contrairement aux Ligues, les CDSU ne sont pas systématiques et pas obligatoires : certains territoires en disposent, d'autres non, en fonction des besoins locaux et des dynamiques sportives.

Leur création répond à deux enjeux majeurs :

- Une organisation sportive locale mieux structurée : chaque CDSU assure une gestion de proximité adaptée aux besoins spécifiques de son territoire, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur concernés.
- Un levier pour l'accueil d'événements et l'obtention de financements : la présence d'un CDSU permet de mieux mobiliser les collectivités territoriales, notamment les départements, pour obtenir des subventions et du soutien logistique.

Lorsqu'un territoire souhaite se structurer sous forme de CDSU, la procédure est la suivante :

1. Création du CDSU au niveau local, à l'initiative des acteurs concernés.
2. Validation par le Comité Directeur de la Fédération.
3. Validation définitive par l'Assemblée Générale de la FFSU, qui entérine l'existence de la structure.

Pour l'année en cours, deux territoires ont formulé une demande officielle de création de CDSU : Isère et Alsace. Aussi, nous proposons de valider officiellement leur création conformément aux statuts fédéraux.

VOTE 12 - Approbation de la création du Comité Départemental du Sport Universitaire Alsace (Adoption à la majorité des deux tiers).

VOTE 12 Approbation de la création du CDSU Alsace	POUR	91
	CONTRE	0
	ABSTENTION	5
	NE PREND PAS PART AU VOTE	

VOTE 12 : La création du CDSU Alsace est approuvée à la majorité des voix exprimées.

VOTE 13 - Approbation de la création du Comité Départemental du Sport Universitaire Isère (Adoption à la majorité des deux tiers).

VOTE 13 Approbation de la création du CDSU Isère	POUR	90
	CONTRE	2
	ABSTENTION	4
	NE PREND PAS PART AU VOTE	0

VOTE 13 : La création du CDSU Isère est approuvée à la majorité des voix exprimées.

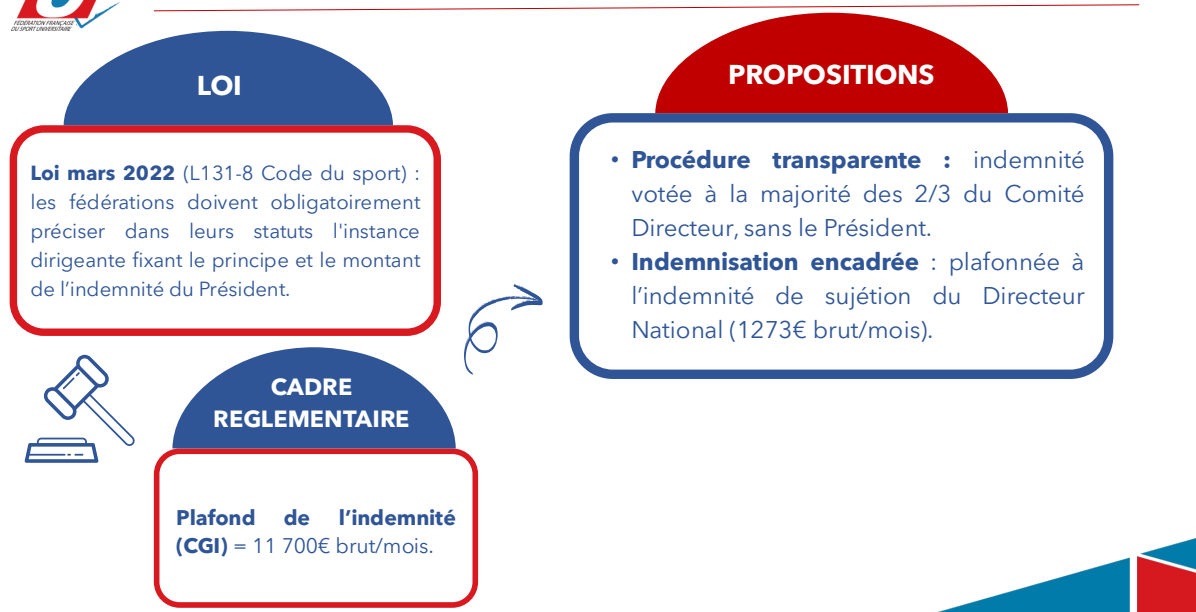
3.11. Rémunération du Président de la Fédération

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : Pour permettre la libre expression de tous, je quitte la salle le temps des débats considérant que ce vote porte sur ma fonction.



INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT : Article 15 des statuts fédéraux



J-F. FROUSTEY : Chers membres du comité directeur, nous devons aujourd'hui examiner une proposition d'ajout aux statuts de la Fédération, en conformité avec la loi du 2 mars 2022 dite "*Démocratiser le sport en France*". Cette loi impose désormais à toutes les fédérations sportives d'inclure dans leurs statuts les conditions dans lesquelles leurs instances dirigeantes se prononcent sur l'indemnité du président. C'est une obligation légale que nous devons régulariser aujourd'hui, car elle aurait normalement dû faire l'objet d'un vote lors de l'Assemblée Générale fédérale de 2024.

L'article L131-8 du Code du sport impose aux fédérations de préciser dans leurs statuts l'instance dirigeante devant se prononcer sur le principe et le montant des indemnités allouées au président au titre de l'exercice de ses fonctions. Or, actuellement, nos statuts ne le prévoient pas encore, alors qu'il s'agit d'une obligation légale.

La proposition qui vous est soumise ce soir vise donc à régulariser nos statuts au regard de la loi, tout en encadrant strictement les conditions de l'indemnisation.

Voici la rédaction proposée :

"Conformément à l'article L131-8 du Code du sport, les statuts fédéraux doivent prévoir les conditions dans lesquelles les instances dirigeantes de la fédération se

prononcent sur le principe et le montant des indemnités allouées au président au titre de l'exercice de ses fonctions. Par ailleurs, l'indemnité du président de la fédération dans le cadre de l'exécution de son mandat électif est encadrée par les conditions prévues aux articles 261-7-1° et 242 C du Code Général des Impôts. Le principe et le montant de l'indemnité du président sont votés par le comité directeur, à la majorité des deux tiers et en l'absence du Président. Le montant de l'indemnité ne peut dépasser le montant de l'indemnité de sujétion du Directeur National."

Cette proposition repose sur trois principes :

Tout d'abord, une procédure transparente et démocratique :

- Conformément à l'article 9 des statuts fédéraux, les instances dirigeantes de la fédération sont le bureau et le comité directeur. Le comité directeur apparaît comme l'organe le plus compétent pour décider du principe et du montant de cette indemnité.
- La décision se prendra à la majorité qualifiée des deux tiers.
- Le président ne prendra pas part aux débats, ni au vote, garantissant ainsi une décision impartiale et transparente.

Elle repose ensuite sur le principe d'une indemnisation encadrée, modérée et responsable :

- Le montant pouvant être proposé est strictement encadré. Le choix d'un plafond correspondant à l'indemnité de sujétion du Directeur National permet de positionner les deux fonctions statutaires les plus hautes de la fédération au même niveau.
- Le Directeur National perçoit son salaire de fonctionnaire de la part de la fédération ainsi qu'une indemnité statutaire liée à son statut de cadre de niveau 1. Le président, de son côté, perçoit son salaire de fonctionnaire de son administration de rattachement pour son activité professionnelle au sein de celle-ci, et cette indemnité viendrait reconnaître ses responsabilités exécutives et budgétaires au sein de la fédération, similaires à celles du directeur national. Pour rappel, statutairement, le président est l'ordonnateur principal du budget et le responsable hiérarchique de l'ensemble des salariés de la fédération, qu'ils soient détachés ou non, y compris du directeur national. Le Directeur National exerce ces mêmes missions par délégation du président.
- Plus précisément, le montant actuel de l'indemnité du directeur national est de 1273€ brut mensuel, soit environ 1000€ net. Ce montant est très raisonnable au regard du plafond autorisé par le Code Général des Impôts, qui est de trois fois le plafond de la Sécurité sociale, soit environ 11 700€ brut par mois. Nous serions donc à presque dix fois en dessous du maximum légal.

Enfin, cette proposition repose sur le principe d'une harmonisation avec les pratiques des autres fédérations :

- Aujourd'hui, la grande majorité des présidents de fédérations, y compris les plus petites, perçoivent une indemnité. La fourchette basse des indemnités de président est d'environ 1000€ net, soit le montant proposé aujourd'hui. Certains présidents sont rémunérés sur la fourchette haute, avec des montants bien plus élevés.
- Par ailleurs, cette proposition s'inscrit pleinement dans l'esprit de la loi de 2022, qui reconnaît l'évolution du rôle des présidents de fédérations. Les missions exercées dépassent largement le cadre du simple bénévolat. En réalité, un président en exercice qui ne serait pas indemnisé subirait même une perte financière personnelle, du fait de l'exercice de son mandat

Je rappelle que nous ne votons pas aujourd'hui l'indemnité elle-même, mais uniquement l'ajout de cet article dans nos statuts, afin de nous mettre en conformité avec la loi. Si cette modification est adoptée ce soir, elle devra encore être validée par l'Assemblée Générale du 22 mars. Ce n'est qu'ensuite, lors d'une prochaine réunion du Comité Directeur, que nous nous prononcerons concrètement sur le principe et le montant d'une éventuelle indemnité.

Je vous invite donc à voter en faveur de cette évolution statutaire, qui est avant tout une mise en conformité légale et qui s'inscrit dans une démarche responsable et équilibrée.

Je vous en remercie.

VOTE 14 - Adoption des modifications de l'article 15 des statuts fédéraux telles qu'elles vous ont été présentées (Adoption à la majorité des deux tiers).

VOTE 14 Adoption des modifications de l'article 15	POUR	86
	CONTRE	3
	ABSTENTION	5
	NE PREND PAS PART AU VOTE	2

VOTE 14 : Les modifications de l'article 15 des statuts fédéraux sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

C. TERRET : Merci à toutes et tous d'avoir été attentifs lors de la présentation de ce pôle institutionnel. Au nom du comité directeur, je vous remercie de votre confiance.

3.12. Tenue des compétitions : Point 10 du règlement sportif

Cf. annexe et PPT.



RÈGLEMENT SPORTIF : Point 10

RAPPEL

Article L 223-2 du Code du Sport :
principe de neutralité s'applique :

- Aux arbitres et juges ;
- Aux agents de la fonction publique ;
- Aux personnels de la FF Sport U ;
- Aux stagiaires et contractuels.



Car considérés comme chargés d'une mission de service public.

Article 10 DDHC + décision du CC n°77-97 en date du 23 novembre 1977 :

Principe de neutralité ne s'applique pas :

- Aux usagers du service public.



Car **liberté de conscience** : les usagers du service public peuvent exprimer leurs convictions et porter des signes religieux, sous réserve du bon fonctionnement du service et des impératifs de sécurité, santé et hygiène.



RÈGLEMENT SPORTIF : Point 10

Article L811-1 code de l'éducation : étudiants = « usagers du service public de l'enseignement supérieur »

DONC :

- Une tenue compatible avec le bon déroulement de l'activité sportive ;
- Une tenue conforme aux règlements sportifs de la FF Sport U propres à chaque discipline ;
- Respect exigences de sécurité et d'hygiène ;
- Si restriction dans règlement FF Sport U : strictement nécessaire, adaptée et proportionnée ;
- Pas d'atteinte à l'ordre public ;
- Pas de prosélytisme.

L. CHARBONNIER : Nous souhaitons aujourd'hui vous présenter un texte important, récemment adopté par le Comité Directeur de la Fédération, et qui concerne les tenues des compétiteurs et la gestion du fait religieux dans nos compétitions.

Ce texte, que vous avez reçu dans les documents de séance, n'est pas soumis au vote aujourd'hui, car il relève du règlement sportif, dont l'élaboration et l'adoption sont de la compétence du Comité Directeur, comme le prévoient nos statuts.

Toutefois, au regard de la sensibilité du sujet, et parce qu'il touche à des valeurs fondamentales de notre fédération, il nous a semblé essentiel de vous en faire une présentation claire et transparente.

Ce texte s'inscrit dans un contexte où ces questions font actuellement l'objet de débats très présents dans la société. Certains y voient des symboles politiques, d'autres des enjeux identitaires. La Fédération, elle, a fait le choix de la cohérence, de la rigueur juridique et de la fidélité à ses valeurs.

Conformément à ce que nous avons inscrit dans notre programme électoral, nous affirmons ici notre ancrage dans le champ de l'enseignement supérieur, et plus précisément dans le cadre juridique qui régit le statut d'usager du service public de l'enseignement supérieur.

Cela signifie que nos licenciés, en tant qu'étudiantes et étudiants, bénéficient d'un cadre de liberté d'expression et de conscience, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, de neutralité et de bon déroulement des compétitions.

Ce texte pose un cadre général, applicable à toutes les formes d'expression personnelle dans le cadre sportif, qu'il s'agisse d'accessoires, de vêtements ou de postures symboliques, et rappelle que toute restriction doit être strictement justifiée, nécessaire et proportionnée. Dans ce cadre les éventuelles restrictions seront proposées par chacune des Commissions Mixtes Nationales, sous le contrôle de la commission sportive de la fédération.

Il s'agit également, et c'est important de le souligner, de protéger la Fédération dans ses partenariats avec d'autres fédérations, qui peuvent faire des choix réglementaires différents. Certaines disciplines sont amenées à proscrire certains éléments de tenue dans leurs propres règlements. La FFSU, elle, reste souveraine dans ses règlements, et ce texte vient affirmer cette autonomie tout en préservant la clarté et la sécurité juridique de notre fonctionnement.

En définitive, cette rédaction traduit notre attachement à un sport universitaire qui soit ouvert, respectueux, inclusif et conforme aux principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. Un sport qui accueille chaque étudiant dans sa diversité, dans la limite des exigences propres à chaque discipline, et dans un cadre de dialogue, de respect et de responsabilité.

Merci à vous pour votre écoute, et pour votre engagement au service de cette vision du sport universitaire.

4. PÔLE FINANCIER

4.1. Présentation des comptes annuels 2024

Cf. annexe et PPT.

J-F. FROUSTEY : Bonjour à toutes et tous.

Vous avez reçu deux documents concernant 2024 :

- La plaquette des comptes annuels 2024 qui comprend le bilan, le compte de résultat et les annexes. C'est la présentation faite selon les règles de l'Autorité des Normes Comptables.
- Le document 1 - Compte de résultat réalisé 2024. C'est une présentation sous forme analytique par action, par bloc d'activité. C'est celui-ci que nous allons commenter.

Document 1 - Compte de résultat 2024 (Réalisé)

FFSU - 2024		2023		2022		2021		2020	
Produit	Charges	Produit	Charges	Produit	Charges	Produit	Charges	Produit	Charges
1- RESSOURCES PROGRES									
RESULTAT PREVISIONNEL									
RESSOURCES PROGRES									
1.1.1		1 361 363	1 361 363						
1.1.2		40 790	40 790						
1.1.3		1 301 173	1 301 173						
1.1.4		1 301 296	1 301 296						
1.1.5		1 301 296	1 301 296						
2- FONCTIONNEMENT / FONCTIONNEMENT									
RESULTAT PREVISIONNEL									
RESSOURCES PROGRES									
2.1.1		201 342	201 342						
2.1.2		10 596	10 596						
2.1.3		80 643	80 643						
2.1.4		1 301 296	1 301 296						
2.1.5		1 301 296	1 301 296						
3- FONCTIONNEMENT / FONCTIONNEMENT									
RESULTAT PREVISIONNEL									
RESSOURCES PROGRES									
3.1.1		10 596	10 596						
3.1.2		80 643	80 643						
3.1.3		1 301 296	1 301 296						
3.1.4		1 301 296	1 301 296						
3.1.5		1 301 296	1 301 296						
4- VIE FEDERALE									
RESULTAT PREVISIONNEL									
RESSOURCES PROGRES									
4.1.1		23 000	18 477						
4.1.2		4 000	4 000						
4.1.3		23 000	18 477						
4.1.4		23 000	18 477						
4.1.5		23 000	18 477						
5- VIE DES RENDEUS									
RESULTAT PREVISIONNEL									
RESSOURCES PROGRES									
5.1.1		161 167	161 167						
5.1.2		161 167	161 167						
5.1.3		161 167	161 167						
5.1.4		161 167	161 167						
5.1.5		161 167	161 167						
6- LE CHALLENGE 2024 - VICHY									
RESULTAT PREVISIONNEL									
RESSOURCES PROGRES									
6.1.1		100 000	100 000						
6.1.2		100 000	100 000						
6.1.3		100 000	100 000						
6.1.4		100 000	100 000						
6.1.5		100 000	100 000						
7- PERSONNELS DETACHEES									
RESULTAT PREVISIONNEL									
RESSOURCES PROGRES									
7.1.1		1 743 393	1 743 393						
7.1.2		1 743 393	1 743 393						
7.1.3		1 743 393	1 743 393						
7.1.4		1 743 393	1 743 393						
7.1.5		1 743 393	1 743 393						
8- TOTAL									
RESULTAT PREVISIONNEL									
RESSOURCES PROGRES									
8.1.1		10 596	10 596						
8.1.2		80 643	80 643						
8.1.3		1 301 296	1 301 296						
8.1.4		1 301 296	1 301 296						
8.1.5		1 301 296	1 301 296						
9- TOTAL									
RESULTAT PREVISIONNEL									
RESSOURCES PROGRES									
9.1.1		10 596	10 596						
9.1.2		80 643	80 643						
9.1.3		1 301 296	1 301 296						
9.1.4		1 301 296	1 301 296						
9.1.5		1 301 296	1 301 296						

1 - Les recettes non fléchées

		BP 2024 AG 23/03/24	Réalisé 2024	écart avec BP		BP 2024 AG 23/03/24	Réalisé 2024	écart avec BP
1 - RECETTES NON FLECHÉES								
PRODUITS		3 044 152	3 037 889	-6 263	CHARGES	0	0	
RESULTAT PREVISIONNEL						3 044 152		Ecart BP/Réalisé
RESULTAT REALISE						3 037 889		-6 263
RESSOURCES PROPRES		1 961 862	1 955 599	-6 263				
1.1.1	Affiliations	40 750	44 300	3 550				
1.1.2	Licences	1 921 112	1 911 299	-9 813				
SUBVENTIONS		1 082 290	1 082 290	0				
2.1.1	MESR subvention	1 082 290	1 082 290	0				

Licences + Affiliations
1 955 599 €
64 %

MESR subvention
1 082 290 €
36 %

Il s'agit des recettes qui ne sont pas directement affectées à des actions :

- Les licences et les affiliations pour 1 million 955 k€
- La subvention du MESR (pour la partie non affectée aux personnels détachés) pour 1 million 82 k€

Le montant total de ces recettes est de 3 millions 037 k€, elles vont financer toutes les activités de la Fédération.

2 - le fonctionnement fédéral

		BP 2024 AG 23/03/24	Réalisé 2024	écart avec BP		BP 2024 AG 23/03/24	Réalisé 2024	écart avec BP
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL								
PRODUITS		317 074	344 712	27 638	CHARGES	1 131 976	1 090 564	-41 412
RESULTAT PREVISIONNEL						-814 902		Ecart BP/Réalisé
RESULTAT REALISE						-745 853		69 049

CHARGES
1 090 K€

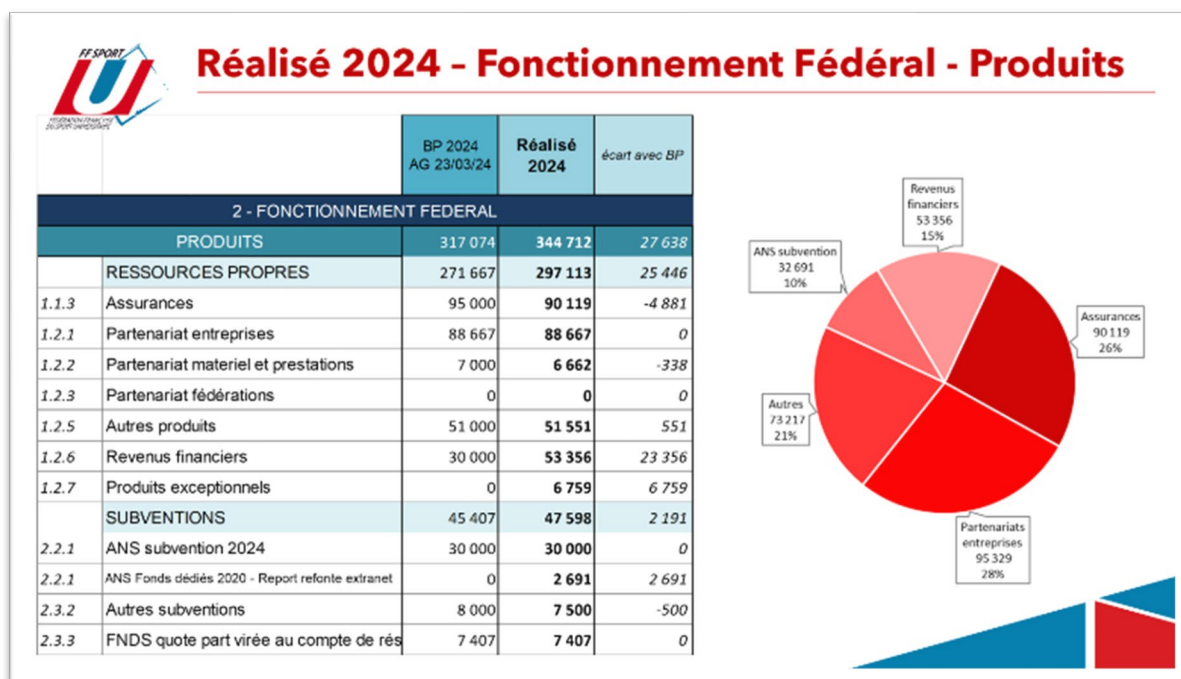
RESULTAT
-745 K€

RECETTES FLECHÉES
344 K€

RECETTES NON FLECHÉES
3 037 K€

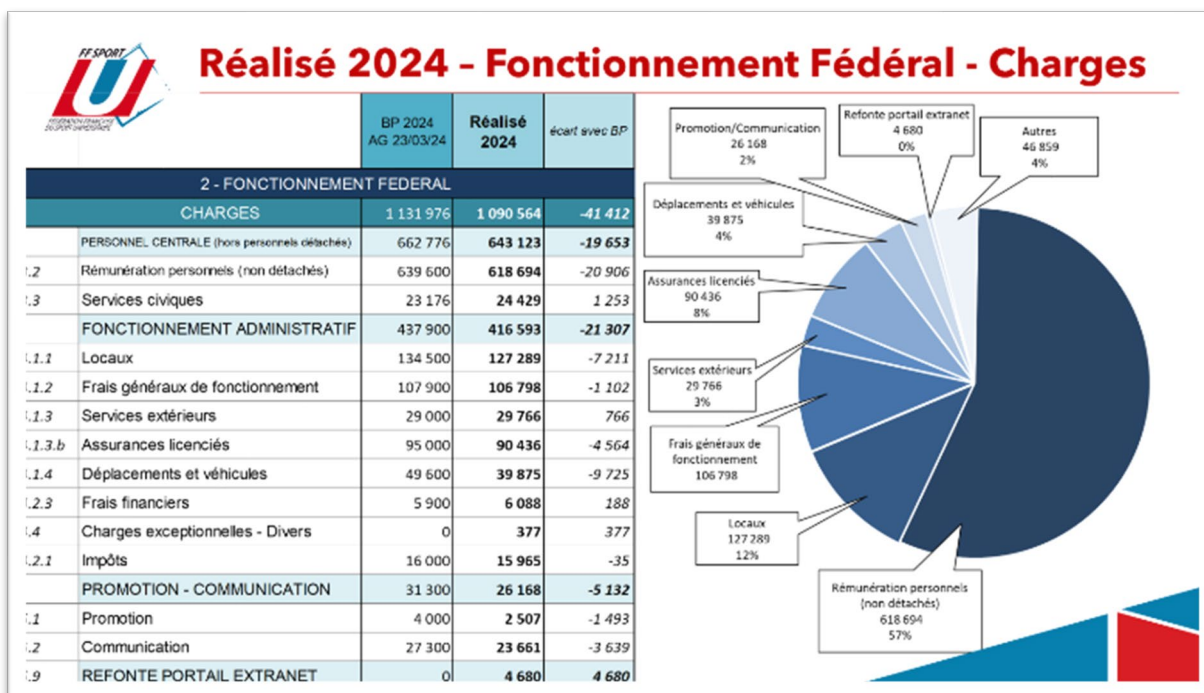
← 24 %

Un total des charges de 1 million 090 k€ pour des recettes fléchées de 344 k€ soit un résultat négatif de 745 k€ (représentant 24 % des recettes non fléchées vu précédemment).



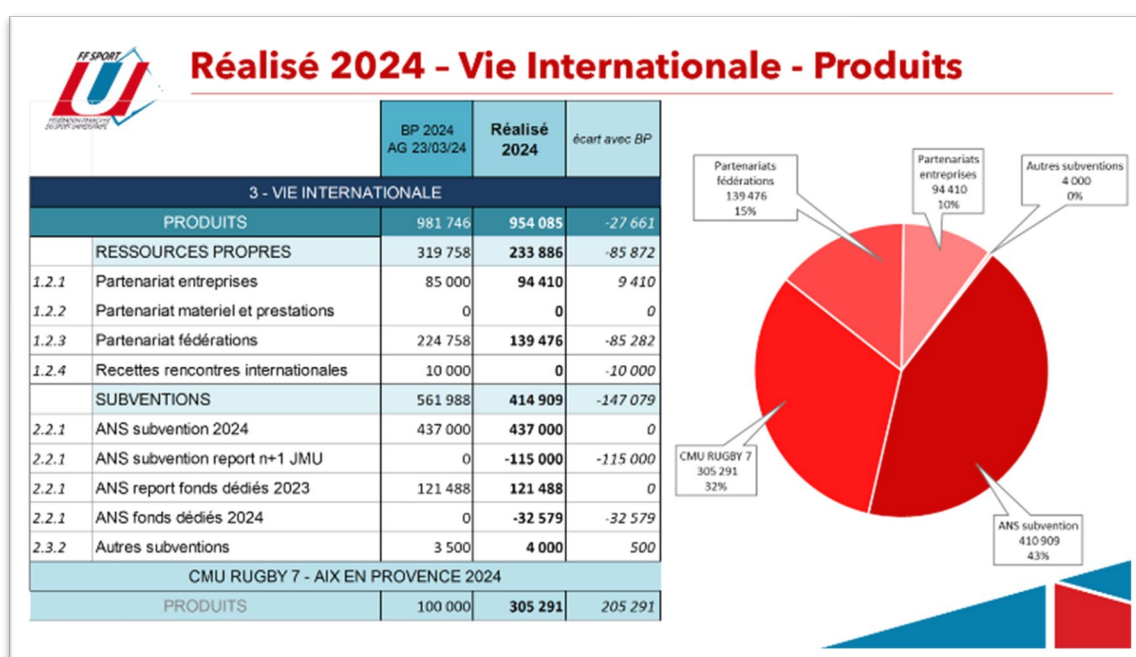
Les montants significatifs sont :

- Dans les produits :
 - Les assurances des licenciés pour 90 k€ (qu'on retrouve à l'identique dans les charges)
 - Les partenariats entreprises non fléchés pour 95 k€
 - Les autres produits et autres subventions pour 73 k€
 - La subvention ANS pour 32 k€
 - Les revenus financiers pour 53 k€



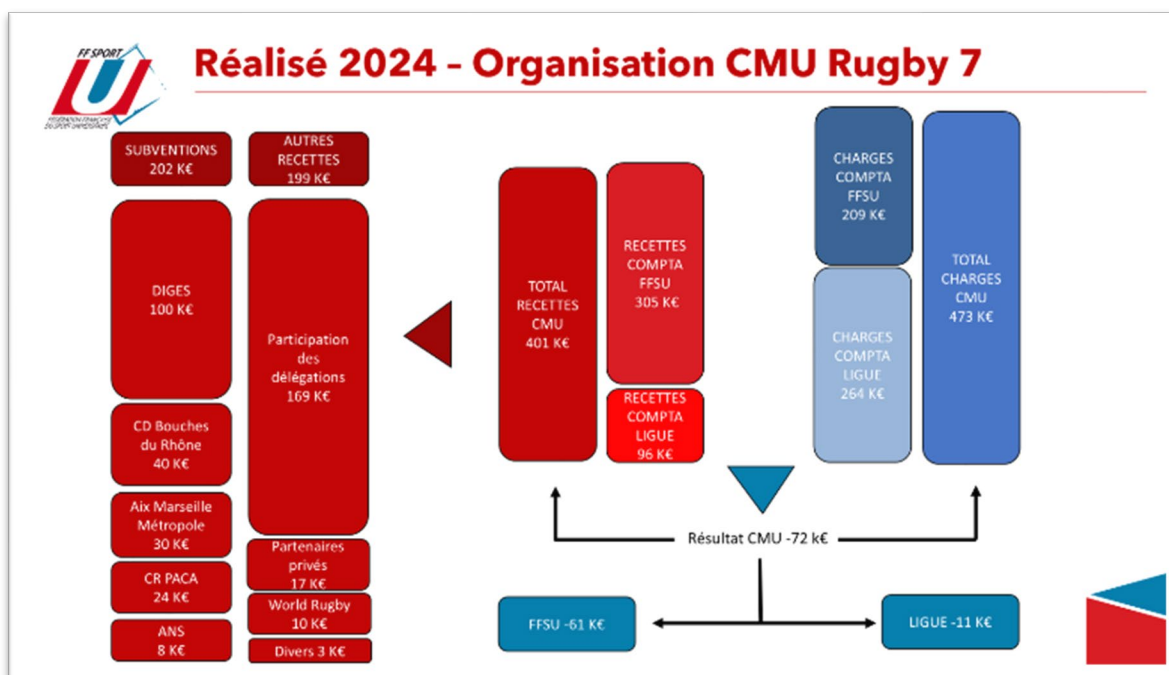
- Dans les charges :
 - Les personnels non détachés pour 618 k€ (57% du fonctionnement fédéral soit 6% du total des charges)
 - Les charges liées aux locaux pour 127 k€
 - Les frais généraux de fonctionnement pour 106 k€ (10% du fonctionnement fédéral et 1% du total des charges)
 - Les charges liées au développement du nouveau portail extranet qui apparaissent ici sont uniquement des frais liés à la signature du contrat avec le prestataire. Les coûts liés au développement informatique en cours (93 k€ en 2024) sont immobilisés et n'apparaissent donc pas en charge
 - Pour rappel le budget du développement du portail extranet est de 315 k€ (hors hébergement et maintenance corrective)

- L'organisation du Championnat du Monde Universitaire FISU de rugby à 7 à Aix en Provence
- Le soutien financier aux AS participant aux EUSA Games en Hongrie
- L'organisation de la 17^{ème} édition du Master U BNP Paribas à Reims
- Le rugby à XV masculin avec 1 match en Angleterre
- Le foot masculin avec 1 match contre l'Irlande à St Nazaire
- La candidature et l'obtention de l'organisation du Championnat du Monde Universitaire FISU de Handball qui se déroulera en 2026 à Pessac
- La candidature et l'obtention de l'organisation du Championnat d'Europe Universitaire EUSA de Badminton qui se déroulera en 2027 à Strasbourg



La Vie internationale est financée par des recettes fléchées : principalement la subvention ANS pour 410 k€ et les partenariats Fédérations et entreprises pour 233 k€.

Point CMU Rugby à 7 à Aix en Provence

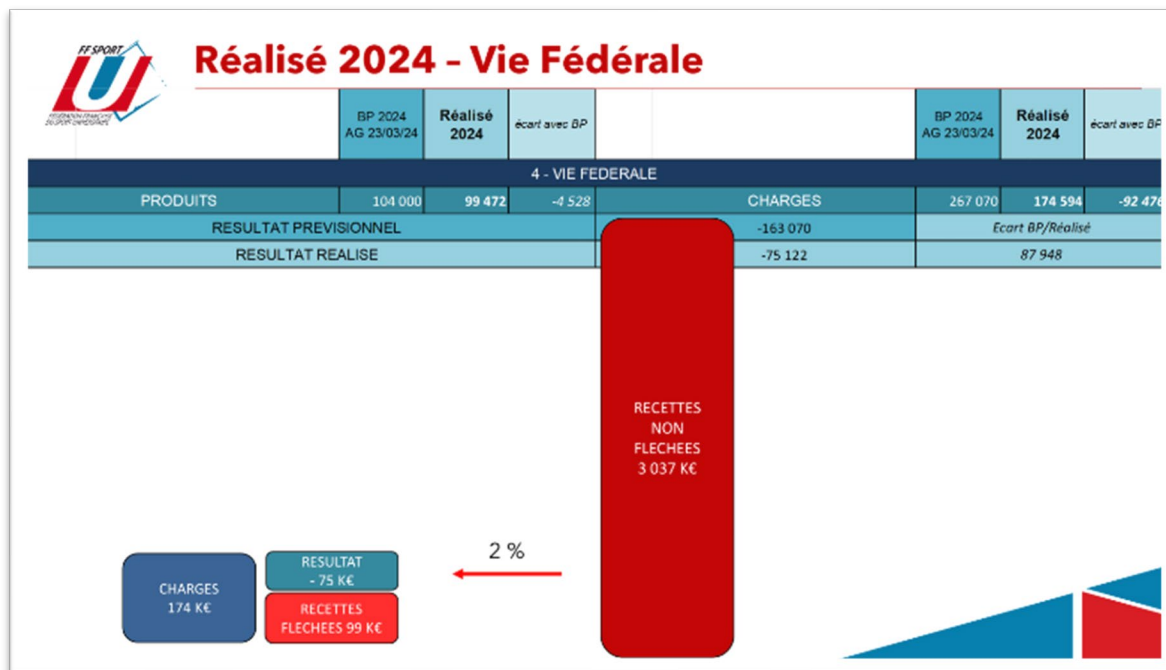


Le Championnat du Monde Universitaire FISU a été organisé en collaboration avec la Ligue Sud du Sport Universitaire en juin 2024.

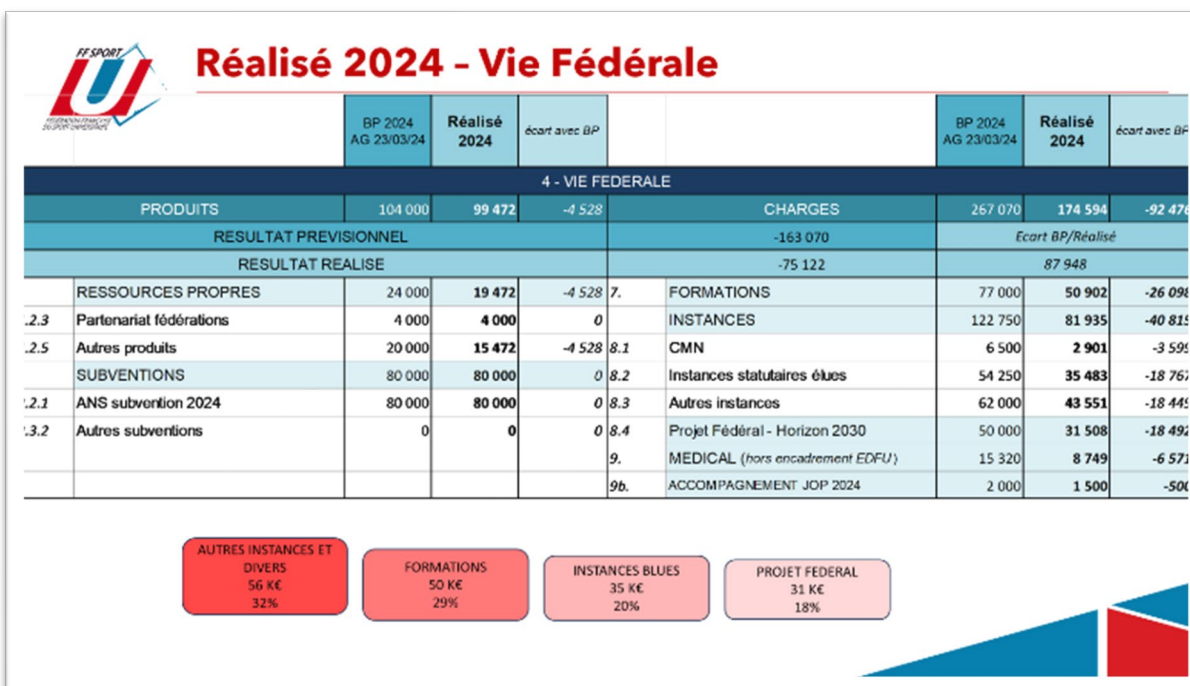
Cette compétition a été financée à parts égales par des subventions (202 k€) et des autres recettes (199 k€ ; principalement la participation des délégations) et sur fonds propres.

En effet, le résultat de cette organisation est déficitaire de 72 k€, réparti entre la FFSU pour - 61 k€ et la Ligue pour - 11 k€.

4 - La vie fédérale



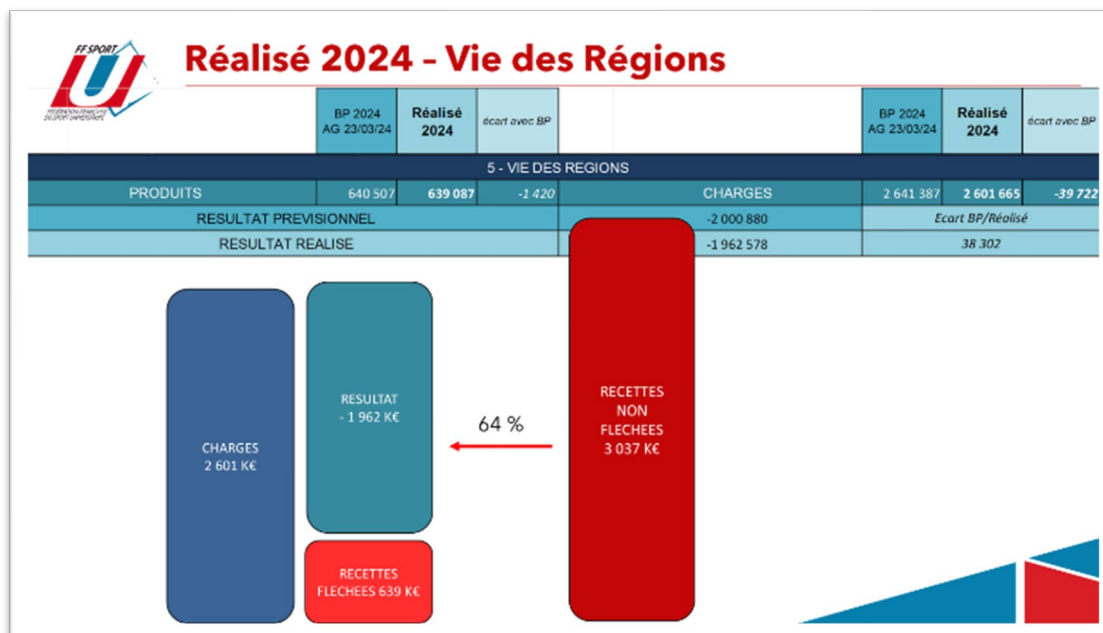
Un total des charges de 174 k€ pour des recettes fléchées de 99 k€ soit un résultat négatif de 75 k€ (représentant 2 % des recettes non fléchées)



Nous trouvons dans ce bloc les formations pour les licenciés (arbitres, dirigeants, encadrants) et pour les salariés, les coûts liés aux différentes réunions (Assemblée Générale, Comité Directeur Fédéral, séminaires, commissions ...) et le budget

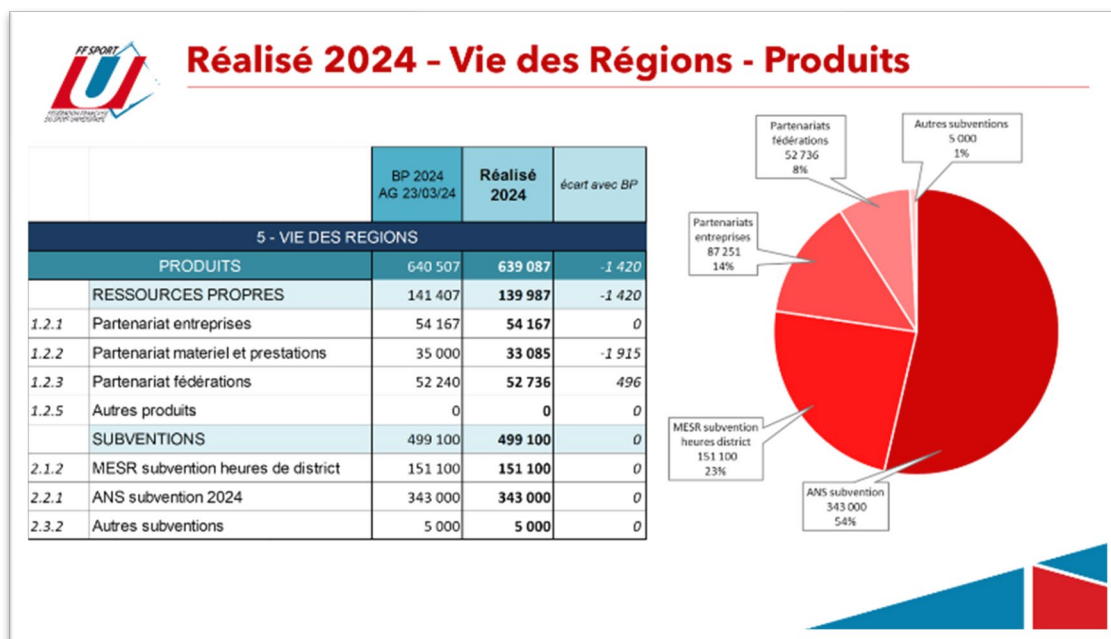
attribué au Projet fédéral Horizon 2030.

5 - La vie des régions



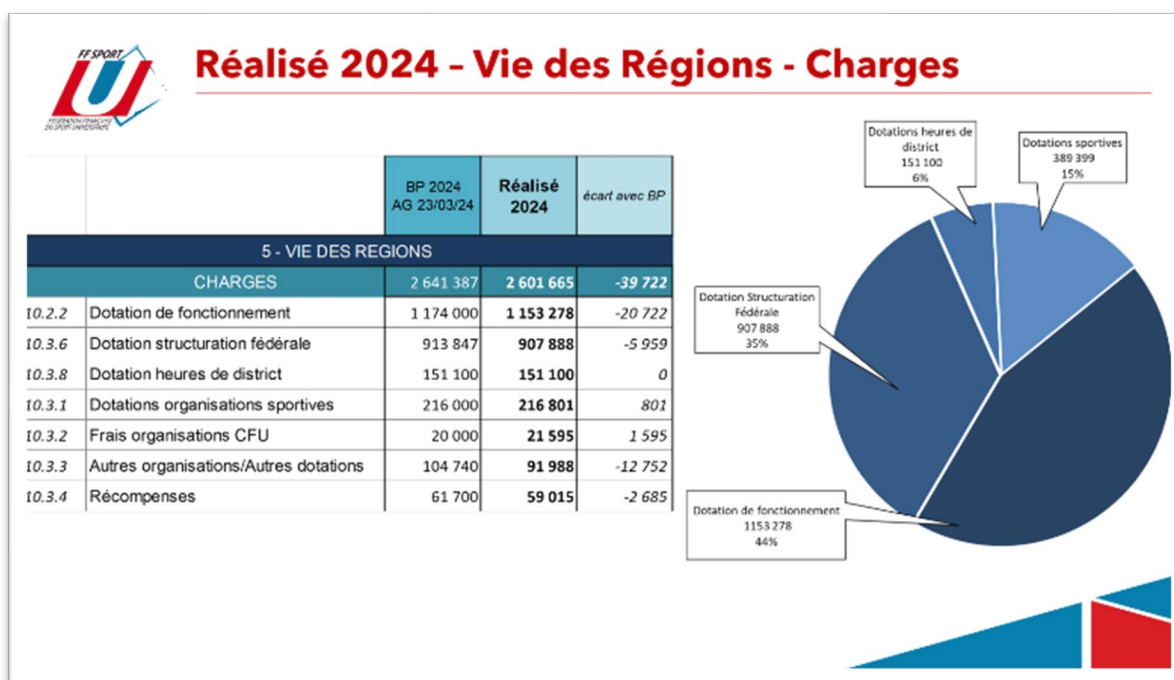
Un total des charges de 2 millions 601 k€ pour des recettes fléchées de 639 k€ soit un résultat négatif de 1 million 962 k€ (représentant 64 % des recettes non fléchées)

Il s'agit du financement du fonctionnement des Ligues (personnels oxygénés, dotation de structuration fédérale, organisation des compétitions ...)



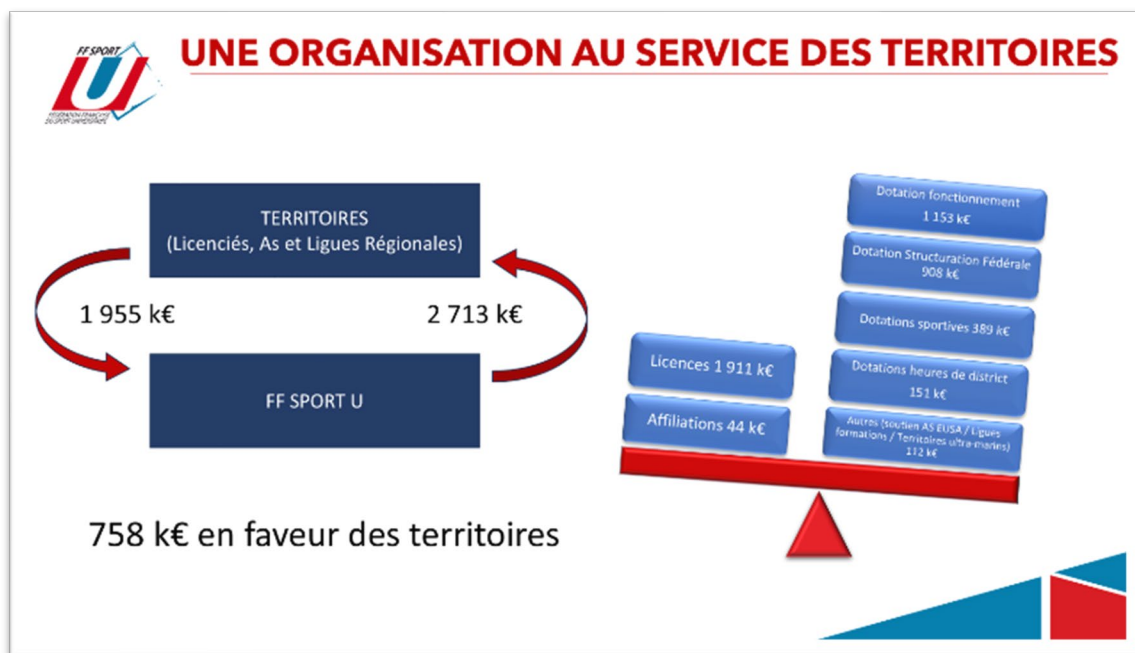
On y trouve :

- Dans les produits :
 - La subvention ANS pour 343 k€
 - La subvention MESR pour les heures de district pour 151 k€
 - Les partenariats entreprises (financier et matériel) pour 87 k€
 - Les partenariats fédérations pour 52 k€



• Dans les charges :

- La dotation de fonctionnement (pour les personnels des Ligues oxygénés) 1 million 153 k€ (44 % de la vie des régions soit 11 % du total des charges)
- La dotation de Structuration Fédérale pour 907 k€
- Les dotations, frais d'organisations et récompenses pour les organisations sportives nationales pour 389 k€
- La dotation pour les heures de district pour 151 k€



Arrêtons-nous quelques instants pour évoquer les flux financiers entre la Fédération et les territoires.

Territoires au sens large : les licenciés, les AS et les Ligues Régionales.

1 million 955 k€ sont versés à la Fédération en provenance des territoires ; en contrepartie, 2 millions 713 k€ sont versés par la Fédération vers les territoires. La balance est de 758 k€ en faveur des territoires.

6 - Le Challenge 2024 - Vichy

Réalisé 2024 - LE CHALLENGE 2024 - VICHY

	BP 2024 AG 23/03/24	Réalisé 2024	écart avec BP		BP 2024 AG 23/03/24	Réalisé 2024	écart avec BP
6 - LE CHALLENGE 2024 - VICHY							
PRODUITS	830 000	823 264	-6 736	CHARGES	830 000	822 753	-7 247
RESULTAT PREVISIONNEL				0	Ecart BP/Réalisé		
RESULTAT REALISE				511	511		
3.4 Subventions MS / ANS / AURA / Vichy	830 000	823 264	-6 736	Frais d'organisation	830 000	822 753	-7 247

MINISTERE DES SPORTS
500 K€

ANS Grande Cause Nationale
243 K€

Conseil Régional AURA
50 K€

VICHY Communauté
30 K€

Le Challenge 2024 s'est déroulé en mai à Vichy : un budget de 823 k€ intégralement

financé par des subventions du Ministère des Sports, de l'ANS Grande Cause Nationale, de la Région AURA et de Vichy Communauté.

7 - Les personnels détachés

		BP 2024 AG 23/03/24	Réalisé 2024	écart avec BP			BP 2024 AG 23/03/24	Réalisé 2024	écart avec BP
7 - PERSONNELS DETACHES									
PRODUITS		4 540 590	4 305 834	-234 756	CHARGES		4 540 590	4 305 834	-234 756
RESULTAT PREVISIONNEL					Ecart BP/Réalisé				
					0				
RESULTAT REALISE					0				
1.1	MESR subvention	4 540 590	4 540 590	0	10.4	Salaires personnels détachés	4 540 590	4 305 834	-234 756
1.1	MESR réserve annuelle	0	-234 756	-234 756					

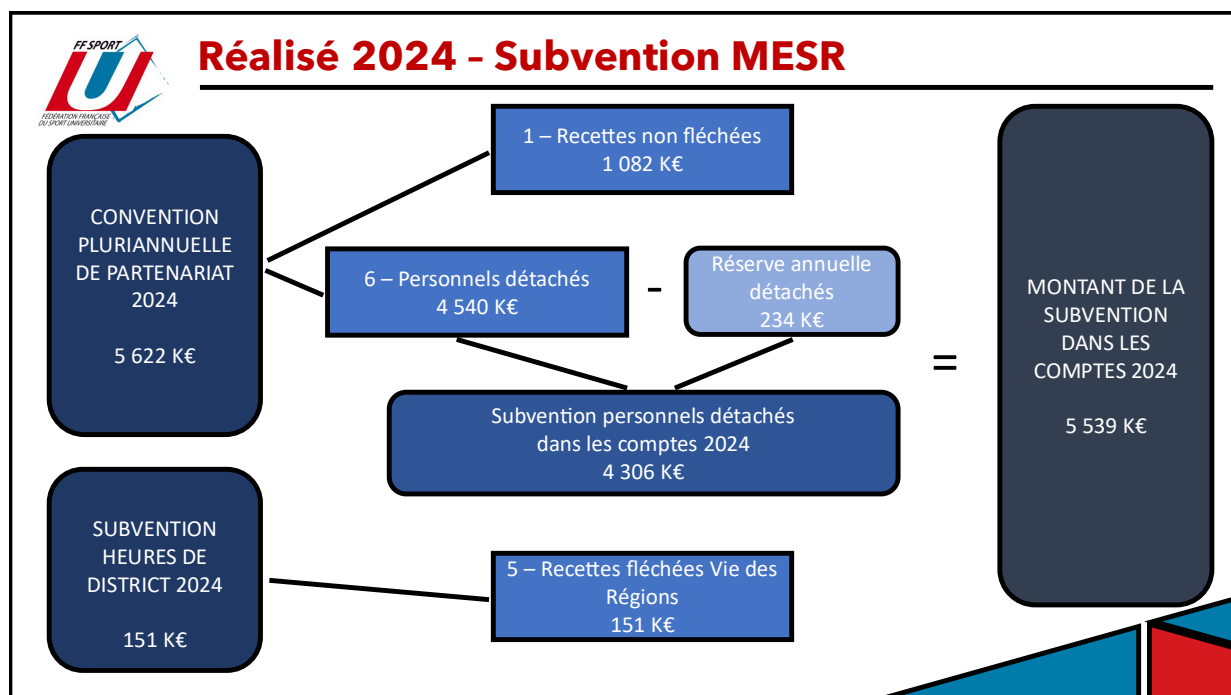
Il s'agit des 37 directeurs (6 nationaux et 31 régionaux) détachés par le MESR auprès de la Fédération.

Leur coût 4,3 millions d'€ est intégralement financé par la subvention du MESR fléchée.

En complément des informations données précédemment, je vais vous présenter une rapide vue d'ensemble de nos subventions et de nos partenariats qui sont répartis dans les différents blocs.

J'en profite pour remercier nos ministères de tutelle et nos différents partenaires.

Le MESR

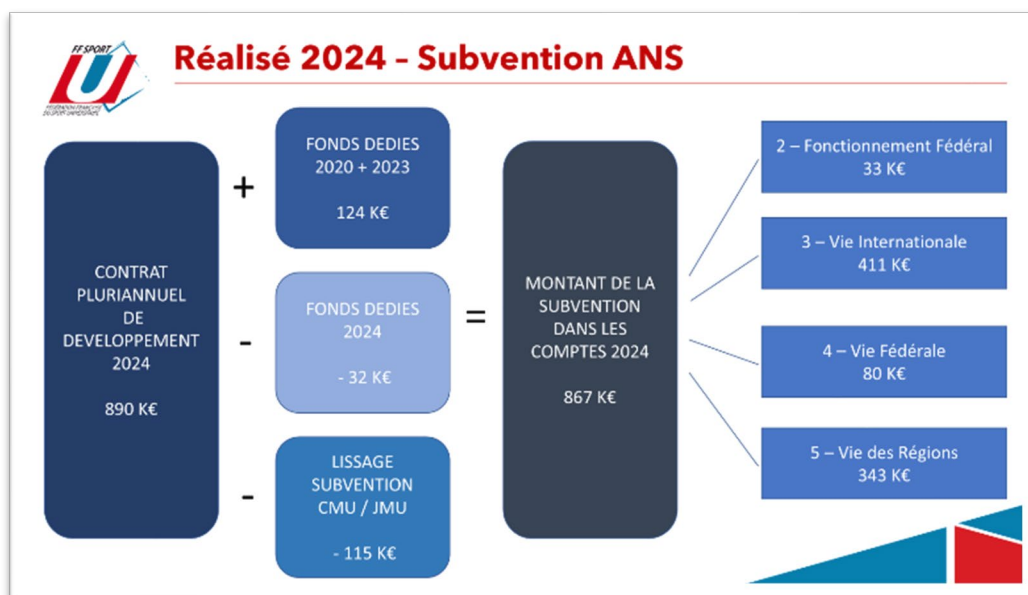


Dans le cadre de notre convention pluriannuelle de partenariat, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche nous a attribué une subvention de 5 millions 622 k€ : 1 million 82 k€ pour le fonctionnement, non fléché, et 4 millions 540 k€ pour les personnels détachés.

S'ajoute une subvention de 151 k€ pour les heures de district. Cette subvention correspond aux actions décentralisées menées par les Ligues.

Compte tenu de la réserve annuelle constatée sur la part des détachés, le montant de la subvention MESR dans les comptes est de 5 millions 539 k€ soit 54 % du total de nos ressources.

L'ANS



Dans le cadre de notre contrat pluriannuel de développement, l'ANS nous a attribué une subvention de 890 k€ pour 2024.

Compte tenu des fonds dédiés 2020 et des fonds dédiés estimés pour 2024 (- 32 k€), le montant de la subvention ANS dans les comptes est de 867 k€, fléchés dans les différents blocs vus précédemment, soit 8 % du total de nos ressources.

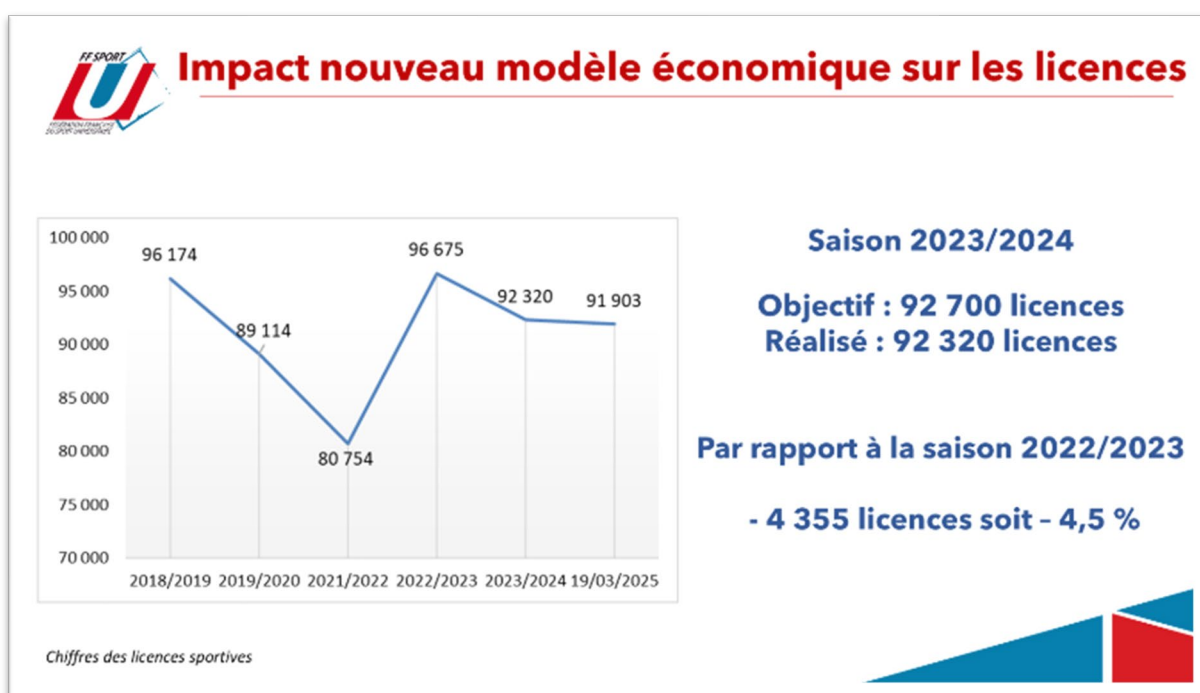
Les Partenaires



Nous avons différents types de partenariats :

- Les partenaires financiers pour 252 k€ : MAIF, BNP Paribas, Société Générale, Pritel et Casden
- Les partenaires matériels et prestations pour 42 k€ : Casal Sport, Pritel et Unistade
- Les autres partenaires matériels et prestations, qui ne sont pas valorisés comptablement mais qui sont estimés à 291 k€ : Le Coq Sportif, Société Générale, Wilson, Gerflor et Gymnova

J'en profite également pour faire un point sur nos licences et l'impact du nouveau modèle économique :

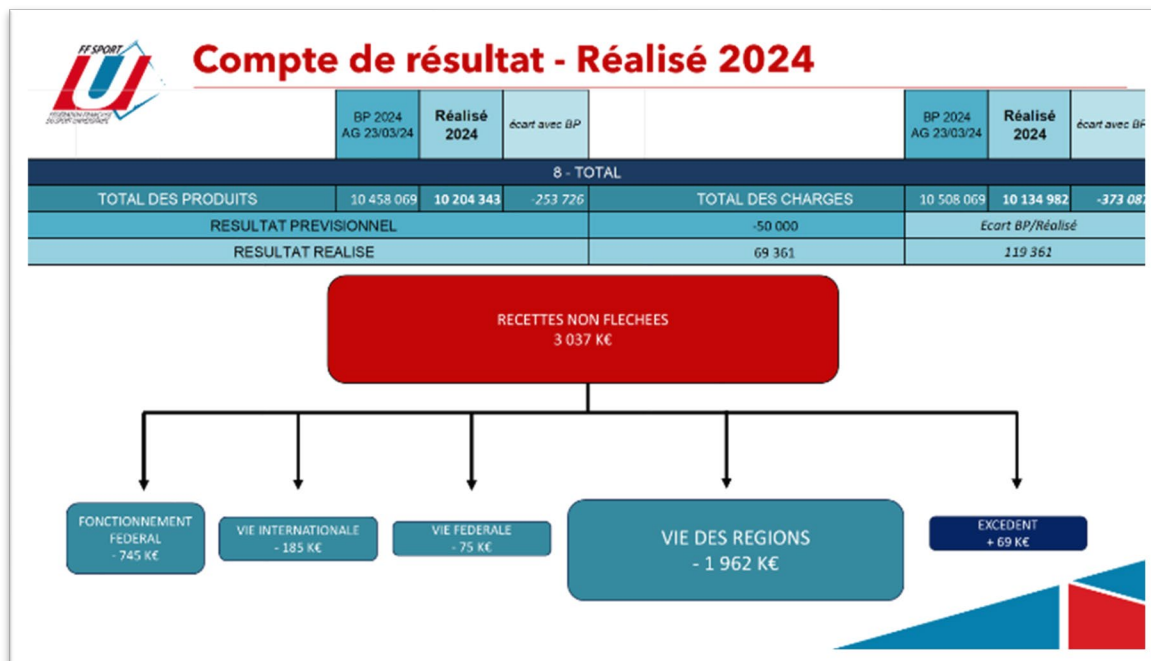


Le nouveau modèle économique, à savoir la licence à tarif unique (21€ la licence sportive, 1€ pour les territoires ultra-marins) est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Nous avons pour objectif d'atteindre 92 700 licences sportives pour la saison 2023/2024 : l'objectif est quasiment atteint puisque nous avons 92 320 licences au 31 août 2024. Par rapport à la saison précédente 2022/2023 la baisse est de 4 355 licences soit - 4,5 %.

La bonne dynamique se poursuit ; nous pensons atteindre également l'objectif fixé pour la saison 2024/2025, à savoir 93 700 licences sportives. Nous étions cette semaine à presque 92 000 licences.

8 - Le total



Le total des blocs que je viens de vous présenter nous amène à constater un résultat excédentaire de 69 361 € soit 0.6 % du total des recettes.

Pour rappel le budget prévisionnel avait été annoncé comme déficitaire de 50 k€. Le résultat est supérieur de 119 k€ à ce qui avait été annoncé, soit un écart de 1% par rapport au prévisionnel ; cela s'explique principalement par des actions non réalisées ou des dépenses moins élevées que prévues.

Nous allons maintenant laisser la parole à Rémi PRUNIER, Directeur de mission d'ORCOM AUDIT, Commissaire aux comptes de la FFSU.

4.2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes

Cf. annexe et PPT.

R. PRUNIER : Merci, Monsieur le Trésorier, pour cette présentation exhaustive. Je vais essayer, comme chaque année, d'être le plus synthétique possible.

Je souhaite vous rappeler le rôle du commissaire aux comptes, puisqu'il s'agit d'une mission légale et obligatoire, au regard des seuils dépassés par la Fédération. Le commissaire aux comptes a un objectif inscrit dans son rapport : il doit obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble – et non la comptabilité analytique – ne comportent pas d'anomalies significatives.

Ainsi, nous certifions que les comptes 2024, qui viennent de vous être présentés, sont sincères, réguliers et donnent une image fidèle du résultat des opérations de cet exercice. Je rappelle qu'un commissaire aux comptes peut certifier les comptes, les certifier avec réserves, ou refuser de les certifier. Nous sommes ici dans le premier cas de figure : les comptes sont certifiés sans aucune réserve.

Afin de certifier les comptes, un certain nombre de diligences sont mises en œuvre. Par exemple, nous réalisons des circularisations : nous interrogeons les tiers de la Fédération, ainsi que les partenaires bancaires, chaque année. Nous effectuons également des opérations de raccordement avec la comptabilité. Nos contrôles se sont révélés satisfaisants.

Je vous rappelle également que nous réalisons notre mission en parfaite indépendance, conformément au Code de déontologie de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Je suis particulièrement satisfait que la Fédération ait enfin valorisé les contributions volontaires en nature. Je rappelle que c'est une obligation pour les associations, depuis 2020, de pouvoir valoriser et recenser les heures de bénévolat et les éventuelles autres contributions en nature, en dehors du fonctionnement statutaire. Si vous êtes curieux, vous constaterez que les comptes font apparaître des contributions volontaires en nature, notamment en lien avec l'organisation du Challenge 2024 à Vichy, ainsi qu'avec le Championnat du monde universitaire de rugby à 7. Ces valorisations représentent près de 114 000 euros, dont 80 000 euros au titre du bénévolat et 30 000 euros au titre des équipements mis gratuitement à disposition.

Il existe également un deuxième rapport, le rapport spécial sur les conventions réglementées. Je rappelle qu'en France, les conventions réglementées sont des conventions autorisées par la loi. Elles concernent les flux susceptibles d'exister entre la Fédération et d'autres entités avec lesquelles elle partagerait des dirigeants communs. Les dirigeants de droit, au sens de la loi, sont l'ensemble des membres du Conseil d'administration. Aucune nouvelle convention réglementée n'a été identifiée au titre de l'exercice 2024.

4.3. Approbation des comptes annuels 2024

Cf. annexe et PPT.

J-F. FROUSTEY : Merci à notre commissaire aux comptes pour la lecture de ce rapport. Nous allons procéder au vote.

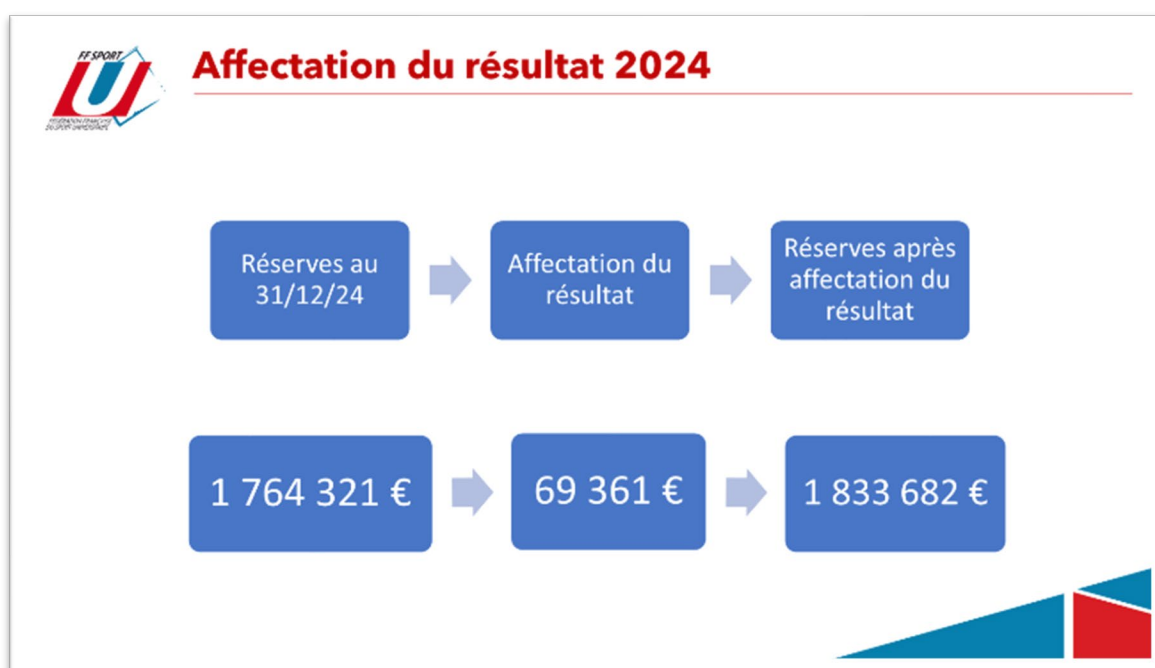
VOTE 15 - Approbation des comptes annuels 2024 tels qu'ils vous ont été présentés avec un résultat excédentaire de 69 361€ (Approbation à la majorité simple).

VOTE 15 Approbation des comptes annuels 2024	POUR	95
	CONTRE	1
	ABSTENTION	3
	NE PREND PAS PART AU VOTE	0

VOTE 15 : Les comptes annuels 2024 avec un résultat excédentaire de 69 361 € sont approuvés à la majorité des voix exprimées.

4.4. Approbation de l'affectation du résultat

Cf. annexe et PPT.



J-F. FROUSTEY : Le résultat excédentaire de 2024 sera affecté au compte « Autres réserves » et va donc venir renforcer les réserves de la Fédération pour les porter à 1 833 682 €.

Ce montant représente environ 2 mois d'activité fédérale en moyenne.

Pour faire un parallèle, les Ligues Régionales ont des réserves moyennes de 288 k€, équivalentes à 8 mois d'activité.

VOTE 16 - Approbation de l'affectation du résultat excédentaire de 69 361€ au compte « Autres réserves ». (Approbation à la majorité simple).

<p>VOTE 16 Approbation de l'affectation du résultat</p>	POUR	93
	CONTRE	0
	ABSTENTION	6
	NE PREND PAS PART AU VOTE	0

VOTE 16 : L'affectation du résultat excédentaire de 69 361€ au compte « Autres réserves » est approuvé à la majorité des voix exprimées.

C. TERRET : Nous remercions l'Assemblée Générale pour sa confiance.

4.5. Approbation du budget prévisionnel 2025 actualisé

Cf. annexe et PPT.

BP 2025 ACTUELISÉ		BP 2025 ACTUELISÉ	
1 - REGISTRES MON. ECHES			
PRODUITS	3 111 688	CHARGES	0
RESULTAT PREVISIONNEL 2025		3 111 688	
RESSOURCES PROPRES	2 029 496		
2.2.1 Attirances	41 200		
2.2.2 Licences	1 945 096		
2.2.3 SUBVENTIONS	1 042 296		
2.2.1 MESR subvention	1 032 200		
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL			
PRODUITS	888 824	CHARGES	1 146 000
RESULTAT PREVISIONNEL 2025		- 257 176	
RESSOURCES PROPRES	281 807	Fonctionnement fédéral	695 900
1.1.1 Assurances	25 000	2.2.1 Remunération personnelle	620 000
1.2.2 Partenariat entreprises	65 000	2.2.2 Salaires / Services obligés	25 000
2.2.1 Partenariat fédérations et associations	7 000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	420 900
1.2.1 Partenariat fédérations	0	2.2.1 Location	121 000
1.2.5 Autres produits	51 000	2.2.2 Frais généraux de fonctionnement	90 000
2.2.8 Revenus financiers	40 000	2.2.2 Services extérieurs	27 000
1.2.7 Produits exceptionnels	0	2.2.2 Assurances facultatives	90 000
SUBVENTIONS	607 017	2.2.2 Déplacements et services	60 000
2.2.1 ANS subvention 2025	30 000	2.2.2 Frais financiers	5 000
2.2.1 ANS subvention Fonds cadres 2023 - entrant	20 000	2.2.4 Charges exceptionnelles - Divers	0
2.2.2 Autres subventions	6 000	2.2.1 Impôts	10 000
2.2.4 FISCALITE PARTENAIRES DU COMPLEXE DE REUILLY	7 000	PROMOTION - COMMUNICATION	15 000
		2.2.1 Protocoles	4 000
		2.2.1 Communication	9 000
		2.2.4 REFOURTE PORTAL EXTRANET	95 000
3 - VIE FEDERALE			
PRODUITS	919 321	CHARGES	1 137 600
RESULTAT PREVISIONNEL 2025		- 218 279	
RESSOURCES PROPRES	595 420	FISJ divers	5 200
2.2.1 Partenariat entreprises	25 000	2.2.1 Orga. Championnats du Monde FISJ	2 000
2.2.2 Partenariat matériel et prestations	0	2.2.1 Part. Champs olympiques du Monde FISJ	15 000
2.2.2 Partenariat fédérations	245 420	2.2.1 Jeux Mondiaux Universitaires FISJ	307 000
2.2.4 Revenus issus des épreuves	20 000	2.2.1 Coupes du Monde des Universités	0
SUBVENTIONS	323 900	2.2.1 EUSA	20 000
2.2.1 ANS subvention 2025	247 000	2.2.1 Rencontres Internationales sportives	1 000 000
2.2.2 ANS subvention FEDERATION JUNI	115 000	2.2.1 Rencontres Internationales sportives	65 000
2.2.2 Autres subventions	6 000	2.2.1 Divers international	1 000
4 - VIE FEDERALE			
PRODUITS	104 000	CHARGES	255 050
RESULTAT PREVISIONNEL 2025		- 151 050	
RESSOURCES PROPRES	24 000	FORMATIONS	77 000
2.2.3 Partenariat fédérations	4 000	INSTANCES	116 750
2.2.5 Autres produits	20 000	CMN	7 000
SUBVENTIONS	80 000	Instances statutaires élus	55 250
2.2.1 ANS subvention 2025	80 000	Autres instances	54 500
2.3.2 Autres subventions	0	Projet Fédéral - Horizon 2030	50 000
		MEDICAL (avec accompagnement des FISJ)	11 300
5 - VIE DES REGIONS			
PRODUITS	635 267	CHARGES	2 619 600
RESULTAT PREVISIONNEL 2025		- 1 984 333	
RESSOURCES PROPRES	136 167	2.2.2 Dotation de fonctionnement	1 159 000
2.2.1 Partenariat entreprises	54 167	2.2.2 Dotation structuration fédérale	916 000
2.2.2 Partenariat matériel et prestations	35 000	2.2.2 Dotation heures district	151 100
2.2.3 Partenariat fédérations	47 000	2.2.2 Dotation organisations sportives	217 000
2.2.5 Autres produits	0	2.2.2 Frais organisations FISJ	17 500
SUBVENTIONS	499 100	2.2.2 Autres organisations/Autres dotations	97 000
2.2.2 MESR subvention heures district	151 100	2.2.2 Recompenses	62 000
2.2.1 ANS subvention 2025	343 000		
2.3.2 Autres subventions	5 000		
6 - TOTAL			
TOTAL DES PRODUITS	9 656 340	TOTAL DES CHARGES	9 736 340
RESULTAT PREVISIONNEL 2025		- 80 000	
7 - PERSONNELS DETACHES			
PRODUITS	4 540 590	CHARGES	4 540 590
RESULTAT PREVISIONNEL 2025		0	
2.2.1 MESR subvention	4 540 590	2.2.4 Salaires personnels détachés	4 540 590
8 - TOTAL			
TOTAL DES PRODUITS	9 656 340	TOTAL DES CHARGES	9 736 340
RESULTAT PREVISIONNEL 2025		- 80 000	

J-F. FROUSTEY : Nous vous proposons un budget 2025 actualisé d'un montant total de charges de 9 millions 656 k€ et de produits de 9 millions 736 k€ soit un déficit prévisionnel de 80 000 €.

Voici les éléments marquants et nouveaux pris en compte dans ce BP :

- Pour les licences et la Dotation de Structuration Fédérale :

- Le BP a été établi sur une base de 94 000 licences sportives pour la saison 2024/2025 et 95 000 pour 2025/2026.
- Tarif de la licence nationale 21,5 € pour la saison 2024/2025 et 22,5 € pour la saison 2025/2026 (soit 1€ de plus), 1€ pour les territoires ultra-marins.
- Montant de la Dotation de Structuration Fédérale 10€ par licences sportives, 2€ pour les territoires ultra-marins
- Impact sur le BP 2025 + 65 k€
- Le maintien de la subvention ANS à 890 000 € sans aucune certitude. Le Contrat de développement pour 2025-2028 n'est pas encore connu.
- Par contre, nous avons signé la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2027 avec le MESR. Le montant de la subvention 2025 est identique à 2024.
- Une masse salariale (personnels non détachés et personnels oxygénés) en augmentation de 56 k€
- Le lancement du nouveau portail extranet en septembre 2025
- La participation aux Jeux Mondiaux Universitaire d'hiver à Turin (Italie) et aux Jeux Mondiaux Universitaire d'été en Allemagne

VOTE 17 - Approbation du budget prévisionnel 2025 actualisé tel qu'il vous a été présenté avec un déficit prévisionnel de 80 000€ (Approbation à la majorité simple).

VOTE 17 Approbation du budget prévisionnel 2025 actualisé	POUR	82
	CONTRE	4
	ABSTENTION	12
	NE PREND PAS PART AU VOTE	1

VOTE 17 : Le budget prévisionnel 2025 actualisé avec un déficit prévisionnel de 80 000€ est approuvé à la majorité des voix exprimées.

4.6. Approbation du budget prévisionnel 2026

Cf. annexe et PPT.

BP2026 - Document 3

BP 2026		BP 2026	
1 - RECETTES NON FLECHÉES			
PRODUITS		CHARGES	
RESULTAT PREVISIONNEL 2026		RESULTAT PREVISIONNEL 2026	
RESSOURCES PROPRES	2 145 100		
1.1.1 AMMORA	44 000		
1.1.2 LICENCES	2 098 800		
1.1.3 SUBVENTIONS	1 000 200		
2.1.1 MESR subvention	1 000 200		
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL			
PRODUITS		CHARGES	
RESULTAT PREVISIONNEL 2026		RESULTAT PREVISIONNEL 2026	
RESSOURCES PROPRES	224 467	FONCTIONNEMENT FEDERAL (hors subvention)	698 900
1.1.1 Assurances	16 000	1.1.1 Rémunération personnelle (hors délégués)	600 000
1.1.2 Partenariat entreprises	28 667	1.1.2 Stipendes / Services civiques	25 000
1.1.3 Partenariat matériel et prestations	0	1.1.3 FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	407 000
1.1.4 Partenariat fédérations	0	1.1.4 Logement	130 000
1.1.5 Autres produits	51 800	1.1.5 Frais généraux de fonctionnement	64 000
1.2.1 Recettes financières	40 000	1.2.1 Services extérieurs	20 000
1.2.2 Produits exceptionnels	0	1.2.2 Assurances sociales	95 000
1.2.3 SUBVENTIONS	104 900	1.2.3 Rémunération et salaires	47 000
2.1.1 ANS subvention 2026	30 000	2.1.1 Frais financiers	5 100
2.1.2 ANS subvention Fonds états 2023 - extant	67 500	2.1.2 Charges exceptionnelles - Divers	0
2.1.3 Autres subventions	0	2.1.3 Impôts	16 000
2.1.4 FNSC pour participation au congrès de district	7 400	2.1.4 PROMOTION, COMMUNICATION	14 000
		2.1.4 Promotion	4 000
		2.1.4 Communication	10 000
		2.1.4 REPERTE PORTAL EXTRANET	117 000
3 - VIE INTERNATIONALE			
PRODUITS		CHARGES	
RESULTAT PREVISIONNEL 2026		RESULTAT PREVISIONNEL 2026	
RESSOURCES PROPRES	188 500	FISU divers	3 250
1.1.1 Partenariat entreprises	15 000	1.1.1 Orga. Championnats du Monde FISU	190 000
1.1.2 Partenariat matériel et prestations	0	1.1.2 Parts. Championnats du Monde FISU	400 000
1.1.3 Partenariat fédérations	130 500	1.1.3 Jeux Mondiaux Universitaires FISU	0
1.1.4 Recettes exceptionnelles internationales	10 000	1.1.4 Coupes du Monde des Universitaires	0
1.2.1 SUBVENTIONS	426 000	1.2.1 ELISA	75 100
2.1.1 ANS subvention 2026	457 000	2.1.1 Retraites internationales sports co	116 000
2.1.2 ANS subvention report n-1 FISU	-115 000	2.1.2 Retraites internationales sports int	66 000
2.1.3 Autres subventions	4 000	2.1.3 Divers internationales	3 000
4 - VIE FEDERALE			
PRODUITS		CHARGES	
RESULTAT PREVISIONNEL 2026		RESULTAT PREVISIONNEL 2026	
RESSOURCES PROPRES	24 000	FORMATIONS	77 000
1.2.1 Partenariat fédérations	4 000	1.2.1 INSTANCES	167 500
1.2.2 Autres produits	20 000	1.2.2 CMN	7 000
1.2.3 SUBVENTIONS	80 000	1.2.3 Instances statutaires élues	56 000
2.1.1 ANS subvention 2026	80 000	2.1.1 Autres instances	54 500
2.1.2 Autres subventions	0	2.1.2 Projet Fédéral - Horizon 2030	50 000
		2.1.2 MEDICAL (hors engagements des clubs)	11 000
5 - VIE DES REGIONS			
PRODUITS		CHARGES	
RESULTAT PREVISIONNEL 2026		RESULTAT PREVISIONNEL 2026	
RESSOURCES PROPRES	136 167	10.2.2 Dotation de fonctionnement	1 196 000
1.2.1 Partenariat entreprises	54 167	10.3.6 Dotation structuration fédérale	926 000
1.2.2 Partenariat matériel et prestations	35 000	10.3.7 Dotation heures district	151 000
1.2.3 Partenariat fédérations	47 000	10.3.1 Dotation organisations sportives	217 000
1.2.5 Autres produits	0	10.3.2 Frais organisations CFU	17 500
1.2.5 SUBVENTIONS	499 100	10.3.3 Autres organisations/ Autres dotations	97 000
2.1.1 MESR subvention heures district	151 100	10.3.4 Rémunérations	62 000
2.1.2 ANS subvention 2026	343 000		
2.1.3 Autres subventions	5 000		
6 - PERSONNELS DETACHES			
PRODUITS		CHARGES	
RESULTAT PREVISIONNEL 2026		RESULTAT PREVISIONNEL 2026	
1.1.1 MESR subvention	4 540 500	19.4 Salaires personnels détachés	4 540 500
7 - TOTAL			
TOTAL DES PRODUITS		TOTAL DES CHARGES	
RESULTAT PREVISIONNEL 2026		RESULTAT PREVISIONNEL 2026	
9 545 420		9 645 420	
		-100 000	

J-F. FROUSTEY : Établir un budget prévisionnel à plus d'un an est un exercice difficile car les inconnues sont nombreuses.

Nous vous proposons un budget 2026 d'un montant total de charges de 9 millions 645 k€ et de produits de 9 millions 545 k€ soit un déficit prévisionnel de 100 000 €.

Dans les éléments marquants et nouveaux pris en compte dans ce BP, voici les principaux :

- Les hypothèses sur le nombre et le tarif des licences ont été évoquées plus haut pour le BP 2025, nous restons sur la même dynamique ; le BP a été établi sur une base de 96 000 licences pour la saison 2026/2027.
- L'organisation du Championnat du Monde Universitaire FISU de handball à Pessac
- La participation aux Championnats du Monde Universitaire FISU
- La perte du partenariat avec Pritel
- Les autres grandes masses sont reprises à l'identique

P. LEGENDRE : Les comptes annuels 2024 sont positifs. Je ne comprends pas pourquoi les budgets prévisionnels 2025 et 2026 annoncent un résultat déficitaire. Les licences seront-elles augmentées par ailleurs ? Si oui, comment expliquer ce déficit ?

C. TERRET : Le vote du budget 2025 pourra inclure une hausse de 1 €. Le budget 2026 est calculé sur la même base ; il sera néanmoins soumis à un nouveau vote

l'année prochaine.

Concernant le montant du déficit prévisionnel, il convient de préciser que le budget a été élaboré de manière sincère. Au regard des budgets de la Fédération et des montants concernés, le déficit annoncé correspond quasi à un équilibre à zéro : les montants, bien qu'ils puissent paraître élevés, sont marginaux au regard des masses financières globales. Nous avons également pris en considération l'inflation, l'augmentation des salaires, le soutien aux Ligues en difficulté, etc. Par ailleurs, avec l'adoption du nouveau système de licences, un temps d'adaptation est nécessaire afin de disposer de chiffres plus stabilisés.

J.-F. FROUSTEY : Pour appuyer les propos du Président, le budget prévisionnel 2024 prévoyait un déficit de 50 000 €, alors que le réalisé 2024 fait apparaître un excédent de 69 361 €. Nous préférons être prudents dans l'élaboration des budgets prévisionnels et constater ensuite de bonnes surprises.

C. TERRET : Pour illustrer ces propos, il faut savoir que l'augmentation de 1 € du coût des licences représente environ 90 000 €. Le budget global de la Fédération s'élève à 9,5 millions d'euros. Une fois la dotation dédiée aux personnels détachés, d'un montant de 4,5 millions d'euros, déduite, le budget s'établit à 5 millions d'euros. Les 90 000 € correspondent donc à 1,8 % du budget fédéral, soit l'équivalent du coût de l'inflation.

Nous cherchons également à compenser la hausse moyenne et cumulative du coût de la vie via des partenariats et à développer une forme d'agilité budgétaire, mais il s'agit d'un élément structurant.

Nous prévoyons par ailleurs un rééquilibrage des dotations des personnels non oxygénés entre les territoires, notamment afin de corriger la sous-dotation de deux Ligues qu'il est nécessaire de compenser, afin d'éviter que ce coût ne se répercute localement sur leurs AS.

T. NICOLAS : Avez-vous augmenté le prix de la licence de 2 € pour les Outre-mer ?

C. TERRET : Le modèle applicable aux Outre-mer, qui ne bénéficient pas de personnels détachés ou oxygénés, n'évolue pas. La licence demeure à 1 € et la dotation de structuration fédérale à 2 €. Le modèle reste strictement identique. Les territoires ultramarins bénéficient par ailleurs d'autres dispositifs d'aide, tels que les heures de district ou les aides au déplacement en compétition. Les contraintes étant différentes, l'accompagnement fédéral est adapté en conséquence. Nous réfléchissons également à la mise en place d'une aide RH pour certains territoires ultramarins, au regard de l'augmentation de leur nombre de licenciés.

VOTE 18 - Approbation du budget prévisionnel 2026 tel qu'il vous a été présenté avec un déficit prévisionnel de 100 000€ (Approbation à la majorité simple).

<p>VOTE 18 Approbation du budget prévisionnel 2026</p>	POUR	80
	CONTRE	3
	ABSTENTION	15
	NE PREND PAS PART AU VOTE	1

VOTE 18 : Le budget prévisionnel 2026 avec un déficit prévisionnel de 100 000€ est approuvé à la majorité des voix exprimées.

C. TERRET : Je vous remercie pour votre confiance.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉ

5.1. Préambule

X. DUNG : Le rapport d'activité correspond à la traditionnelle présentation chiffrée de données, collectées collectivement par l'ensemble de la Direction nationale. Je tiens, en préambule de mon intervention, à remercier chaleureusement l'ensemble des collègues de la Direction nationale, ainsi que ceux en région, qui ont contribué à la production et à la rédaction de ce rapport.

Cet outil est d'ores et déjà en ligne sur le site officiel et institutionnel de la Fédération, et je vous invite à y jeter un œil attentif. En effet, il ne s'agit pas uniquement d'avoir une lecture des données statistiques de la Fédération, mais il permet également une analyse de la Fédération à un instant T.

Ce rapport met en perspective les problématiques que rencontre la Fédération, ou qu'elle sera amenée à rencontrer dans les années à venir, ainsi que la nécessité pour la Fédération d'être agile, afin de trouver des solutions dans un écosystème du sport universitaire de plus en plus complexe.

5.2. Les chiffres clés

Cf. annexe et PPT.

X. DUNG : Le rapport d'activité commence par un certain nombre de chiffres clés, notamment relatifs aux licences. Nous décomptons 113 935 licences au 31 août 2024. Nous sommes satisfaits de ce chiffre, puisqu'il répond à l'objectif fixé, notamment en termes de licences sportives.

Le nombre d'étudiants formés a fortement augmenté. Je remercie également

l'ensemble des Ligues qui ont fait un effort en ce sens. Cette thématique est cruciale pour l'avenir de la Fédération, avec des impacts financiers importants.

Le nombre de championnats s'est, quant à lui, maintenu, voire a augmenté, avec 14 225 étudiants ayant participé à une compétition nationale : près de 8 000 en sport individuel sur des compétitions nationales et 6 308 en compétitions de sports collectifs.

Le nombre de titres nationaux décernés est relativement stabilisé, avec plus de 500 titres délivrés par la Fédération. J'en profite pour remercier les territoires qui ont accueilli les championnats de France. Pour rappel, la délivrance des titres de champions de France fait partie des missions du service public.

Un mot également sur un chiffre important, celui du nombre de dirigeants : plus de 4 000 dirigeants recensés, ce qui est remarquable. Nous rencontrons toutefois des difficultés en matière de recrutement et d'engagement, tant des collègues que des étudiants, au sein des associations sportives, des régions et des comités directeurs. La Fédération a un travail important à mener en ce sens dans les années à venir, notamment sur les questions d'encadrement.

J'aborde ce sujet dans la conclusion : il sera nécessaire de se doter d'outils adaptés dans les années à venir afin d'accompagner les associations sportives qui ne sont pas suffisamment soutenues par des collègues enseignants. Il existe en effet de plus en plus d'écoles privées ne disposant pas d'enseignant titulaire en charge de l'accompagnement des associations sportives. Nous rencontrons également des difficultés dans l'engagement des collègues titulaires.

Par ailleurs, 474 étudiants français ont participé à une compétition internationale. Ce chiffre comprend les Jeux européens qui ont eu lieu en Hongrie à l'été 2024. Je félicite les AS ayant participé à cette compétition, qui y ont obtenu de très bons résultats. Il inclut également les 146 étudiants ayant participé à des championnats du monde et à une Coupe du monde.

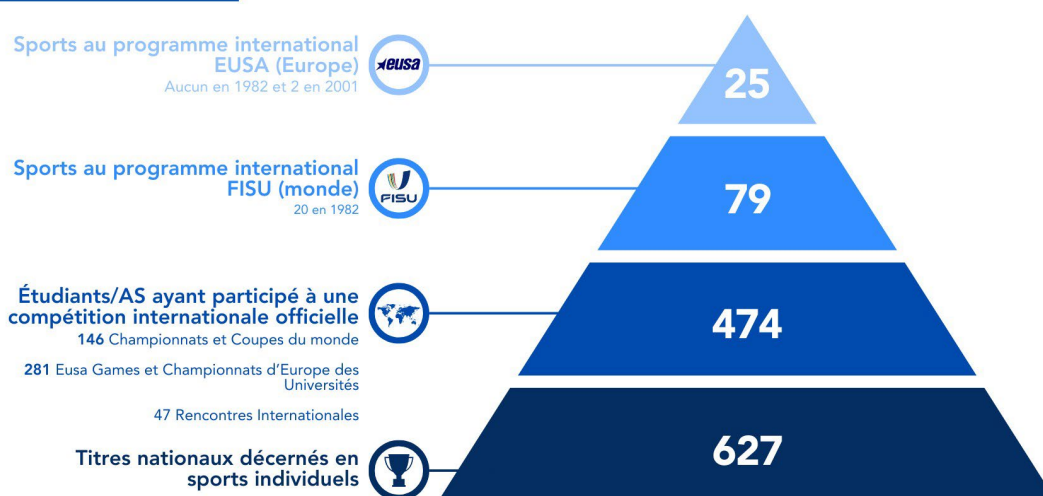
Je souhaite enfin comparer deux chiffres concernant le programme international. Au début des années 1980, 20 sports figuraient au programme des championnats du monde FISU, contre 79 aujourd'hui. Cette croissance a évidemment des conséquences importantes en termes d'arbitrage financier, notamment sur l'engagement des équipes de France.

Nous pouvons également constater qu'à sa création, au début des années 2000, l'EUSA ne comptait que 2 sports, contre 25 désormais au programme européen. Cela engendre également des conséquences significatives pour la Fédération.

CHIFFRES CLÉS 2024



LES CHIFFRES CLÉS 2024

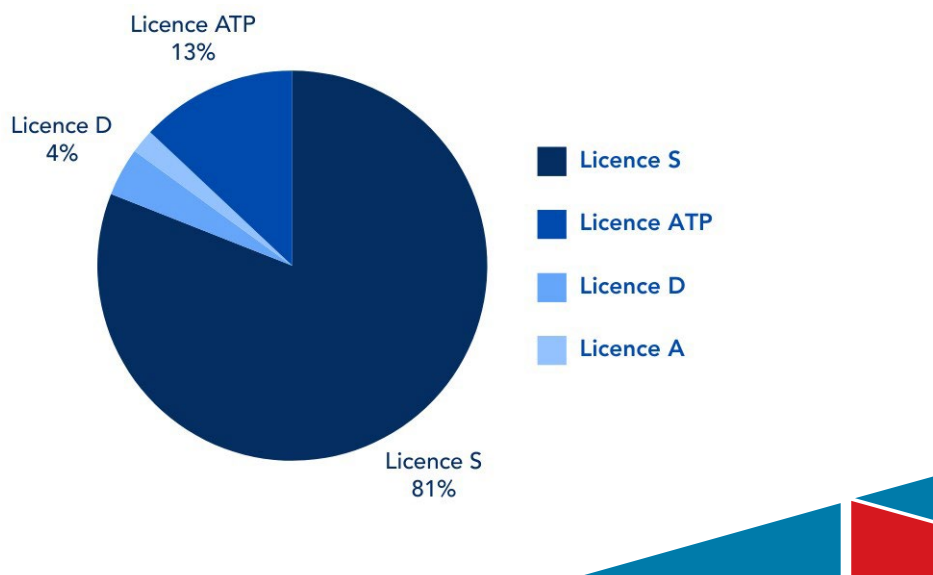


5.3. Les licences

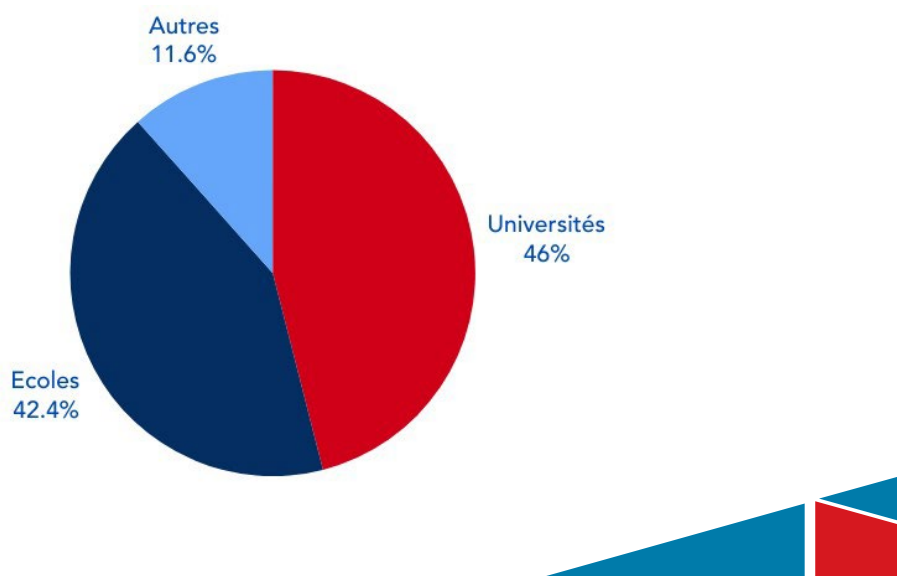
Cf. annexe et PPT.



LES LICENCES - Taux de répartition des licences



LES LICENCES - Répartition par type d'établissements



X. DUNG : Je rappelle que les 90 000 licenciés sportifs ont permis, grâce au nouveau modèle économique, de générer des produits financiers importants. Nous nous félicitons de la réussite de ce pari économique. L'un des leviers, à la fois pour les Ligues et pour la Fédération, consiste à augmenter ce nombre de licences sportives. Cela nécessite une offre de pratiques, notamment locales, académiques et régionales, accrue, car c'est le seul moyen d'augmenter le nombre de licences.

Comme vous avez pu le constater lors du bilan financier, si nous retirons la subvention dédiée aux personnels détachés (fonctionnaires du ministère), les licences et affiliations, et surtout les licences, représentent près de 40 % des produits de la Fédération. Les licences constituent donc un levier essentiel, dont il convient d'avoir pleinement conscience pour développer les ressources de la Fédération.

Concernant la répartition, nous pouvons constater :

- 80 % de licences sportives,
- 13 % d'ATP,
- 4 % de licences dirigeantes,
- 2 % de licences d'arbitres.

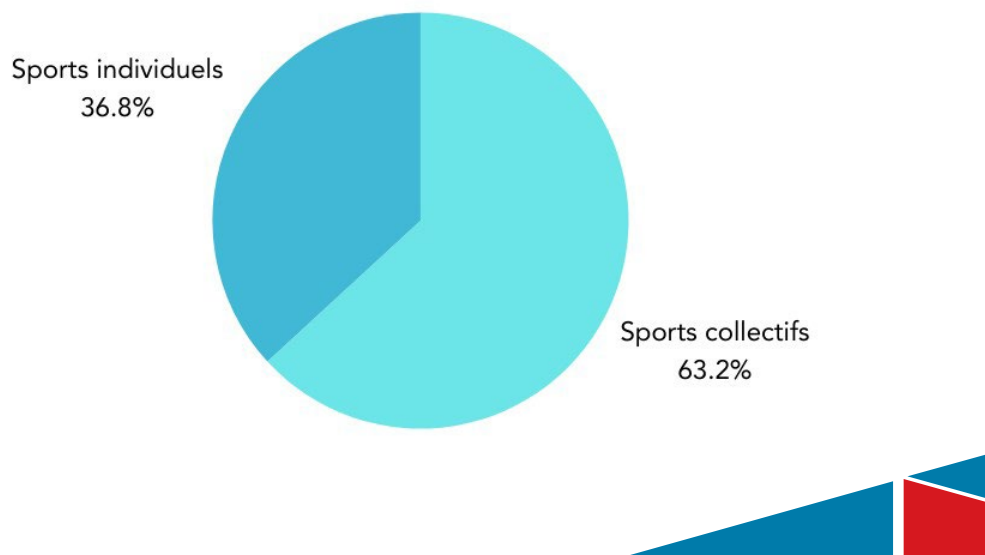
La nature des établissements de provenance des licenciés est également un indicateur intéressant. Aujourd'hui, contrairement à l'année précédente, le pourcentage de licenciés universitaires est plus élevé que celui des licenciés issus des écoles, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. La part « Autres » correspond notamment aux organismes placés sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et pouvant créer une AS.

5.4. L'activité nationale

Cf. annexe et PPT.

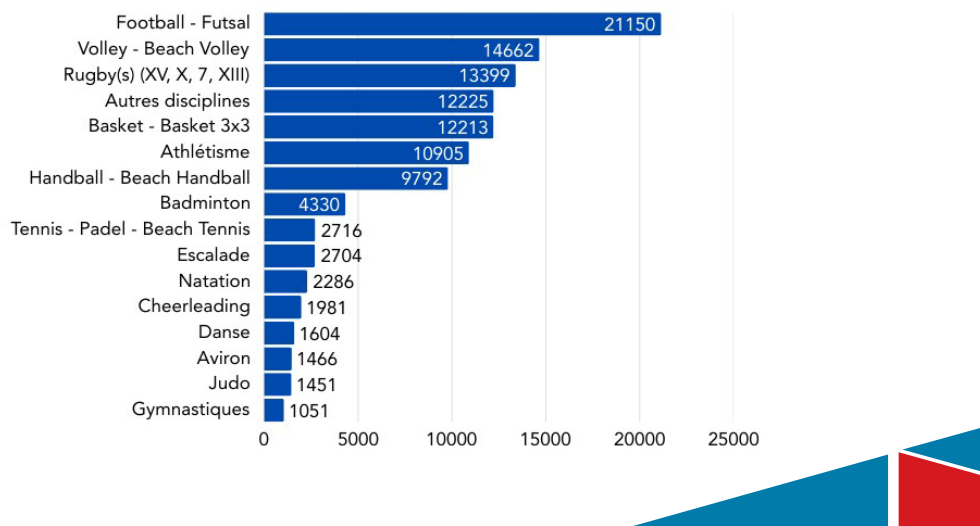


LE RÉPARTITION SPORTS CO / SPORTS IND

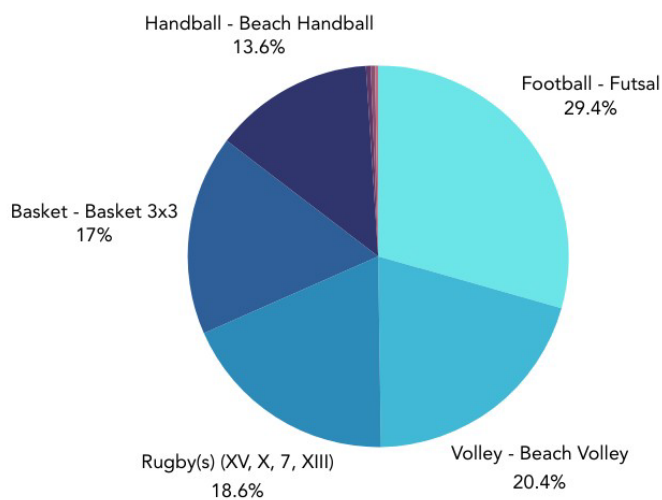




NOMBRE DE LICENCES PAR SPORTS

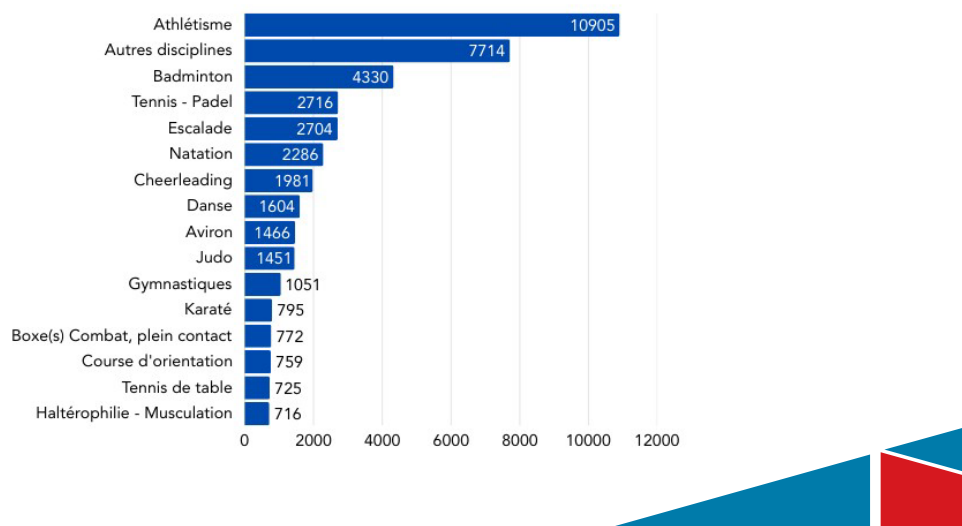


LES SPORTS COLLECTIFS



LES SPORTS INDIVIDUELS

Nombre de licences par sports individuels (2023-2024)



X. DUNG : Historiquement, la FFSU connaît une part plus importante de licenciés pratiquant des sports collectifs. Les cinq sports majeurs sont essentiellement le football, le basketball, le rugby, le volleyball et le handball, le football caracolant largement en tête du nombre de licenciés. À l'inverse, le handball, malgré sa forte culture EPS, connaît un léger recul.

L'athlétisme, avec l'ensemble de ses disciplines, demeure le sport individuel le plus attractif. Nous pouvons également constater l'essor des activités de nature, dans la continuité de l'année précédente. Cet engouement s'explique notamment par une évolution des mentalités et des pratiques sociétales, qui tend également à se refléter au sein de l'écosystème étudiant.

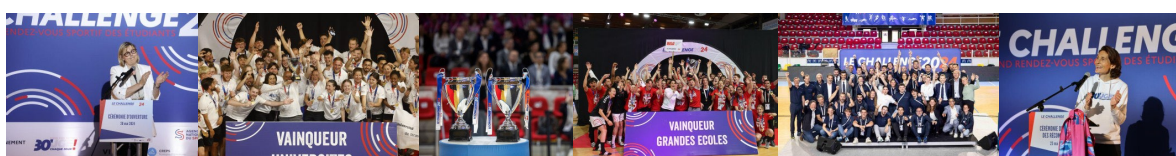
Je souhaite mettre en avant la danse et le cheerleading. Nous organisons chaque année les Rencontres nationales de danse, événement qui prend de plus en plus d'ampleur. Le cheerleading est également une nouvelle pratique de plus en plus attractive auprès du public étudiant.

Le badminton confirme également sa place importante au sein de l'université. Nous avons par ailleurs, face à la demande, développé sa place dans les championnats écoles.



LE CHALLENGE 2024 - Vichy / Mai 2024

- Organisé dans le cadre de la **Grande Cause Nationale du Sport**
- **3** jours de compétitions
- **12** Universités et **8** Grandes Ecoles
- **1 000** étudiant.e.s
- **11** disciplines (dont 1 discipline parasportive, le cécifoot)
- **2** vainqueurs : Université de Strasbourg & INSA Lyon



X. DUNG : Le Challenge 2024 a représenté un temps fort de la Fédération, comme l'ont souligné nos deux ministères de tutelle. Organisé à Vichy, le Challenge a mobilisé de nombreuses ressources humaines de la Fédération, et en particulier celles de la Ligue AURA, que je remercie pour son travail. Mille étudiants étaient réunis sur trois jours à Vichy. Pour la première fois, à ma connaissance, depuis au moins une vingtaine d'années, les deux ministres, ceux des Sports et de l'Enseignement supérieur, étaient présents sur l'événement, à l'ouverture comme à la clôture.

Je remercie une nouvelle fois l'ensemble des parties prenantes, les salariés de la FFSU et de ses Ligues, ainsi que les acteurs publics locaux.

Cet événement a marqué l'histoire de la Fédération. Nous sommes par ailleurs en discussion sur une éventuelle reconduction de ce format dans les années à venir, bien que rien ne soit arrêté à ce stade.

5.5. La Responsabilité Sociétale des Organisations

Cf. annexe et PPT.



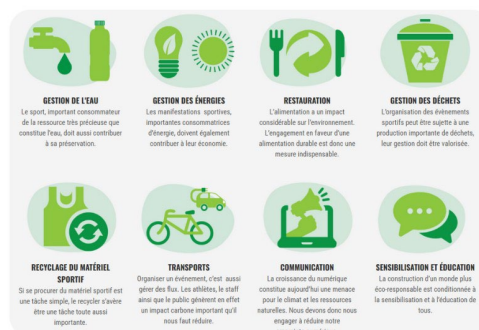
RSO & FFSU

- Les quatre piliers de la RSO [Social, Environnemental, Sociétal et Gouvernance] sont des thématiques que la fédération doit pas à pas reconsidérer afin de transformer son organisation et son impact.
- Le but de la **démarche RSO fédérale** est donc une intégration volontaire des préoccupations sociales et environnementales dans le fonctionnement de la FF Sport U et de ses organes déconcentrés : **mieux comprendre et encadrer l'impact de notre activité, sur l'environnement et sur la société, dans une perspective d'amélioration continue.**



ECO-RESPONSABILITE

- Le sujet de l'éco-responsabilité est **un axe majeur du projet fédéral "Horizon 2030"**.
- Celui-ci est associé au respect de la **charte des 15 engagements éco-responsables** des événements horizon 2024 éditée par le Ministère des Sports.



POUR UN SPORT U Écoresponsable



X. DUNG : Les membres du Bureau fédéral ont également souhaité aborder le sujet majeur de la Responsabilité sociétale des organisations (RSO). Ont ainsi été regroupés la féminisation des pratiques et de la gouvernance, le sport santé, l'inclusion, le parasport et la formation. Pour rappel, la RSO correspond à 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations unies (ONU). Nous avons considéré que la Fédération était concernée par six de ces objectifs de développement durable.

Le premier d'entre eux concerne l'écoresponsabilité. La Fédération est engagée depuis plusieurs années dans la voie d'un sport plus responsable. En 2024, nous avons travaillé sur les objectifs de consommation et de production responsables, ainsi que de lutte contre le dérèglement climatique. Le résultat, fruit d'un travail collectif, a été la rédaction et la mise à disposition de fiches pratiques à destination des organisateurs, accessibles en ligne sur le site fédéral.

L'objectif est d'être progressivement de plus en plus attentif à ce que l'ensemble des organisateurs de championnats, nationaux, académiques et locaux, respectent ces fiches, afin de tendre vers une démarche écoresponsable.



PARA SPORT'U

- Dans le cadre du projet politique fédéral Horizon 2030, la **commission PARASPORT'U** a poursuivi son **travail d'inclusion des étudiantes et étudiants en situation de handicap**, à travers différents objectifs :

- *Tendre vers des textes fédéraux plus inclusifs*
- *Etoffer le réseau des référents parasport'U*
- *Poursuivre la valorisation des actions locales existantes*
- *Organiser des épreuves handi-accueillantes au niveau national*
- *Communiquer à travers une identité graphique dédiée (logo)*

Sur l'année 2024, deux actions ont particulièrement été mises en lumière :

- le **Tournoi national de cécifoot** à l'occasion du "CHALLENGE 2024"
- la **Coupe de France de Volley inclusif** mise en place par la ligue Île-de-France du sport U (8 équipes)



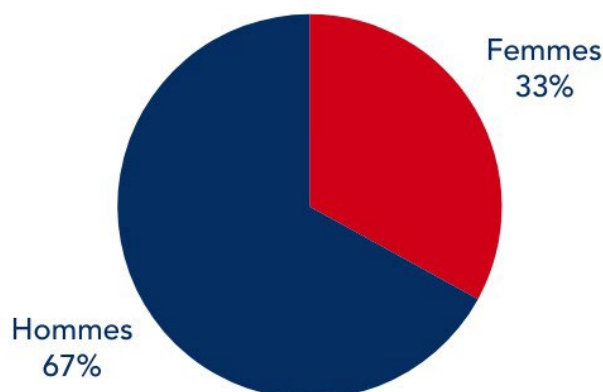
X. DUNG : La deuxième thématique RSO concerne le parasport, en lien direct avec un objectif de développement durable portant sur l'inclusion et la réduction des inégalités. J'en profite pour saluer notre nouveau collègue à la Direction nationale, K. DRAPIED, CTS, en charge du suivi de ce dossier.

En 2024, le développement de la pratique parasportive s'est notamment traduit par l'organisation de compétitions inclusives. Le cécifoot figurait par exemple au programme de Vichy. Nous avons également organisé la première Coupe de France de cécifoot. De nombreuses actions sont par ailleurs menées localement par les Ligues.

L'objectif est d'aller encore plus loin et d'offrir la possibilité aux personnes en situation de handicap de pratiquer un sport dans les mêmes conditions que les personnes valides.



LA FEMINISATION - Pratique et gouvernance



- **50%** d'élus dans les instances dirigeantes de la FFSU

(contre **33.2%** en moyenne dans les structures associatives sportives)

- **22%** de femmes parmi les salariés personnels de direction de la FFSU

(contre **8,2%** dans les structures associatives sportives en moyenne)

- **43 %** de salariées toutes fonctions à la FFSU

(contre **35%** dans les structures associatives sportives en moyenne)



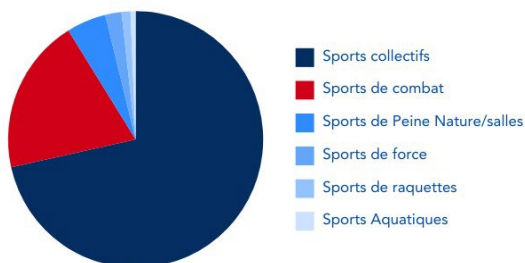
X. DUNG : La féminisation des pratiques est un vaste sujet, qui fait également partie des objectifs de la Fédération. En termes de licences, nous sommes légèrement en dessous de la moyenne nationale. Nous constatons que 33 % des licences sont féminines au sein de la Fédération, contre 67 % pour les hommes. Nous rencontrons des difficultés à faire progresser ce chiffre, mais souhaitons tendre vers 40 %, puis, à terme, vers la parité.

Pour rappel, le Comité directeur respecte les dispositions de la loi de mars 2022, avec une parité de genre en son sein. Parmi les salariés de la Fédération, 22 % des personnels de direction sont des femmes. Ce chiffre peut paraître faible, mais il demeure supérieur à la moyenne du secteur associatif sportif, qui s'établit à 8,2 %.

Si l'on analyse la répartition femmes-hommes parmi les cadres et les non-cadres de la Fédération et de ses Ligues, sur 109 salariés, 43 sont des femmes. Le décalage entre cadres et non-cadres reste néanmoins important et nécessite une progression afin de se rapprocher de la parité.



LA FORMATION



Nombre d'arbitres formés en 2023-2024, par "familles" de sports

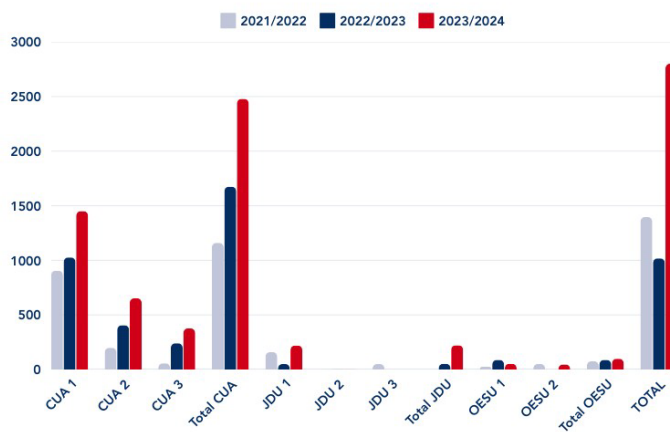
- En juin 2024, la FF Sport U recensait **2 801 étudiants dirigeants et arbitres formés**

Ce chiffre était de **1 816 en 2023** et environ **2 000 avant la crise sanitaire**



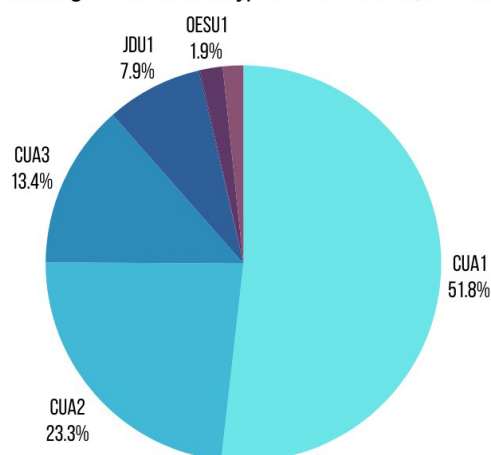
LA FORMATION

Évolution du nombre de formation par type depuis 2021



LA FORMATION

Pourcentage des différents types de formations (2023-2024)



X. DUNG : En ce qui concerne la formation, un travail conséquent reste à mener. En 2023, 1 816 étudiants ont été formés, contre 2 800 en 2024. Nous sommes sur une dynamique positive, mais il est nécessaire d'aller encore plus loin, au regard des conséquences et des enjeux stratégiques, notamment financiers.

Les formations d'arbitres concernent majoritairement les sports collectifs, avec des difficultés persistantes pour les officiels en sports individuels. Un effort spécifique reste donc à fournir en ce sens.

Sont également formés les jeunes dirigeants et les personnes participant à l'organisation d'événements sportifs.

5.6. L'activité internationale

Cf. annexe et PPT.



CHAMPIONNATS DU MONDE UNIVERSITAIRES FISU 2024

- La France a participé à **15 Championnats du Monde FISU 2024** (sur 22 au total)
- Nos équipes de France universitaires ont remporté **40 médailles**, une superbe performance d'ensemble :
 - **14** médailles d'or
 - **15** médailles d'argent
 - **11** médailles de bronze
- Les équipes de France U ont remporté **des titres ou des médailles dans 14 des 15 championnats** auxquels elles ont pris part.



X. DUNG : L'activité internationale constitue un pan important de la Fédération, puisque, vous le savez, nous avons, dans notre contrat de développement avec l'ANS, mais aussi dans notre contrat d'objectifs pluriannuel avec le ministère de l'Enseignement supérieur, cette nécessité de représenter la France à l'international, notamment à travers les équipes de France universitaires. Sont également inclus dans ce pan et dans ce chapitre les participations des associations sportives à l'échelon européen, puisque les EUSA Games 2024 ont, là aussi, été largement plébiscitées par les associations sportives.

Nous pouvons effectuer une comparaison avec les années pré-Covid, car le programme 2022 a été allégé en raison des conditions sanitaires. En 2018, nous avons remporté 37 à 38 médailles lors des Championnats du monde universitaires (CMU). L'année 2024 comprend trois à quatre médailles d'or supplémentaires. Le niveau reste équilibré et nous sommes fiers des équipes de France universitaires, qui sont avant tout le fruit d'une collaboration étroite avec les fédérations unisport, olympiques et non olympiques. Nous décomptons 45 conventions avec ces fédérations, que nous renouvelons tous les quatre ans.

J'en profite pour vous informer que la France organisera, en 2026, le Championnat du monde universitaire de handball, à Pessac. Nous avons déposé une demande afin d'être reconnus GESI par la DIGES. Cette labellisation nous offrirait un potentiel supplémentaire sur le plan financier, ainsi qu'une reconnaissance accrue, notamment auprès de nos partenaires.



7èmes JEUX UNIVERSITAIRES EUROPEENS / EUSA GAMES 2024

- La 6^{ème} édition des **Jeux Européens Universitaires « EUSA Games 2024 »** s'est déroulée du 17 au 24 juillet, à Debrecen-Miskolc (Hongrie).
- 282 athlètes français** représentant **40 Universités/Ecoles** y étaient engagés.
- Au total, ils ont décroché **34 médailles** : 6 en or, 9 en argent et 19 en bronze.
- La France se classe ainsi **3^{ème} nation européenne** au nombre total de médailles et **5^{ème} nation européenne** au nombre de médailles d'or.



X. DUNG : Les Jeux universitaires européens (EUSA Games) constituent un événement multisport qui a regroupé 3 000 à 4 000 athlètes sur dix jours de compétition, répartis sur deux sites en Hongrie, Debrecen et Miskolc. Près de 300 étudiants français ont représenté leur université ou leur école. Ils ont décroché 34 médailles, dont six en or, une performance légèrement en deçà de celles des années précédentes.

En 2023, la France se classait première nation, tandis qu'en 2024, elle se situe sur la troisième marche du podium.



MATCHES INTERNATIONAUX DE RUGBY

Deux rencontres internationales masculines de rugby à 15 et de football ont eu lieu en 2024

- le 6 mai, à Coventry, **l'équipe de France universitaire de rugby a battu l'équipe d'Angleterre 48 à 43 au bout d'une rencontre d'une rare intensité**, ponctuée par 13 essais et marquée par un chassé-croisé incessant au score entre les deux équipes, la France décrochant finalement grâce à un essai sublime en toute fin de match.
- le 11 décembre à Saint-Nazaire, **l'équipe de France universitaire masculine de football s'est inclinée à domicile 2 buts à 1 face à l'Irlande**. Devant près de 1 000 spectateurs, nos Bleus, après avoir mené au score et dominé une grande partie de la rencontre, ont encaissé un but dans les arrêts de jeu, scellant la victoire irlandaise.



X. DUNG : L'international au sein de la Fédération, c'est aussi l'organisation de

rencontres hors FISU et hors EUSA, essentiellement en sports collectifs, mais pas exclusivement. S'est notamment déroulé l'an dernier un match international de rugby contre l'Angleterre ; le match contre l'Irlande a en revanche été annulé, nos homologues irlandais ayant rencontré des difficultés internes au sein de leur fédération. Malheureusement, la France a été défaite lors de cette rencontre.

Nous avons également connu une défaite en football universitaire face à l'Irlande. Je souhaite remercier la Ville de Saint-Nazaire et la Ligue des Pays de la Loire, qui ont organisé la rencontre de l'équipe de France universitaire de football.



17^{ème} MASTER'U BNP PARIBAS

- **La 17^{ème} édition** organisée par la FFSU, en partenariat avec BNP Paribas et la FFT, s'est déroulée du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023, à **Reims-Cormontreuil**.
- **8 pays participants** : Allemagne, Australie, Belgique, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Irlande, Suisse, France
- **Les Etats-Unis s'adjugent un 12^{ème} titre** en battant la Grande-Bretagne en finale.
- **La France termine 4^{ème}**, battue par l'Australie (qui prend sa revanche de l'édition précédente) dans le match pour la 3^{ème} place.



X. DUNG : S'est également déroulé l'événement traditionnel de tennis, le 17^e Master U BNP Paribas, avec notre partenaire BNP Paribas. Cette année, l'événement a eu lieu en Champagne, et je remercie l'ensemble de l'équipe de la Ligue Grand Est, ainsi que le site de Reims, pour l'organisation de cette compétition de haut niveau. Les États-Unis, particulièrement hégémoniques, ont remporté la compétition.



CHAMPIONNATS DU MONDE UNIVERSITAIRES DE RUGBY A 7 / Aix-en-Provence / Juin 2024

- Labellisation **GESI** pour la première fois
- **3** jours de compétition
- **20** équipes (10 masculines, 10 féminines)
- **13** pays
- **5** continents
- **54** matches disputés
- **2** vainqueurs : France (M) & Japon (F)



FISU
WORLD
UNIVERSITY
CHAMPIONSHIP
RUGBY SEVENS



X. DUNG : Le dernier point de l'activité internationale concerne l'événement majeur de l'année organisé sur le sol français, avec l'organisation, par la Ligue Sud, du Championnat du monde universitaire de rugby à 7, deux mois avant les Jeux Olympiques. Cet événement était labellisé Grand Événement Sportif International par le gouvernement. C'était la première fois qu'un championnat du monde universitaire obtenait ce label. L'organisation a été un franc succès, dont le point d'orgue a été le titre de l'équipe de France masculine.

J'espère que ces réussites internationales donneront envie aux autres Ligues de candidater, dans les années à venir, à l'organisation d'un championnat d'Europe ou d'un championnat du monde. Ces manifestations fédèrent les territoires et permettent d'apporter une dynamique positive à l'ensemble des équipes.

Un grand merci encore à l'ensemble des organisateurs, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont participé activement à ce championnat.

5.7. Les partenariats

Cf. annexe et PPT.

D. BARDOT : Bonjour à toutes et tous. Comme je le dis habituellement, je ne vais pas citer l'ensemble de nos partenaires, mais chacun a son importance.

Il y a des partenaires présents sur l'ensemble des champs fédéraux – le sport national, le sport international, ainsi que sur des thématiques ou des activations particulières –, c'est notamment le cas de la MAIF.

Il y a également des partenaires engagés sur certaines disciplines, comme la Société Générale sur le rugby, que je remercie une nouvelle fois pour son soutien. Au-delà

de son engagement sur le rugby national, à travers les championnats de France et notamment le SG7, qui constitue l'un de nos événements majeurs, elle nous a également soutenus dans l'organisation du championnat du monde universitaire de rugby à 7.

Il en va de même pour BNP Paribas, dont nous parlions tout à l'heure avec le Master U BNP Paribas. Il s'agit de partenariats ciblés par discipline, qui nous permettent de monter en gamme et d'organiser des événements que nous ne pourrions pas proposer sans ce type de soutien.

À nos yeux, ces partenariats sont tout aussi importants que ceux noués avec des partenaires tels que Casal Sport, qui nous accompagne sur l'ensemble des championnats de France, Wilson, qui nous équipe en matériel sur sept ou huit disciplines, ou encore Le Coq Sportif.

Nous remercions également nos fournisseurs, Gymnova, BeRugbe et Gerflor. La préservation de ces partenariats constitue un combat permanent. La Fédération ne dispose pas de droits TV à commercialiser ni d'une exposition médiatique naturelle. Néanmoins, nous portons un message fort : celui de la jeunesse, d'un sport sain, éthique et amateur.

Je souhaiterais donc que nous saluions l'ensemble de ces soutiens précieux, que nous les remercions et que nous les applaudissons tous. Au regard du contexte économique actuel, leur engagement est loin d'être négligeable et nous permet de mener un certain nombre d'actions qui ne seraient pas possibles autrement.



REMERCIEMENTS A NOS PARTENAIRES PRIVÉS

PARTENAIRES OFFICIELS



FOURNISSEURS OFFICIELS



D. BARDOT : Je vais laisser la parole à l'un de nos partenaires, Fabrice Badreau,

responsable du mécénat, du sponsoring et des partenariats d'image de la MAIF. Il évoquera la politique générale de la MAIF, ainsi que sa vision des partenariats sportifs.

F. BADREAU : Bonjour à toutes et tous. C'est toujours un privilège d'être accueilli par un partenaire sportif majeur pour la MAIF. La MAIF est une entreprise à mission depuis 2017 ; cela signifie qu'au-delà de son métier d'assureur, elle a une responsabilité : elle doit avoir un impact positif sur la société, sur les questions sociales, sociétales et environnementales. Elle le fait bien évidemment parce que, en tant qu'assureur, elle est directement concernée par la question environnementale, notamment par les dérèglements climatiques, qui pèsent parfois sur les cotisations. Cependant, la MAIF considère qu'elle a également un rôle de prévention à jouer. En effet, plus les risques sont limités, plus les causes du dérèglement climatique sont réduites, moins les incidents se produisent. C'est essentiel dans nos activités aujourd'hui.

En tant que premier assureur du monde du sport, avec environ 36 000 sociétaires personnes morales dans ce domaine, il nous a paru essentiel d'impliquer les acteurs de ce secteur dans cette cause environnementale. Aujourd'hui, nous travaillons avec ces sociétaires sur la limitation de l'impact écologique des activités liées au sport via notre programme Sport Planète. Il implique un certain nombre d'acteurs du monde du sport, mais également des acteurs du monde écologique. Ce travail autour de l'environnement et du climat via le sport est plus largement porté au sein de la MAIF à travers un dividende écologique, que nous avons créé en 2023, et qui vise à reverser 10 % des résultats du groupe à des causes écologiques, notamment des projets de régénération de la biodiversité. Cela mérite d'être souligné. Ce dividende constitue également un fonds qui nous permet de venir en aide aux sociétaires les plus vulnérables, parfois situés dans des territoires touchés par des catastrophes naturelles.

Le programme Sport Planète est un dispositif qui embarque l'ensemble des acteurs du monde du sport et vise à être plus vertueux dans la gestion de leurs activités et de leurs événements sportifs. L'écosystème sportif comprend aujourd'hui 16 millions de pratiquants en structure fédérale et 32 millions en activité physique et sportive au sens large ; c'est considérable. Le sport permet de mobiliser les publics : c'est un vecteur d'émotion, de plaisir, parfois de douleur, mais c'est sans doute l'un des domaines qui permet de toucher le public le plus large possible.

Ce programme Sport Planète a été mis en place il y a cinq ans, et il nous paraît important de vous livrer quelques exemples et résultats concrets de cette stratégie que nous avons développée. Nous avons su nous montrer exigeants envers les fédérations partenaires – le basket, le volley, la FFSU, le triathlon, l'athlétisme, ou encore la course d'orientation, fédération par nature tournée vers l'environnement mais plus confidentielle. La question de l'éducation fait également partie de notre ADN. C'est un enjeu essentiel sur lequel nous travaillons avec l'UNSS, puis avec la FFSU, dans la continuité de l'UNSS.

Nous travaillons aussi avec des acteurs de l'écologie, notamment des associations telles que Zero Waste France, Surfrider Foundation et Trail Runner Foundation. Ces ONG disposent d'une véritable expertise sur les enjeux écologiques, sur laquelle nous avons souhaité nous appuyer afin d'aider les acteurs du monde du sport à progresser et à s'améliorer sur les questions de coresponsabilité dans leurs activités. Un autre chiffre important mérite d'être rappelé : aujourd'hui, 80 % des gaz à effet de serre sont issus des transports, notamment dans le cadre des GESI que vous organisez. La mobilité et les transports constituent donc un enjeu essentiel. Nous pouvons également agir sur les 20 % restants, liés aux ressources en eau, à l'alimentation et à la protection des ressources au sens large. Ces thématiques nous tiennent particulièrement à cœur, et nous souhaitons agir sur l'ensemble de ces champs : l'alimentation, l'eau, l'écomobilité, la production de déchets, même si les déchets représentent aujourd'hui une part infime des émissions générées lors d'un événement sportif.

À cette fin, la MAIF produit un certain nombre de solutions et de ressources que vous pouvez retrouver sur son site : des guides pour accompagner les organisateurs d'événements sportifs, ainsi que des guides à destination des pratiquants. En effet, vous avez une responsabilité en tant que structure organisatrice, mais le licencié, le sportif, a également sa part de responsabilité pour faire du sport un système plus vertueux et plus écoresponsable.

Nous souhaitons également évaluer l'impact de l'ensemble de ces actions. Nous sommes engagés avec vous dans un processus de qualité, car la mission première d'un organisme du monde du sport est de développer ses licenciés et son activité. Toutefois, un acteur sportif n'évolue jamais seul : il s'inscrit dans un écosystème composé d'acteurs économiques, sociaux et politiques. Le sport a donc une responsabilité sociale et environnementale essentielle, dans laquelle vous avez un rôle à jouer.

Voici quelques exemples de coopérations que nous avons menées avec certaines fédérations, et notamment avec la FFSU. Chaque année, nous organisons un challenge, dont la dernière édition a rassemblé plus de 8 000 participants, permis de collecter 87 000 kg de déchets et de parcourir 800 000 kilomètres cumulés sur l'ensemble des événements organisés au sein des universités, avec le réseau RESES. Merci à vous de montrer la voie et de mobiliser les publics sur les territoires à travers ce type d'opération. Je constate que les trophées remis aujourd'hui sont en bois : c'est un exemple de la volonté des organisateurs de privilégier des trophées qui ne proviennent pas de pays à l'industrie parfois contestable. Ce sont tous ces petits gestes du quotidien, portés par les présidents de clubs, les responsables associatifs et les licenciés, qui permettent de faire évoluer le sport vers davantage d'écoresponsabilité.

Je reviens de l'Éco-Trail, épreuve que nous accompagnons depuis cinq ans, et qui constitue un exemple particulièrement vertueux, puisqu'il n'y a plus de t-shirt finisher. Nous avons d'ailleurs encouragé la FFA à supprimer ce type de t-shirt, notamment sur le MAIF Ekiden, organisé au mois de novembre à Paris. Dans le cadre de ces manifestations sportives, ce sont plusieurs millions de litres d'eau qui

sont économisés. Le MAIF Ekiden, par exemple, représente 8 460 t-shirts non produits, soit environ 20 millions de litres d'eau économisés, ainsi que 16 000 bouteilles d'eau évitées, grâce à l'utilisation de rampes à eau permettant de supprimer totalement les bouteilles en plastique. Ce sont des solutions simples, que vous pouvez mettre en œuvre dans le cadre de vos événements sportifs.

Nous avons également mis en place, avec la Fédération française de basketball, un autre format de collaboration : à chaque match de l'équipe de France, nous reversons 30 euros par point marqué par les équipes de France à des associations environnementales implantées sur les territoires d'accueil des rencontres. Il nous paraît essentiel de connecter l'image des équipes de France, des joueurs et des joueuses, à une utilité concrète pour le développement des territoires et des associations écologiques locales.

Nous avons aussi produit un certain nombre de ressources pédagogiques, notamment des expositions développées avec le Musée national du sport à Nice, qui permettent de sensibiliser au programme Sport Planète à travers des roll-ups et de grands supports pédagogiques destinés à celles et ceux qui souhaitent approfondir leur compréhension de l'impact du sport sur l'environnement.

Une nouvelle exposition consacrée à la biodiversité a également été mise en place avec la Fédération française de volleyball, portée par l'image des joueurs et joueuses des équipes de France, qui relaient un message en faveur de la préservation de la biodiversité. Il s'agit là encore d'un outil de sensibilisation du public à ces enjeux.

Dans le milieu du sport universitaire, nous sommes à l'origine du développement des friperies Sport Planète au sein même des universités, en lien avec le réseau des ANESTAPS. Depuis quatre ans, 18 friperies Sport Planète ont ainsi été ouvertes. Au-delà de l'enjeu environnemental, ce projet revêt également une dimension sociale, d'inclusion et d'accès aux équipements sportifs pour des élèves et des étudiants en situation de précarité. Merci à vous, car rien de tout cela ne serait possible sans votre engagement.

S'agissant de la mobilité, nous développons, via des structures telles que Stadium Go, ou en lien avec certaines fédérations, des solutions de déplacement collectif – par exemple des bus équipés de remorques permettant de transporter jusqu'à 50 vélos – afin de privilégier les déplacements collectifs de clubs entiers plutôt que les trajets individuels. Il s'agit d'une stratégie des petits pas, avec des objectifs progressifs d'une année sur l'autre, que nous construisons avec vous, acteurs du monde du sport. Là encore, rien de tout cela ne serait possible sans vous, et je vous en remercie.

Lors de notre présence sur les événements sportifs, nous installons également des dispositifs de sensibilisation, proposés en do it yourself : opérations de plogging, quiz Sport Planète, actions de sensibilisation à destination des participants. Nous privilégions par ailleurs la signalétique réutilisable, l'usage des écocups et des gourdes.

Depuis cinq ans, nous constatons que ces exigences permettent aux acteurs sportifs de s'inscrire pleinement dans le sens de l'histoire. La question écologique est aujourd'hui une préoccupation à la fois individuelle et collective. Il est donc essentiel que chacun s'implique, en complément d'une volonté politique claire d'agir.

D. BARDOT : Merci à F. BADREAU. Pour information, les partenariats représentent 6 % de notre budget. L'objectif de la Fédération est de conserver ces partenariats, même si cela n'est pas toujours évident. Nous renouvelons les contrats tous les deux ans ou tous les quatre ans. Chaque renouvellement donne lieu à une évaluation, laquelle repose sur de nombreux critères, y compris la situation propre de chacune des entreprises, à l'image des difficultés rencontrées par Le Coq Sportif.

Notre objectif est de construire des partenariats dans la durée. C'est le cas avec la Société Générale, avec BNP Paribas, et c'est désormais également le cas avec la MAIF, avec laquelle nous approchons des dix ans de partenariat. Nous souhaitons par ailleurs développer de nouveaux partenariats, toujours porteurs de sens.

6. REMISE DES PRIX ET CHALLENGES DES AS

6.1. Challenges Nationaux des Associations Sportives Universités & Grandes Ecoles FFSU-MAIF 2024

Cf. annexe et PPT.

D. BARDOT : Nous allons maintenant remettre les Trophées des Challenges Nationaux des Associations Sportives Universités & Grandes Ecoles FFSU-MAIF 2024.

6.1.1. Challenge National des AS « Open »

D. BARDOT : En troisième position se classe l'Université de Bordeaux, en seconde position l'Université de Toulouse et le vainqueur du Challenge Open est l'Université de Lyon.



T. FONDEUR : Compte tenu du contexte, nous nous félicitons de cette troisième place. Il est vrai que la SUB a longtemps trusté le titre, pendant dix ans. Nous avons même été élus meilleure AS d'Europe il y a cinq à six ans. Les temps changent, la roue tourne, et nous n'avons plus les mêmes objectifs, car nous n'avons plus la même voilure financière. Nous nous adaptons et, compte tenu de ces nouvelles contraintes financières, nous sommes satisfaits de cette troisième place.

Je ne désespère pas de remonter sur la première marche, mais le podium sera l'objectif pour les prochaines années. Je souhaitais également souligner le changement de gouvernance. Un nouveau Président est en fonction depuis cette année ; je tiens à rendre hommage à A. DELERUE, l'ancien président, désormais manager général des arbitres de Ligue 1. Je lui souhaite bonne continuation.

J'ai également une pensée pour N. DASTOR, notre trésorier. Ils ont mouillé le maillot, ont terminé quelque peu éprouvés, mais ont largement contribué à la grandeur de l'ASUB.

Nous sommes désormais une nouvelle équipe, dynamique, avec des étudiants fortement impliqués. Félicitations également à Lyon et à Toulouse.

M. SEMERJIAN : Je représente l'Université de Toulouse, en l'absence de nos collègues. Nous sommes très heureux de ce prix. En tant que directeurs du site de Toulouse, accompagnés du Président de la Ligue, nous travaillons en ce sens. Il existe une forte activité sur le site de Toulouse, et ce prix récompense l'implication des étudiants, ainsi que celle des collègues toulousains, dans le sport universitaire. La Ligue est très active, et c'est une belle récompense que de se retrouver sur le podium. Félicitations à tous les étudiants toulousains.

P. LEGENDRE : Je remercie la FFSU et la MAIF pour ce prix. Je rejoins les propos de T. FONDEUR. L'engagement, à lui seul, ne suffit plus aujourd'hui. Il nous faut une voilure financière suffisante pour garantir un sport de haut niveau accessible à toutes et tous.

Les AS sont aujourd'hui contraintes de faire des choix de disciplines en fonction des coûts, notamment ceux liés aux déplacements, ce qui constitue un véritable enjeu. Il s'agira de trouver des solutions, car, à défaut, les associations sportives engageront progressivement moins d'étudiants sur les championnats de haut niveau. Il est donc essentiel que nos établissements – universités, grandes écoles – mais aussi les collectivités territoriales, les ministères et l'ensemble des partenaires institutionnels, prennent conscience que, sans moyens financiers, il devient difficile de poursuivre ces engagements, malgré la reconnaissance institutionnelle.

Nous avons dû faire des choix, notamment concernant les compétitions EUSA, mais aussi sur de nombreux autres aspects. C'est regrettable, car les compétitions de haut niveau constituent des expériences humaines particulièrement riches et formatrices pour nos étudiants. Il ne faut pas perdre de vue que nous avons également une mission éducative et formative.

Il convient néanmoins de souligner que, malgré ces difficultés financières, nous sommes très fiers de nos étudiants. Ils sont impliqués, engagés, et représentent une véritable force vive, dynamique. Ils nous bousculent positivement et nous permettent de rester en prise avec la jeunesse.

6.1.2. Challenge National des AS « Grandes Écoles »

D. BARDOT : En troisième position se classe CentraleSupélec, en seconde position Dauphine PSL et le vainqueur du Challenge Grandes Ecoles est l'INSA Lyon.



S. BLONDEL : Merci à la Fédération Française du Sport Universitaire et à la MAIF pour ce trophée, qui revêt une importance particulière pour nous. Il constitue un objectif annuel pour l'ensemble des associations sportives de l'école.

F. PERROT : Je remercie la MAIF et la FFSU pour ce prix. Cette distinction est très importante pour l'ensemble de nos étudiants et pour tous les coachs qui accompagnent les compétitions tout au long de l'année. Nous viserons la première place l'année prochaine.

H. BIZZOTTO : Ce prix est évidemment destiné aux étudiants de l'INSA. Il traduit une belle dynamique annuelle, et le sport pour tous est au cœur de la politique sportive de l'INSA.

Je profite de la tribune aujourd'hui, une fois n'est pas coutume, pour dire quelques mots. J'ai demandé à D. BEUZELIN, que tout le monde connaît ici, de nous rejoindre. Comme vous le savez, D. BEUZELIN partira à la retraite à la fin de la saison, après une quinzaine d'années au service du sport universitaire, et plus d'une dizaine d'années au sein de l'UNSS. Je l'ai connue il y a déjà de nombreuses années, à la fin du siècle précédent, une époque que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître, comme le dit l'expression.

Je me permets donc de dire quelques mots, très simplement, à son sujet. Discrète, mais toujours présente et impliquée, Dominique, tu as su, au fil des années, façonner le site de Lyon avec rigueur, sérieux et surtout avec un véritable esprit d'équipe. Travailler avec toi, c'est partager des valeurs de collaboration, d'engagement et de respect, toujours dans un climat serein et efficace.

Tu fais partie de ces personnes qui, sans chercher à être sous les projecteurs, marquent celles et ceux qui les entourent par leur travail, leur sens des responsabilités et leur bienveillance. Ton écoute, ton sens de l'organisation et ta capacité à rassembler ont été des piliers pour cette structure, et pour toutes celles et ceux qui ont eu la chance de travailler et de collaborer avec toi.

Nous savons que tu n'es pas adepte des grandes déclarations ni du bruit autour de toi ; je ne te demanderai donc pas de faire un discours. Mais je tenais à te dire, au nom de tous, un immense merci. Merci pour ton professionnalisme, pour ta discrétion efficace et pour ton engagement sans faille.

Ton action au sein de la Ligue a notamment permis à l'INSA de Lyon de briller au niveau national, et parfois international. Cette récompense est aussi la tienne, et je souhaite la partager avec toi. Il te reste encore quelques mois pour finaliser les dernières organisations de championnats et continuer à agir pour nos jeunes – dont tu fais pleinement partie – comme tu l'as toujours fait.

6.2. Trophée FFSU-MAIF Sport Planète de l'initiative éco-responsable 2024

Cf. annexe et PPT.

D. BARDOT : Le Trophée MAIF Sport Planète a été créé l'an dernier, dans la continuité du discours de F. BADREAU. En effet, la RSO et l'écoresponsabilité font partie intégrante de notre projet fédéral, et nous disposons, avec la MAIF, d'un partenaire pleinement engagé sur ce sujet.

Nous avons constaté que de nombreuses initiatives émergeaient dans les territoires, portées à la fois par des étudiants, des AS et des organisateurs d'événements, et démontrant une véritable démarche citoyenne et écoresponsable. L'an dernier, pour cette première édition, nous avons récompensé la Ligue Grand Est du sport universitaire, et plus particulièrement le site de Nancy, qui œuvre depuis dix ans avec une politique écologique structurée, déclinée et transversale sur l'ensemble de ses organisations.

Cette année, nous avons reçu 25 candidatures dans le cadre de l'appel à projets. Quatre à cinq projets ont été sélectionnés en phase finale, pour un seul lauréat. Le lauréat du trophée est le projet « GREENER GRIP », porté par Jules Roppe et Lilian Couchy, licenciés FFSU et étudiants à l'École des Mines de Nancy.

L. COUCHY :

- LE PROJET

Création d'un produit naturel, biodégradable et fabriqué en France, qui constitue une alternative à la magnésie, pour l'escalade indoor et outdoor.

- L'ORIGINE DU PROJET

Pollution visuelle et voies détériorées par l'utilisation de la magnésie qui érode les roches et dégrade la biodiversité environnante.

Solution : entreprendre pour produire une poudre composée d'éléments naturels et qui serait biodégradable : la colophane, dérivée de la résine de pin. Elle pallie donc les problèmes que la magnésie pose en extérieur comme en intérieur.

J. ROPPE :

- DESCRIPTION DU PRODUIT ET DU MARCHÉ

Placer la poudre issue de la colophane dans une boule de tissu, qui permettrait aux particules de diffuser à travers les différentes couches. Produit facilement utilisable, même en falaise (en malaxant la boule dans notre main). Le marché de l'escalade est en pleine expansion en France, un public souvent sensibilisé à la cause écologique.

- CARACTÈRE INNOVANT DE LA TECHNOLOGIE

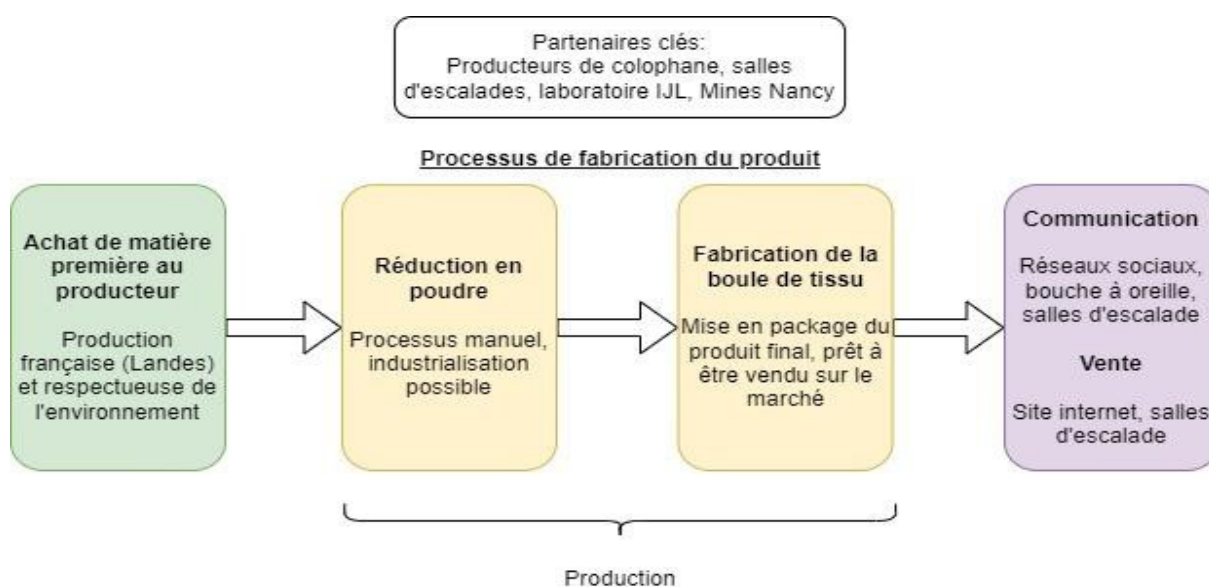
En plus de proposer une alternative à la magnésie, nous réfléchissons à une méthode afin de limiter les particules fines dans les salles d'escalade grâce à une

superposition de couche de tissu technique avec des mailles d'une certaine dimension, et donc de limiter la surconsommation.

L. COUCHY :

▪ ETAT DE L'ART ET PERSPECTIVES

La colophane serait issue d'une production française et d'une récolte raisonnée, réapparue en France en 2015. Nous avons pu réaliser à ce jour un prototype et nous commençons à réaliser les premiers tests d'utilisation et de durabilité du produit.



J. ROPPE : Grâce à ces soutiens financiers, nous allons pouvoir nous lancer pleinement dans le projet et continuer son développement. Merci beaucoup.

6.3. Trophées du Sport Universitaire 2024

Cf. annexe et PPT.

D. BARDOT : Pour rappel, un appel à candidatures est lancé via les Ligues régionales. Dans certains cas, la Direction nationale peut également en initier. Une commission se réunit ensuite, composée d'étudiants et présidée par L. CHARBONNIER, afin de sélectionner les lauréats.

Comme vous pouvez l'imaginer, la quasi-totalité des candidats mériterait d'être distinguée. Malheureusement, nous sommes contraints d'opérer des choix. Félicitations à l'ensemble des nommés.

6.3.1. Trophée du Sport Universitaire 2024 « Athlète ou équipe féminine internationale de l'année »

D. BARDOT : L'équipe lauréate du Trophée est l'équipe de futsal de l'Université de Nantes :

- Championnes de France FFSU 2023
- Vice-championnes de France FFSU 2024
- Championnes d'Europe EUSA 2024

Les footballeuses nantaises ont vécu une aventure exceptionnelle, du premier tournoi de qualifications à Audencia (où certaines joueuses n'avaient même pas les chaussures adéquates pour la salle!), jusqu'au double titre national et continental.

« Une immense fierté » pour leur capitaine Faustine Pellegry, seule joueuse internationale de l'effectif, autrice du but décisif en finale face aux Ukrainiennes de l'Université de Dragomanov, à 50 secondes de la fin du temps réglementaire. « J'en ai encore les frissons quand j'en parle. J'y ai cru jusqu'au bout, c'est énormément d'émotion, pour le groupe et moi, car c'est le but de la victoire. Ça a été un groupe avec un état d'esprit hors norme. On ne s'attendait pas à vivre aussi bien les unes et les autres. On avait un mot pendant tout le séjour : ensemble. On se le répétait tous les jours ».

Même sentiment chez le coach Christophe Benmaza : « Les filles ont passé dix jours ensemble de franche camaraderie. Les relations humaines ont été tops, ça a sublimé la compétition et la performance. Ça laisse des souvenirs indélébiles. »
Bravo les Nantaises !

P-G. GUITTON : Je souhaitais féliciter l'équipe, ainsi que ma collègue Chloé Joubert, qui a pris en charge ce projet. L'ambiance autour de l'équipe était exceptionnelle, et nous remercions la FFSU de permettre à nos étudiants de vivre des moments inoubliables.

En plus de mes fonctions de Président de la Ligue, je suis également trésorier de Nantes Sports Université. Le bilan financier y est plus délicat, notamment en raison du coût élevé de la participation aux compétitions EUSA. L'argent reste le nerf de la guerre, et il n'est pas toujours évident d'opérer les choix nécessaires.

6.3.2. Trophée du Sport Universitaire 2024 « Athlète ou équipe masculin international de l'année »

D. BARDOT : En décrochant l'or en individuel et par équipes, Enzo Bourdon, étudiant à l'EDHEC, a été le grand bonhomme des Championnats du Monde Universitaires de triathlon 2024 en septembre dernier, à Gdansk (Pologne)

A seulement 20 ans, le Raphaëlois, qui a débuté le triathlon à l'âge de 14 ans, fait figure de grand espoir de la discipline.

Il s'entraîne actuellement 30 heures par semaine, tout en poursuivant ses études à l'EDHEC, grâce à un cursus 100% en distanciel.

Son objectif : « *Les Jeux Olympiques de Los Angeles 2028 ou ceux de Brisbane 2032 !* »

Souhaitons à Enzo de marcher sur les traces de ses aînés Pierre Le Corre et Léo Bergère, respectivement champions et vice-champions du monde universitaires en 2010 et 2016, et qui ont tous deux participé aux Jeux Olympiques de Paris 2024, avec une belle médaille de bronze à la clé pour Léo !

L. BOURDON (*en vidéo*) : Je vous remercie par vidéo, car malheureusement je n'ai

pas eu la possibilité de me déplacer ce week-end. Dans un premier temps, je souhaitais remercier la Fédération française du sport universitaire de m'avoir attribué le trophée d'athlète international masculin de l'année 2024.

L'été dernier, j'ai eu l'opportunité de concourir aux championnats du monde universitaires de triathlon, en Pologne. Je suis reparti avec deux belles médailles d'or : la première remportée en individuel, et la seconde en relais mixte, avec mes camarades de l'équipe de France. Pour moi, ce week-end a été riche en émotions et en performances sportives. C'était la première fois que je remportais une épreuve majeure en triathlon et que je pouvais franchir cette mythique banderole d'arrivée. Partager ces moments en équipe, le lendemain, a également été une très belle expérience. Ce sont des moments que je suis loin d'oublier.

À la suite de cette compétition, j'ai été sélectionné pour participer aux championnats du monde de triathlon espoirs, où j'ai terminé 15^e. C'était une première année en catégorie espoirs plus que réussie, et j'espère faire encore mieux en 2025, et pourquoi pas lors des prochains championnats du monde universitaires de triathlon. Je remercie encore la Fédération française du sport universitaire et je vous souhaite une excellente soirée à toutes et à tous.

S. PLANQUE : En tant qu'enseignant d'E. BOURDON à l'EDHEC, je me chargerai de lui remettre le trophée. Je souhaite préciser qu'à l'EDHEC, nous sommes tous très fiers de l'ensemble des étudiants qui pratiquent une activité sportive. Nous sommes particulièrement fiers de ceux qui réussissent et qui sont mis en lumière.

Nous disposons d'une filière sportive de haut niveau, avec Enzo, qui en est un bel exemple, mais aussi Antoine Zeghdar, athlète olympique en rugby à 7, ou encore Allison Pineau en handball. Cette année, nous présentons 15 étudiants aux Jeux Olympiques.

Cependant, nous sommes tout aussi fiers de nos athlètes amateurs, voire débutants. J'en veux pour exemple une étudiante chinoise qui n'avait jamais nagé avant son arrivée à l'EDHEC. En quelques mois, grâce à notre piscine et à notre encadrement, elle a réussi à relever ce défi, qui constitue avant tout un défi personnel. Nous sommes donc très fiers de tous nos étudiants, qu'ils soient les plus brillants ou qu'ils relèvent leur propre défi.

6.3.3. Trophée du Sport Universitaire 2024 « Athlète ou équipe féminine nationale de l'année »

D. BARDOT : Chloé GALLET, étudiant à l'Université Polytechnique Hauts de France. Quelle saison pour la jeune sprinteuse nordiste !

Double championne de France universitaire sur 60m plat indoor et sur 200m, Chloé (23 ans), a connu l'immense émotion d'être sélectionnée pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, au sein du relais 4x100m tricolore.

Sur la piste aux étoiles du Stade de France, elle et ses coéquipières sont passées tous près du podium, terminant à une frustrante 4^{ème} place en finale !

Ce Trophée sonne comme une juste récompense pour l'étudiante en STAPS qui malgré sa présence au plus haut-niveau fédéral, ne manque jamais l'occasion de s'engager ni de briller lors des compétitions universitaires !

C. GALLET : Je remercie la FFSU pour ce trophée. Cela me tenait vraiment à cœur de participer aux championnats, qu'ils soient régionaux ou nationaux, en FFSU. Un grand merci à vous, à la FFSU, et une pensée particulière pour l'Université de Valenciennes, sans laquelle je ne serais pas ici aujourd'hui.

La quatrième place aux Jeux Olympiques a été un peu frustrante, mais avec du recul, cela faisait des années que l'équipe féminine nationale n'avait pas atteint un tel classement. Il en ressort finalement de la fierté, du bonheur et une expérience précieuse. J'espère faire mieux lors des prochains Jeux !

6.3.4. Trophée du Sport Universitaire 2024 « Athlète ou équipe masculin national de l'année »

D. BARDOT : Valentin SINGER, étudiant à l'Université de Bordeaux. Quel palmarès pour le badiste bordelais !

Depuis 2017, Valentin Singer arpente les courts de badminton universitaires et truste les titres et les podiums en France comme en Europe.

7 années se sont écoulées entre son premier titre individuel national et sa médaille de bronze par équipes continentale. Une longévité et un engagement remarquable dans les compétitions universitaires pour celui qui, après un parcours en STAPS, poursuit désormais une licence d'histoire tout en continuant à assouvir sa passion pour sa discipline.

- Champion de France Universitaire en 2017 et 2018
- Vice-champion de France universitaire en 2021
- Champion d'Europe Universitaire EUSA en 2018 et 2024
- Vice-champion d'Europe Universitaire EUSA en 2022
- Médaille de bronze aux Championnats d'Europe Universitaires EUSA en 2019
- Médaillé de bronze par équipes aux Championnats d'Europe Universitaires EUSA 2024

V. SINGER (*en vidéo*) : Je n'ai pas pu être présent aujourd'hui, car je suis en compétition. Je souhaitais néanmoins remercier le jury pour ce titre de meilleur athlète masculin de l'année 2024. Cette distinction est principalement liée à la médaille obtenue aux EUSA Games, en Hongrie, en badminton.

Je remercie également l'Université de Bordeaux, qui finance les compétitions, ainsi que Jean-Charles Astier, qui nous accompagne toujours avec bienveillance et bonne humeur. Ces conditions nous permettent de performer. J'espère remporter d'autres médailles, notamment en équipe, lors du CFU. C'est pour moi un réel plaisir de me donner à fond à chaque occasion pour l'Université.

T. FONDEUR : V. SINGER est un étudiant qui a un peu cheminé au sein de l'Université, qui a cherché sa voie et qui est peut-être en train de la trouver en fac d'histoire, tout en ayant toujours été présent pour représenter l'ASUB. C'est un ambassadeur simple et sympathique, et s'il n'est pas présent aujourd'hui, c'est uniquement parce qu'il dispute une compétition majeure ; dans le cas contraire, il aurait bien entendu été parmi nous.

Il n'y a donc rien à ajouter, si ce n'est que c'est exactement le type d'étudiant que nous recherchons à l'Université de Bordeaux.

6.3.5. Trophée du Sport Universitaire 2024 « Equipe mixte de l'année »

D. BARDOT : L'équipe de France universitaire de voile habitable mixte, Championne du Monde 2024 :

- Ange DELERCE (Université Côte d'Azur)
- Julien BUNEL (Aix Marseille Université)
- Alice CHAIPPORI (Aix Marseille Université)
- Julia D'AMODIO (INSA Lyon)
- Sylvestre DE GIULI MORGHEN (Aix Marseille Université)
- Lou-Anne MORIN (Université Grenoble Alpes)

Composé de 3 filles et 3 garçons, issus de 4 établissements différents, cet équipage mixte a connu la consécration lors des Championnats du Monde Universitaires de voile 2024, organisés sur le lac de Desenzano del Garda (Italie).

Après une phase de qualification bouclée à la 2e place, les Bleus ont misé sur leur constance pour aller chercher titre suprême comme l'explique Ange Delerce, le skipper tricolore : « *Dans ce Rond Or on n'a pas gagné une seule course ! On n'a pas pris des départs exceptionnels mais on a eu une bonne capacité à aller vite pour faire de belles remontées. La dernière course a offert son lot de rebondissements. On marquait l'équipage singapourien qui était juste derrière nous au classement provisoire et les Canadiens, pendant ce temps-là ont pris le large alors que nous étions 4e. A ce moment-là nous n'étions plus leaders provisoires mais on a réussi à les rattraper dans un final un peu fou* ».

Bravo à toute l'équipe et au staff pour cette superbe médaille d'or collective !

EQUIPAGE (en vidéo) :

Je commence, je m'appelle Ange DELERCE et j'étais barreur à l'université.

Je m'appelle Julia D'AMODIO, j'ai 21 ans, je suis étudiante à l'INSA Lyon.

Je suis Alice CHAIPPORI, j'ai 24 ans et j'étais anciennement étudiante en faculté de droit à Marseille.

Je m'appelle Sylvestre DE GIULI MORGHEN, étudiant en STAPS à Marseille, et j'occupais le poste de numéro 1.

Il s'est agi d'une régates qui s'est jouée dans les dernières manches, sur les derniers jours, face à des Canadiens et des Italiens. La décision s'est faite au tout dernier moment, sur les derniers bords, et nous souhaitons particulièrement remercier la FFSU, ainsi que B. GAUTIER et É. LEROY, qui nous ont encadrés tout au long de la compétition.

L'événement était très bien organisé en Italie. Nous sommes extrêmement fiers de cette victoire, car il s'agit d'une première pour un équipage français.

H. BIZZOTTO : Julia D'AMODIO, élève ingénieure à l'INSA de Lyon, est actuellement en troisième année. Elle effectuera son cursus à l'INSA en huit ou neuf ans, selon qu'elle s'oriente ou non vers la voile olympique. Actuellement, elle est engagée en match racing.

C'est une étudiante particulièrement brillante, qui est présente une semaine à l'école pour assurer l'ensemble de ses obligations académiques, puis trois semaines sur l'eau. Elle dispose donc d'un emploi du temps extrêmement exigeant,

difficilement imaginable. C'est une belle ambassadrice du double projet.

Félicitations à elle et à l'ensemble de l'équipage. Félicitations également à tous les voileux de l'INSA de Lyon, une quinzaine, représentant le pôle France de Marseille au sein de cet établissement.

G. SIGNORET : Je vais m'exprimer pour Sylvestre DE GIULI MORGHEN, que vous avez vu dans la vidéo. Sylvestre est malheureusement déçu de ne pas pouvoir recevoir ce prix en présentiel car il se trouve actuellement à Cherbourg, en compétition de voile habitacle.

Il s'agit d'un groupe composé de garçons et d'une jeune fille, particulièrement motivés. La voile n'est pas une discipline facile, tant pour l'organisation que pour la participation à ces compétitions, mais Sylvestre est toujours présent et répond toujours à l'appel. Ce sont de très belles personnes, et j'en suis très fier.

6.3.6. Trophée du Sport Universitaire 2024 « Arbitre de l'année »

D. BARDOT : Hugo PEYRICHOU est étudiant à la Faculté de Lettres de l'Université de Lorraine et arbitre de volleyball.

Au cours des 3 années écoulées, il a gravi tous les échelons de l'arbitrage au sein de la FFSU, passant du CUA 1 au CUA 3 désormais.

Il assure les formations CUA 1 des arbitres de la Ligue ainsi que leur suivi sur les matches et se charge également des convocations d'arbitres pour les tournois académiques, régionaux ou Inter Ligues.

Hugo est un pur produit FFSU et s'engage durablement au sein de notre Fédération. Il est par ailleurs président de la commission arbitrage du comité départemental de volley-ball de Meurthe et Moselle.

Enfin, il s'est d'ailleurs engagé cette année, sur proposition de la Ligue, dans le cadre d'un contrat de service civique au sein de la Ligue Grand Est FFSU, où sa passion, son engagement et sa disponibilité font merveille.

H. PEYRICHOU (*en vidéo*) : Bonjour à tous, je remercie la Fédération Française du Sport Universitaire pour ce prix. Si quelqu'un m'avait dit, il y a quatre ans, que je pourrais recevoir un tel prix, je n'y aurais pas cru, car, à cette époque, l'arbitrage du volleyball m'était totalement inconnu.

Il y a quatre ans, j'ai rejoint la formation CUA1 à Nancy, simplement pour valider l'engagement de mon équipe à la faculté. Je n'étais pas spécialement motivé par cette formation, mais je ne regrette vraiment pas d'y avoir participé. En effet, la formation d'arbitre universitaire a fait naître une véritable passion, qui a bouleversé mon engagement sportif. Le sport universitaire m'a permis de gagner en expérience et en confiance.

Il y a quatre ans, le sport universitaire Nancy-Metz m'a offert mon premier sifflet. Aujourd'hui, je me retrouve président de la commission départementale d'arbitrage de Meurthe-et-Moselle, mais aussi juge de ligne sur des rencontres de coupes européennes féminines.

Il y a quatre ans, je débutais ma vie universitaire par une formation exigeante. Demain, j'espère obtenir mon grade national FFSU. Engagez-vous dans les formations, soyez curieux, et vous verrez : l'arbitrage pourrait bien changer votre vie.

Merci au SUAPS Nancy-Metz et aux formateurs qui m'ont transmis cette passion. Merci à tous les acteurs qui enrichissent mon parcours, et merci à la FFSU pour ces moments précieux.

6.3.7. Trophée du Sport Universitaire 2024 « Prix de l'engagement »

D. BARDOT : Pour la première fois, la FFSU a décidé de décerner un double prix de l'engagement.

En effet, depuis respectivement 23 et 28 ans, Jean-Louis et Hélène DESSACS, unis dans la vie, œuvrent également à l'unisson pour le sport universitaire et ce à tous les niveaux (du local à l'international) et dans tous les rôles (enseignants, entraîneurs, dirigeants élu, membres de CMN).

Leur parcours remarquable au sein de notre Fédération s'achèvera prochainement : tous deux s'apprêtent à profiter d'une douce retraite, durant laquelle on ne doute pas que la famille et le golf, leur passion commune, occuperont une place essentielle !

Bravo et MERCI à tous les deux !

Jean-Louis DESSACS

- Entraîneur de l'équipe de France universitaire de rugby à 15 (2005-2012)
- Champion du monde universitaire avec l'équipe de France à 7 en 2006
- Membre de la CMN rugby FFSU-FFR depuis 2016
- Double vainqueur du SG Sevens en 2014 et 2024
- Plusieurs titres de Champion de France universitaire à 15
- Elu au Comité Directeur du CRSU de Toulouse de 2000 à 2015 (VP de 2000 à 2008)

Hélène DESSACS

- Membre de la CMN de golf FFSU-FFG depuis 2020
- Membre du bureau de l'AS Université Toulouse Capitole
- Plusieurs titres et médailles avec ses équipes sur les CFU de golf et athlétisme
- Engagement bénévole sur de nombreux Championnats de France Universitaires et compétitions régionales organisés dans l'académie de Toulouse

H. DESSACS : Je me tiens devant vous aujourd'hui avec une immense gratitude. Recevoir le Prix de l'engagement est un honneur et une belle récompense. Il vient clôturer agréablement ma carrière, commencée en 1984, et me permet ainsi de prendre pleinement conscience qu'une belle étape de ma vie se termine.

Je tiens à remercier chaleureusement le jury, et plus particulièrement chacun d'entre vous ici présents. Ce prix ne m'appartient pas seulement : il est la récompense de

toutes celles et ceux qui, comme moi, se sont engagés – étudiants, collègues, Ligues régionales – et qui ont mis leur énergie, leur passion et leur créativité au service de la Fédération Française du Sport Universitaire.

Je partirai à la retraite comblée, le 1er novembre 2025, et je mesure la chance que j'ai eue de travailler dans le milieu universitaire. Je remercie avant tout les étudiants. J'ai aimé les fédérer, vivre des aventures sportives, mais surtout humaines.

L'athlétisme et le golf sont les deux activités que j'ai principalement encadrées. Ayant longuement pratiqué le basketball en compétition et évolué dans une culture rugby, je n'ai eu de cesse de rappeler à mes étudiants que, pour moi, le golf et l'athlétisme devaient aussi se vivre collectivement. J'ai ainsi constitué des équipes d'athlétisme et des équipes de golf.

Bien entendu, les étudiants n'auraient pas pu pratiquer autant en compétition régionale sans une Ligue du sport universitaire d'Occitanie particulièrement fédératrice et dynamique. Je ne résumerai pas ici 25 années de pratique compétitive à l'université, mais je souhaite remercier tout particulièrement A. CIGAGNA, aujourd'hui à la retraite, avec qui j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler. Avec D. ARQUET, il avait mis en place un championnat d'une dizaine de compétitions sur les golfs toulousains, accessibles pour le seul coût de la licence universitaire. De nombreux étudiants ont ainsi découvert le golf à cette occasion. Ce championnat perdure encore aujourd'hui.

Je renouvelle également mes remerciements à O. BARAGNON, qui a repris le flambeau pour le golf, et à M. SEMERJIAN pour l'athlétisme et le trail. Je les remercie pour leur confiance, leur écoute, leur enthousiasme, leur convivialité, leurs compétences, leur disponibilité et leur rigueur. Maria, Olivier, ce fut un réel plaisir de partager tous ces moments avec vous : trails, cross, records de l'heure, opens universitaires de golf.

Je souhaite également remercier les directeurs nationaux, ainsi que le Président, C. TERRET, pour les championnats proposés à nos étudiants. En ce qui me concerne, un grand merci à X. DUNG, J-P. DOS PRAZERES et, plus récemment, à X. BAGUELIN, avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer. Que ce soit en athlétisme, en cross, en trail ou en golf, je trouve extraordinaire d'avoir partagé tous ces moments avec mes étudiants.

Championnats de France, championnats d'Europe de golf à Antequera : tout était formidable. Passer douze heures de bus aller pour courir un cross de moins de 30 minutes a forgé des amitiés très fortes, entre étudiants mais aussi entre collègues. Petit clin d'œil à mon collègue d'athlétisme de Paul-Sabatier, avec qui nous avons parcouru des milliers de kilomètres.

Tous ces moments ont contribué à ce que des étudiants issus de nos associations sportives prennent des colocations, créent des entreprises ensemble et conservent des liens indéfectibles pour la vie. J'ai également une pensée pour mes collègues,

anciens ou actuels, de l'Université Toulouse-Capitole, avec qui j'ai eu la chance de travailler.

Je pense aussi à mes collègues de la CMN Golf, que j'ai intégrée en 2020, au moment du Covid, période durant laquelle nous avons échangé un nombre incalculable de messages et de visions communes. Je souhaite leur adresser un mot par votre intermédiaire. J'ai hâte de les retrouver au Championnat de France de golf à Albi, en juin prochain – mon dernier.

Enfin, je voudrais remercier mon mari, avec qui j'ai partagé toute cette vie professionnelle. Nous avons souvent échangé, réfléchi, cherché comment faire mieux. C'est aussi cela que j'ai adoré dans ce métier : se renouveler en permanence, se poser des questions, tenter d'y apporter des réponses. Il a largement contribué au plaisir que j'ai pris dans l'exercice de mon métier.

Je vous remercie encore une fois pour cette reconnaissance.

J-L. DESSACS : Bonjour à tous. Se tenir devant vous est un exercice peu facile, car lorsque l'on n'est pas habitué à recevoir des trophées, les émotions sont nombreuses. Je découvre aujourd'hui qu'il existe des remises de "César" à la FFSU. Lorsque O. BARAGNON m'a appelé, je l'ai d'abord laissé parler. Il m'a expliqué : 28 ans dans le sport universitaire, une distinction, un trophée... J'ai vite compris. Même si je n'ai pas le talent de Franck Dubosc, j'ai essayé de caler quelques mots, inspirés des cérémonies des César. Ce n'est pas très original, je m'en excuse par avance, mais je n'ai pas trouvé mieux.

Mon ressenti, lorsque Olivier m'a appelé, a d'abord été le questionnement, puis le plaisir : le plaisir de recevoir cette reconnaissance, à la fois de la profession, du jury, de directeurs nationaux que je connais pour certains depuis très longtemps, de X. DUNG, le directeur, du Président, etc. Je me suis dit que c'était une belle reconnaissance, et cela me fait réellement plaisir d'être ici aujourd'hui. C'est d'ailleurs ce que j'ai dit à X. DUNG et à D. BARDOT à mon arrivée : je suis sincèrement heureux d'être là.

Comme dans toute remise de César, je ne vais pas déroger à la règle et commencer par les remerciements. Ils sont sincères et appuyés, tout d'abord à l'attention du jury, et en particulier des étudiants et des membres du jury qui ont voté pour cette distinction. Vraiment, merci à vous. Je suis conscient que d'autres collègues auraient pu être ici aujourd'hui à ma place, et cela renforce encore davantage ma reconnaissance.

Je souhaite également remercier les directeurs régionaux présents de la Ligue Occitanie : O. BARAGNON, M. SEMERJIAN et A. JOURDA. Je sais qu'ils ont donné leur avis et qu'ils ont œuvré dans le sens de cette distinction, et je tiens à les en remercier. Je remercie également les directeurs nationaux présents à mes côtés, que je connais bien, et qui ont, j'en suis sûr, été consultés à un moment ou à un autre. Cette reconnaissance ne fait que renforcer l'amitié que j'avais déjà pour vous.

Dans les cérémonies de César, il y a ensuite un temps de dédicace et de partage. Le premier partage que je souhaite faire est pour mes étudiants. La plus belle reconnaissance dans notre métier, ce sont eux. Pendant près de 30 ans, ils m'ont donné énormément en retour.

J'ai exercé à l'INP Toulouse pendant 28 ans, et j'ai eu la chance d'animer deux associations sportives : le rugby et le tennis. Au sein de ces AS, nous avons multiplié les aventures sportives, mais surtout humaines. Des liens très forts se sont créés, comme vous le vivez vous-mêmes dans vos associations. Aujourd'hui encore, lorsque je croise d'anciens étudiants, leur regard me touche profondément. Certains, je les voyais trois ou quatre fois par semaine. Nous avons tissé des liens extrêmement forts, ce qui explique l'émotion que j'éprouve en parlant d'eux.

Je souhaite également remercier les directeurs régionaux avec lesquels j'ai travaillé, d'abord au CRSU Toulouse, puis à la Ligue Occitanie : F. COSTE en 1997, puis D. ARQUET, et une mention toute particulière à A. CIGAGNA, avec qui j'ai partagé l'essentiel de ma carrière à l'INP Toulouse : collègue au CRSU, partenaire d'échanges constants, puis manager de l'équipe de France universitaire, que j'ai eu la chance d'entraîner pendant huit ans. Une pensée particulière pour lui, parti à la retraite l'an dernier.

Je partage également cette distinction avec les directeurs régionaux actuels, et plus particulièrement ceux de Toulouse, Maria et Olivier. Olivier, tu as repris, avec brio, le flambeau transmis par Albert. C'est un véritable plaisir de travailler avec toi.

Enfin, je souhaite adresser un dernier remerciement aux personnes situées à ma droite, qui m'ont accordé leur confiance. En 2004, elles m'ont confié l'équipe de France universitaire de rugby pour deux mandats, soit huit années. Nous avons vécu de magnifiques aventures sportives et humaines, aux quatre coins du monde : une tournée au Japon, un championnat du monde à 7 en Italie. X. DUNG était à mes côtés à l'époque.

Je remercie chaleureusement les directeurs nationaux qui m'ont accompagné et permis de vivre des expériences que je n'aurais jamais imaginées : F. CALAGUE, V. ROGNON, X. DUNG, et aujourd'hui J-P. DOS PRAZERES, avec qui je termine ma carrière. Un immense merci pour la confiance que vous m'avez accordée.

Un clin d'œil tout particulier à notre maître de cérémonie, D. BARDOT, avec qui j'ai partagé toute cette période et cette belle aventure humaine. Ces moments ont forgé entre nous des liens que je sais indéfectibles.

Enfin, un dernier mot pour les membres du jury qui se sont demandé, à un moment donné, s'il ne fallait pas nous récompenser tous les deux ensembles. C'est pour moi totalement inespéré. Vous l'avez compris, les discussions autour du sport universitaire ont largement animé nos soirées et nos repas. Un immense merci à toutes et à tous.

6.3.8. Trophée « Journée Internationale des Droits de la Femme »



TROPHEES « Journée Internationale des Droits des Femmes »



C'est aujourd'hui !

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Trois femmes, trois parcours, un même engagement pour le sport universitaire !

Sarah HASPOT
Étudiante à l'IFMIR, Institut de Masso-Kinésithérapie et de Pédiatrie-Podologie de Nantes

Étudiante et présidente du BSO des filles nantaises, elle œuvre activement pour la féminisation du sport, notamment dans l'arbitrage, où les femmes doivent encore trop souvent prouver leur légitimité. Éluë à la Ligue, elle travaille à renforcer la représentation féminine et à créer plus d'opportunités pour les étudiantes sportives.

Christine BOUNHOURET
Salariée de l'Association Sportive de l'Université Paul Sabatier - Toulouse III

Figure incontournable du sport universitaire à Toulouse depuis plus de 25 ans, Christine Bounhouret accompagne avec rigueur et bienveillance les étudiants sportifs. Son investissement au sein de l'ASU et sa gestion de plus de 1700 licenciés en font un pilier du sport universitaire.

Caroline LEROY
Enseignante Université ARTOIS

Enseignante à l'Université d'Artois, Caroline milite pour un sport plus inclusif où femmes et hommes partagent les mêmes compétitions. À travers son travail de recherche et son engagement en tant que pratiquante et enseignante, elle encourage une pratique sportive plus égalitaire.

Trois parcours, trois engagements, une même ambition : faire évoluer le sport universitaire vers plus d'égalité et d'inclusion.

Les 3 lauréates se verront offrir un cadeau par notre partenaire.

Hedgren

Félicitations et MERCI à elles !

8MARS

X. DUNG : Nous allons poursuivre avec la dernière partie de cette Assemblée Générale, comprenant deux mises à l'honneur.

Pour la première fois – et c'est un moment inédit pour la Fédération, qui ne sera certainement pas le dernier – une initiative portée par la FFSU. À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la Fédération a souhaité mettre à l'honneur trois femmes, ou trois jeunes femmes, qui incarnent, par leur engagement mais aussi par leur militantisme un combat en faveur des droits des femmes.

La Journée internationale des droits des femmes, journée reconnue par l'ONU, a lieu chaque année le 8 mars. À cette occasion, nous avons demandé aux Ligues de nous proposer des noms de femmes licenciées au sein de la Fédération, qui méritaient de recevoir ce prix, attribué pour la première fois par la FFSU.

Les membres étudiants du Comité directeur fédéral ont ensuite procédé à la sélection des trois lauréates. Cette année, nous avons la chance d'avoir l'une d'entre elles présente parmi nous.

Les trois lauréates sont les suivantes :

- Caroline Leroy, de l'Université d'Artois, absente aujourd'hui ;
- Christine Bounhouret, de l'Université Paul-Sabatier Toulouse III, également absente ;
- et Sarah Haspot, présente aujourd'hui, élue au sein de la Ligue Pays de la Loire, et issue de l'école de kinésithérapie.

Le principe est de pérenniser cette distinction chaque année. Notre partenaire, la société Hedgren, spécialisée dans la bagagerie, a souhaité accompagner cette initiative en offrant deux sacs à chacune des lauréates.

Nous allons donc procéder symboliquement à la remise de ce prix à Sarah Haspot, que je vous invite à applaudir chaleureusement, et qui va maintenant nous faire le plaisir de nous adresser quelques mots.

S. HASPOT : Merci à la FFSU pour cette distinction. Merci également à la Ligue pour avoir porté ma candidature. Je souhaite aussi, à l'occasion de cette mise en avant, remercier toutes les personnes de mon école : Antonin, cofondateur de l'association sportive que nous avons créée l'an dernier, ainsi que l'association fondée en juin, mais aussi l'ensemble du bureau actuel et les différents intervenants qui permettent le bon fonctionnement de l'AS.

Je voudrais également dire que, si aujourd'hui c'est moi qui suis mise à l'honneur, cela pourrait tout aussi bien être d'autres femmes. Des femmes qui pourraient se dire un jour : « *Tiens, pourquoi ne pas prendre cette place-là ? Pourquoi oserais-je, ou pourquoi n'oserais-je pas ?* »

Dans mon parcours, je suis aujourd'hui la seule femme au sein du comité directeur. Si cette distinction peut encourager d'autres filles à oser s'engager, à venir nous rejoindre, alors c'est très positif. Pour l'instant, nous sommes encore peu représentées dans les instances, mais pour que cela change, il faut aussi oser y aller. Si d'autres peuvent franchir le pas, ce serait formidable, afin que nous soyons davantage de femmes dans le monde du sport. Merci à tous.

X. DUNG : Je réaffirme que nous avons, en tant que Fédération, un devoir d'exemplarité dans la défense des droits des femmes. Nous continuerons donc à nous engager et à militer, dans les années à venir, en faveur de cette cause.

6.4. Remise de la médaille d'honneur de la Fédération

Cf. annexe et PPT.

C. TERRET : Nous voici arrivés à un moment un peu solennel qui clôture désormais traditionnellement notre AG : celui de la remise de la médaille d'honneur de la Fédération Française du Sport Universitaire. Cette médaille est la plus haute distinction que la FFSU décerne. Elle est précieuse. Et cette année, je suis particulièrement heureux, et même profondément touché, de la remettre à Lionel Girard.

Lionel, c'est d'abord un immense parcours de sportif. Membre de l'équipe de France d'aviron dans les années 70, 9^e au JO à Montréal en 1976, 4^e aux Championnats du monde en 1977, dix fois champion de France.

Mais c'est surtout l'homme de transmission, d'engagement, de fidélité au sport universitaire que nous voulons honorer aujourd'hui.

Professeur d'EPS au SUAPS de l'Université de Nantes depuis 1986, Lionel a traversé toutes les dimensions du sport U :

- Entraîneur national universitaire pendant près de 20 ans,
- Membre actif de la commission mixte nationale pendant plus de 30 ans,
- Vice-président de la FFSU dans le précédent mandat
- Président de la Ligue Pays de la Loire de 2016 jusqu'à l'an dernier.
- Délégué technique aviron à la FISU de 1998 à 2016,
- Et encore actuellement délégué technique à l'EUSA,
- Sans oublier son engagement à la FF Aviron, où il a notamment été vice-président en charge de l'aviron scolaire et universitaire.

Mais aujourd'hui, au-delà de ce CV impressionnant, c'est à l'homme de valeur que nous remettons aujourd'hui cette belle médaille. À quelqu'un dont nous connaissons la discrétion et la loyauté. À quelqu'un qui a su bâtir dans la durée, fédérer avec élégance, défendre avec constance le sport universitaire qu'il aime tant. À quelqu'un aussi qui, derrière son calme légendaire, a toujours su porter un regard aiguisé, bienveillant et lucide sur notre fédération.

Lionel, tu incarnes ce que la FFSU a de plus précieux :

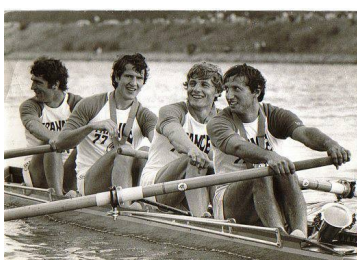
- L'ancrage dans les valeurs du sport,
- L'engagement dans le temps long,
- Et ce goût du collectif, de la transmission intergénérationnelle, de l'intérêt général.

Ta fidélité, ton implication, ton sens de l'engagement méritaient plus qu'un merci. Aujourd'hui, c'est la Fédération toute entière qui te témoigne sa reconnaissance. Et c'est avec une immense fierté, que je te remets la médaille d'honneur de la Fédération Française du Sport Universitaire. Bravo et merci, Lionel.



MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FF SPORT U

Lionel GIRARD



L. GIRARD : Je vous promets que je ne verserai pas de petite larme, même si c'est un peu difficile de me retenir. Tout d'abord, je tiens à vous remercier : recevoir cette médaille est à la fois une marque de confiance, un honneur et une immense fierté pour moi.

J'ai failli ne pas être présent, car j'étais engagé dans une série de voyages internationaux. Je profite actuellement de ma retraite, avec un départ dès demain pour l'Allemagne, puis d'autres destinations à suivre. Cependant, le Président a insisté sur ma présence. J'ai donc réussi à m'organiser et me voilà parmi vous aujourd'hui. Je suis très heureux d'être ici et de recevoir cette distinction.

Mon histoire d'amour – car c'est ainsi que je l'appelle – avec le sport universitaire ne date pas d'aujourd'hui. Ma première expérience en équipe de France universitaire remonte à 1975. À l'époque, la FFSU n'existait pas encore. Nous avons créé une sélection nationale universitaire pour participer à une compétition en Égypte. Ce fut un voyage exceptionnel, et c'est ainsi que j'ai pris contact avec le sport universitaire et commencé, en quelque sorte, ma vie sportive universitaire.

J'ai ensuite eu la chance de rencontrer à la FFSU une personne qui a été un véritable parrain pour moi : Michel BONFILS. Certains d'entre vous l'ont connu ou en ont entendu parler. Il a été mon mentor, celui qui m'a encouragé à m'engager, à la fois comme entraîneur national, puis comme dirigeant, à travers mes responsabilités au sein de la Commission nationale mixte, puis au niveau de la Fédération internationale du sport universitaire et de la Fédération internationale d'Aviron, où j'avais la charge du développement de l'aviron universitaire et de l'aviron de mer. Cela peut faire sourire certains, mais sur ce dernier point, j'ai été un peu moins efficace et je n'ai pas totalement abouti. Quoi qu'il en soit, ces rencontres m'ont conduit vers ce monde dirigeant et ont nourri ma volonté de m'investir au service des étudiants et du développement du sport universitaire.

La FFSU était au départ une structure très modeste. Elle a grandi, encore et encore, pour devenir une fédération structurée, performante et reconnue, qui suscite l'intérêt et bénéficie du soutien de toutes et tous, ici présents, à travers votre engagement. Les graines semées au début ont largement porté leurs fruits, grâce aussi aux personnes rencontrées au fil du temps.

Après mon parcours fédéral, puis international, j'ai cessé mon investissement à la Fédération d'aviron pour revenir à mes premiers amours. C. TERRET a présenté dans sa candidature un projet qui me correspondait pleinement et je lui ai indiqué que j'étais partant pour l'accompagner – et je ne le regrette absolument pas.

J'ai ainsi rencontré à la FFSU des personnes que je ne connaissais pas auparavant. Dans nos disciplines respectives, nous sommes parfois un peu cloisonnés, et cela peut limiter l'ouverture. Grâce à cet engagement, j'ai pu rencontrer notamment notre trésorier, dont je tiens à saluer le travail remarquable : avec lui, les bilans financiers deviennent compréhensibles.

Je souhaite également remercier l'ensemble des collègues de la Direction nationale et des directeurs régionaux que j'ai eu l'occasion de rencontrer, que ce soit lors de compétitions ou d'événements comme Challenge de Vichy. J'ai parfois du mal à leur faire comprendre qu'un élu a aussi deux mains et deux pieds, et qu'il est tout à fait capable de porter une caisse d'un endroit à un autre. Mais c'est aussi cela, le partage des moments forts de la FFSU.

Nous avons également la chance de pouvoir compter sur une personne particulièrement efficace, qui sait raisonner chaque situation lorsqu'un problème se pose : L. TICO. Bravo et merci, Lucie, tu as organisé ma venue ici avec une efficacité remarquable. Je ne regrette vraiment pas d'être parmi vous aujourd'hui.

Je souhaite aussi mentionner D. BARDOT, en charge de la communication. J'ai toujours eu un petit problème avec lui : pour qu'il parle d'aviron, il fallait d'abord l'amadouer en parlant de rugby. Vos sourires me laissent penser que cela n'a pas beaucoup changé... D. BARDOT est un compagnon de route, presque de génération, et il fait pleinement partie de cette aventure.

Tout cela constitue ma vie universitaire à la FFSU. C'est un bonheur, un partage de valeurs, de plaisir, et de grands moments de compétitions internationales. X. DUNG, depuis quelques années, tu accomplis un travail remarquable avec nos collègues de l'aviron. J'ai la chance de poursuivre cet engagement au sein de la Fédération européenne, et j'espère pouvoir le faire encore quelque temps – il me reste, je crois, deux ans de mandat. Cela me donne surtout l'occasion de vous revoir tous, et c'est un immense plaisir.

Enfin, je voudrais associer à cette distinction une personne qui m'est très chère, même si elle m'a demandé de ne pas le faire. Vivre avec des personnes aussi engagées que nous l'exige parfois beaucoup de courage et d'abnégation. Je tiens donc à remercier mon épouse, ici présente, pour son soutien constant. Merci à toutes et à tous.

7. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

X. DUNG : Je souhaite vous adresser un dernier mot, avant de laisser la parole au Président qui clôturera cette Assemblée Générale. Merci infiniment à l'ensemble des participants, en ligne comme en présentiel, pour cette Assemblée Générale, qui revêt pour nous une importance particulière.

Pour les équipes techniques, tant au niveau des Ligues que de la Direction nationale, cette Assemblée Générale marque la clôture d'une mandature et de quatre années de travail intense, riches, et parfois difficiles. Je souhaite donc souligner l'engagement de l'ensemble des équipes de la Fédération – et je

m'adresse ici aux salariés, aux directeurs et directrices, ainsi qu'aux collaborateurs des Ligues – qui ont pleinement donné pendant trois à quatre années, afin d'améliorer nos procédures et de structurer durablement l'ensemble de la Fédération et des Ligues.

Je pense que nous sommes aujourd'hui sur la bonne voie, et surtout sur celle de l'agilité, qui est essentielle. Nous avons encore de nombreux défis devant nous, mais cette nouvelle mandature 2024-2028 augure de beaux lendemains pour la Fédération, grâce à vous toutes et à vous tous.

Merci encore, et je laisse désormais la parole au Président pour clore cette Assemblée Générale.

C. TERRET : Le dernier point à l'ordre du jour est celui des questions diverses. Nous n'en avons reçu aucune. Ce point est donc rapidement épuisé, ce qui me permet de clore cette Assemblée Générale.

Je serai très bref pour vous remercier d'avoir été attentifs tout au long de cette longue journée. Nous essayons d'être le plus interactifs possible et je suis vraiment ravi du résultat de cette Assemblée Générale. Cela me permet de remercier l'ensemble des équipes qui ont travaillé sur les aspects techniques : la régie, la photographie, la gestion, etc. toutes les équipes de la fédération.

Nous progressons et chaque année, nous cherchons à travailler l'attractivité et l'intérêt de cette Assemblée Générale. Vous avez pu constater que le format et les procédures commencent à bien fonctionner. Je suis donc très satisfait et vraiment ravi du résultat.

Je souhaite remercier tout particulièrement les équipes techniques de la Fédération, qui ont travaillé de longue date à l'organisation de cet événement. Cela ne se voit pas forcément, mais c'est un travail considérable.

Merci à celles et ceux qui sont restés concentrés en présentiel, merci également aux participants en visioconférence. De ce point de vue aussi, la qualité était très satisfaisante et a permis de suivre pleinement l'ensemble des échanges.

Merci également pour l'ensemble des votes et pour la confiance que vous nous avez accordée sur les propositions formulées. Elles permettront à la Fédération de continuer à avancer, de s'adapter, de rester agile, et de proposer une activité toujours plus pertinente, plus adaptée et en phase avec les attentes des étudiantes et des étudiants.

Merci à toutes et à tous. Nous nous retrouvons ici même à 18 h 30 pour la coupe de l'amitié, qui sera suivie de la soirée. L'Assemblée Générale est aussi un temps de convivialité et de partage, et c'est pourquoi il est important de conserver ces moments en présentiel. Nous aurons ainsi l'occasion d'échanger tout au long de la soirée. Merci encore et très bonne soirée à toutes et à tous.

Procès-Verbal entériné par l'Assemblée Générale du 28 mars 2026.

Cédric TERRET
Président



Jean-François FROUSTEY
Trésorier





ANNEXES



TRÉSORIER, VICE-PRÉSIDENTS ET BUREAU FÉDÉRAL :

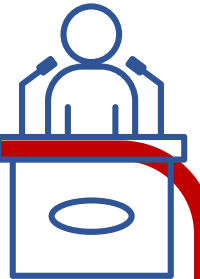
Article 10 des statuts fédéraux

Trésorier :



- Non étudiant ;
- Élu par le CD en son sein ;
- Sur proposition du Président.

Vice-Présidents :



- Étudiants et non étudiants ;
- Élus par le CD en son sein ;
- Sur proposition du Président.

Bureau :

Membres de droit :

- Président ;
- 1er Vice-Président ;
- Trésorier.

Possibilité d'ajouter des membres :

- Désignation par le CD ;
- Parmi les Vice-Présidents élus ;
- Sur proposition du Président.



DÉLÉGUÉ À L'AG RÉGIONALE ET ÉLECTEUR FÉDÉRAL :

Article 5 des statuts-types des Ligues & Règle 2.1.3 du règlement intérieur

Les AS désignent leurs représentants.

Ces représentants auront deux rôles :

- Délégué à l'AG de la Ligue ;
- Électeur fédéral.

Deux missions



Calcul du nombre de représentants :

Basé sur le nombre de licenciés n-1 :

- De 5 à 99 membres licenciés : 1 (E) + 1 (NE) ;
- De 100 à 249 membres licenciés : 2 (E) + 2 (NE) ;
- De 250 à 499 membres licenciés : 3 (E) + 3 (NE) ;
- De 500 à 749 membres licenciés : 4 (E) + 4 (NE) ;
- Au-delà de 750 licenciés : 2 voix supplémentaires (un E et un NE) par tranche de 250 licenciés.

BASE DE CALCUL DU QUORUM DES AG DE LIGUE :

Article 6 des statuts-types des Ligues



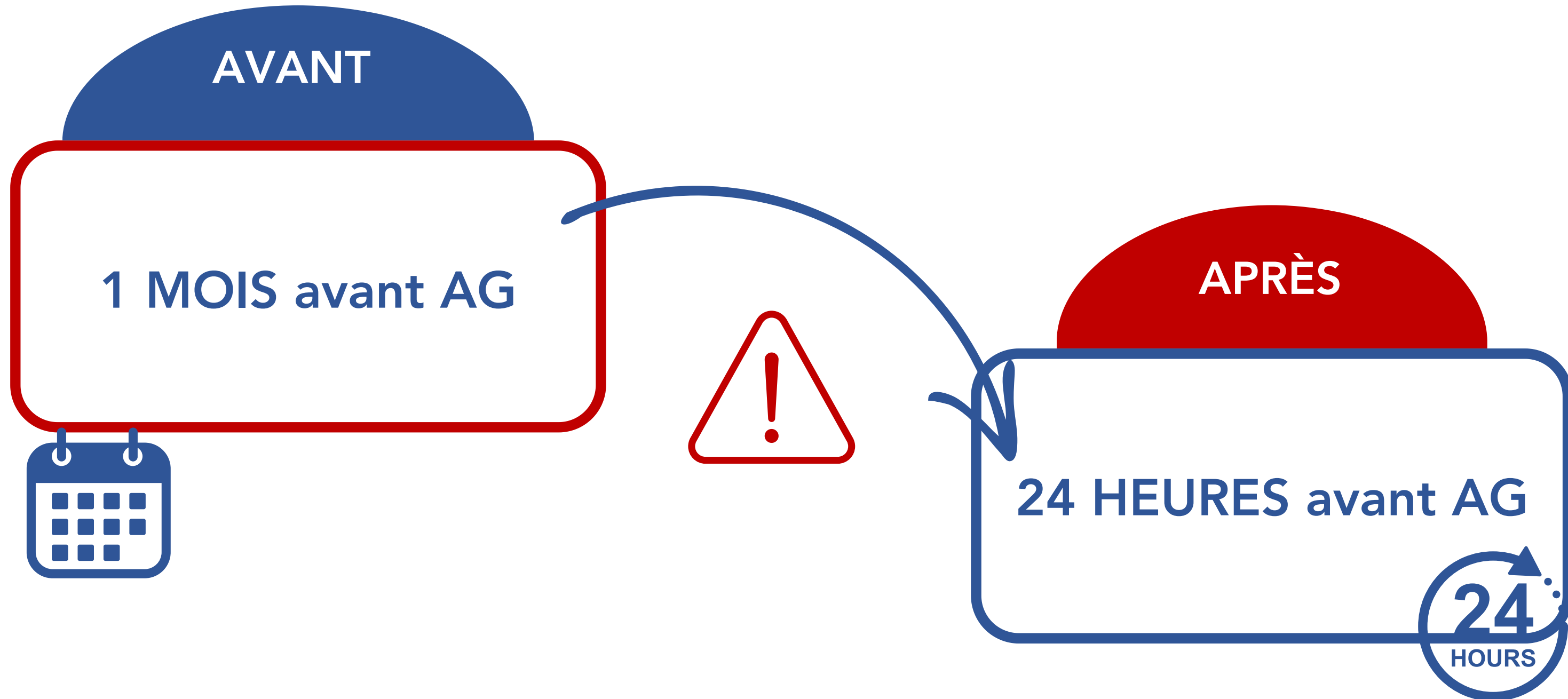
Rappel : Les ligues sont libres de fixer leur quorum.



Calcul : sur la base du nombre de délégués effectivement transmis par les AS en amont de l'AG de la Ligue (pas le nombre théorique).

DÉLAI À RESPECTER POUR CANDIDATER AU CD DE LA LIGUE :

Article 8 des statuts-types des Ligues



PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA LICENCE: Règle 4.1 du règlement intérieur

DÉBUT

Dès que je répons à la qualité de sportif universitaire (pour étudiant et non étudiant).



FIN

Fin : 31 août de l'année universitaire au cours de laquelle la licence a été souscrite.



Si je perds ma qualité d'étudiant ou de non-étudiant pendant l'année universitaire, ma licence est encore valable jusqu'à la fin de la saison.

AVANT

Obligation de créer une AS si plus de **5 licenciés** individuels d'un même établissement d'enseignement supérieur.

MAINTENANT

- **Obligation** de créer une AS si **plus de 10 licences individuelles** d'un même établissement.
- L'AS doit être créée au plus tard l'année universitaire suivante (possibilité dans l'intervalle d'avoir plus de 10 licences individuelles à la Ligue).

CRÉATION DE LA LICENCE ENCADRANT :

Règle 3.1 du règlement intérieur

AVANT

Rôle assumé via la **licence dirigeant**.

MAINTENANT

- **Licence dirigeant** : pour les élus AS, CDSU, Ligue, Fédération.
- **Licence encadrant** : pour encadrants, accompagnateurs, entraîneurs, personnels médicaux des A.S affiliées à la FF Sport U, des CDSU, des Ligues et de la Fédération.



- **Obligatoire** pour manager les sportifs et accéder aux zones de compétitions.
- Encadrants peuvent être étudiants ou non-étudiants.

LICENCE PROMOTIONNELLE :

Titre 3bis et Règle 3bis du règlement intérieur

Changement de
dénomination

Pass'Sport U

Licences
promotionnelles

=

Autres Titres de
Participation



Utilisation :

- Évènements uniques, ponctuels ;
- Évènements de promotion ou de découverte ;
- Sans délivrance de titre, non qualificatifs, non rattachés à une autre compétition.

RATTACHEMENT D'UNE AS SANS LIGUE SUR SON TERRITOIRE :

Règle 1.7 du règlement intérieur

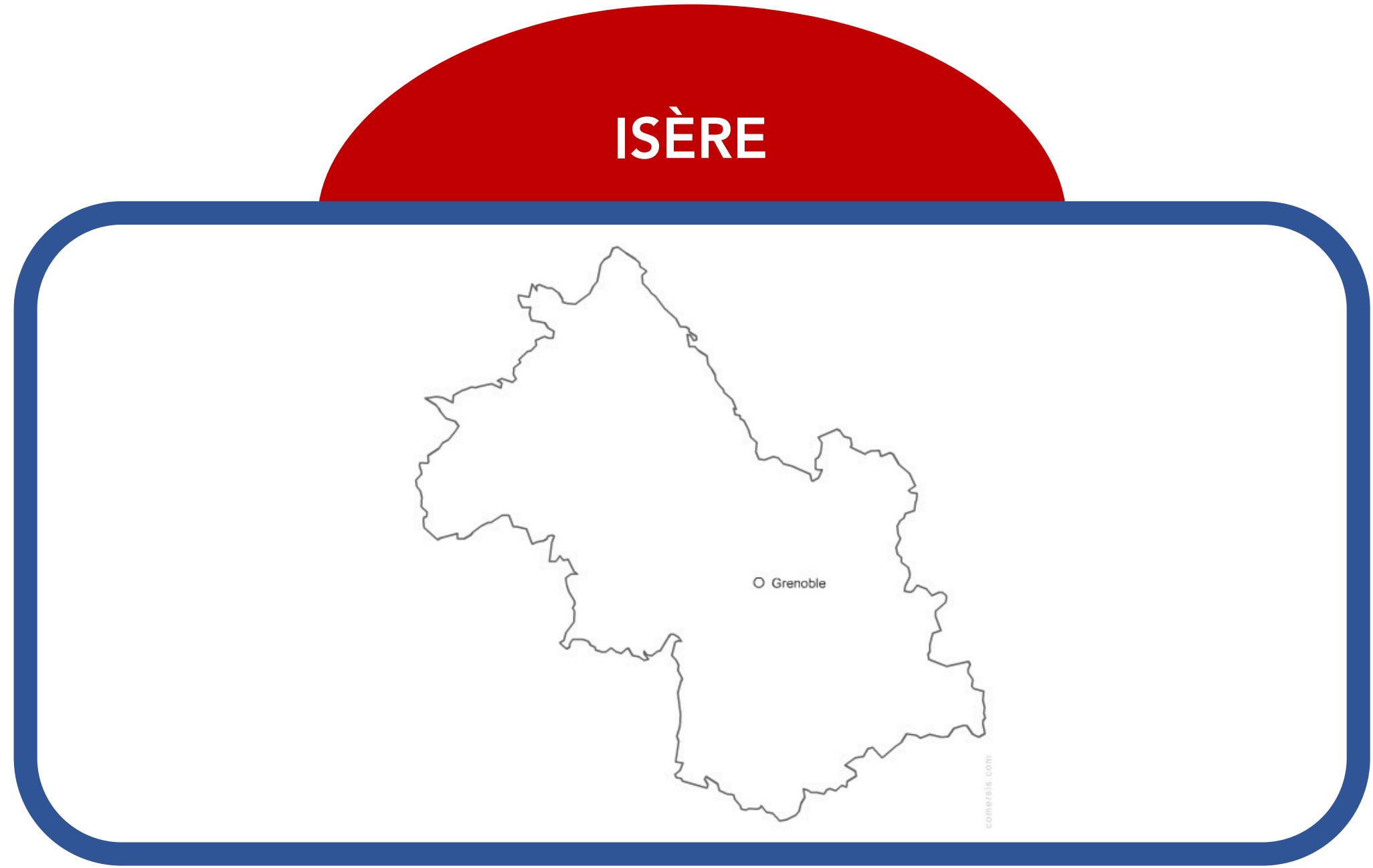
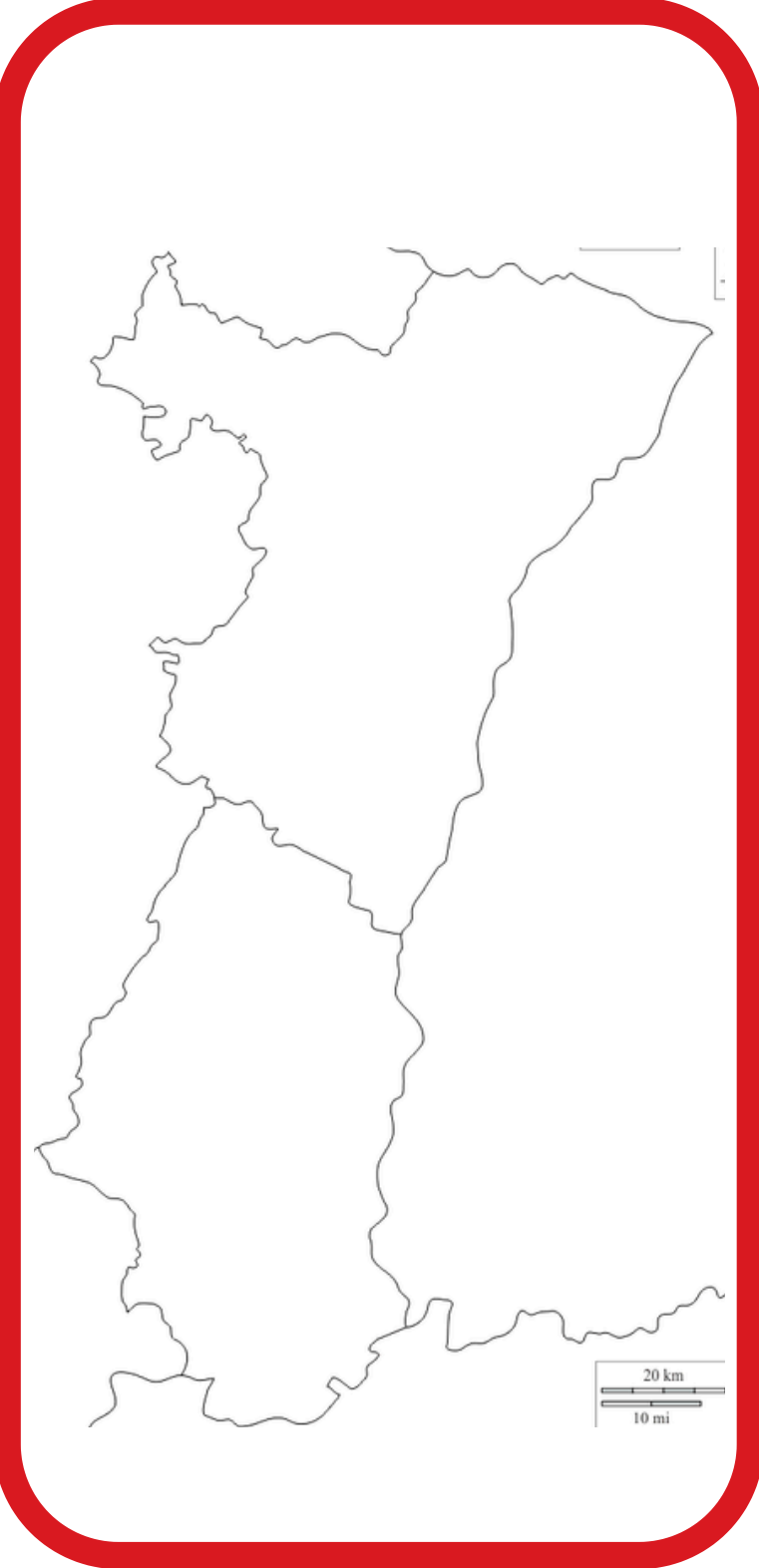
Lorsqu'une AS se situe sur un territoire dépourvu d'une Ligue Régionale du Sport Universitaire, l'AS s'affilie et est rattachée à la Ligue Ile de France.



CRÉATION COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DU SPORT UNIVERSITAIRE

ALSACE

ISÈRE



INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT : Article 15 des statuts fédéraux

LOI

Loi mars 2022 (L131-8 Code du sport) : les fédérations doivent obligatoirement préciser dans leurs statuts l'instance dirigeante fixant le principe et le montant de l'indemnité du Président.



CADRE REGLEMENTAIRE

Plafond de l'indemnité
(CGI) = 11 700€ brut/mois.

PROPOSITIONS

- **Procédure transparente** : indemnité votée à la majorité des 2/3 du Comité Directeur, sans le Président.
- **Indemnisation encadrée** : plafonnée à l'indemnité de sujétion du Directeur National (1273€ brut/mois).

RAPPEL

Article L 223-2 du Code du Sport :
principe de neutralité s'applique :

- Aux arbitres et juges ;
- Aux agents de la fonction publique ;
- Aux personnels de la FF Sport U ;
- Aux stagiaires et contractuels.



Car considérés comme chargés d'une mission de service public.

Article 10 DDHC + décision du CC n°77-97 en date du 23 novembre 1977 :
Principe de neutralité ne s'applique pas :

- Aux usagers du service public.



Car **liberté de conscience** : les usagers du service public peuvent exprimer leurs convictions et porter des signes religieux, sous réserve du bon fonctionnement du service et des impératifs de sécurité, santé et hygiène.

Article L811-1 code de l'éducation : étudiants = « usagers du service public de l'enseignement supérieur »

DONC :

- Une tenue compatible avec le bon déroulement de l'activité sportive ;
- Une tenue conforme aux règlements sportifs de la FF Sport U propres à chaque discipline ;
- Respect exigences de sécurité et d'hygiène ;
- Si restriction dans règlement FF Sport U : strictement nécessaire, adaptée et proportionnée ;
- Pas d'atteinte à l'ordre public ;
- Pas de prosélytisme.



Fédération Française du Sport Universitaire

Comptes annuels au 31/12/2024

SOMMAIRE

• Bilan Actif	3
• Bilan Passif	4
• Compte de résultat	5
• Annexe	7
○ Description de l'objet social, de la nature et du périmètre des activités et des moyens mis en œuvre	7
○ Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes	8
○ Principes, règles et méthodes comptables	9
○ Informations relatives au bilan - Actif	10
○ Informations relatives au bilan - Passif	13
○ Informations relatives au compte de résultat	15
○ Informations complémentaires	16

BILAN ACTIF							
RUBRIQUES		Montant brut	Dépréciation	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
		Frais de recherche et développement					
		Donations temporaires d'usufruit					
		Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	5 952	828	5 124		
		Immobilisations incorporelles en cours	93 110		93 110		
		Avances et acomptes					
		TOTAL	99 062	828	98 234	-	
	Immobilisations corporelles	Terrains					
		Constructions	1 173 042	322 852	850 190	898 340	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	147 760	96 532	51 228	64 282	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL	1 320 802	419 384	901 418	962 622		
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	TOTAL	-	-	-	-		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		1 419 864	420 212	999 652	962 622		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours		148 382	14 945	133 438	143 634	
	Créances	Créances clients, usagers et comptes rattachés	80 090	6 225	73 866	49 338	
		Créances reçues par legs ou donations					
		Autres créances	843 000		843 000	787 847	
		TOTAL	923 091	6 225	916 866	837 185	
	Divers	Valeurs mobilières de placement		58 548		58 548	56 802
		Instruments de trésorerie					
		Disponibilités		3 252 479		3 252 479	3 091 940
Charges constatées d'avance		141 196		141 196	61 546		
	TOTAL	3 452 223	-	3 452 223	3 210 288		
TOTAL ACTIF CIRCULANT		4 523 696	21 169	4 502 527	4 191 107		
Frais d'émission des emprunts							
Primes de remboursement des emprunts							
Ecart de conversion Actif							
TOTAL GENERAL		5 943 560	441 381	5 502 179	5 153 729		

BILAN PASSIF			
RUBRIQUES		Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	1 764 321	1 721 419	
Report à nouveau			
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	69 361	42 902	
	Situation nette	1 833 682	1 764 321
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	153 687	161 094	
Provisions réglementées			
TOTAL FONDS PROPRES		1 987 369	1 925 415
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	409 208	500 808
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		409 208	500 808
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	460 765	438 729
TOTAL PROVISIONS		460 765	438 729
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	487 505	525 401
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 494	174 114
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	472 348	429 400
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	433 743	441 302
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 053 747	718 559	
TOTAL DETTES		2 644 837	2 288 777
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL		5 502 179	5 153 729

COMPTE DE RESULTAT			
RUBRIQUES		du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2023 au 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 911 299	1 539 836
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	303 906	290 357
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	7 263 539	6 245 827
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 741	2 800
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	439 811	228 045	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7 500	38 104	
<i>dont transferts de charges</i>		18 104	
Utilisations des fonds dédiés	124 179	620 687	
Autres produits	149 891	136 142	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		10 201 866	9 101 798
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	75 851	67 271
	Variation de stock - Achats de marchandises	- 2 616	67 725
	Autres achats et charges externes	2 186 770	1 533 512
	Aides financières	2 808 650	2 395 055
	Impôts, taxes et versements assimilés	400 904	393 140
	Salaires et traitements	2 754 323	2 621 532
	Charges sociales	1 813 083	1 780 732
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	69 266	67 721
	Dotations aux provisions	34 850	40 875
	Reports en fonds dédiés	32 579	121 488
	Autres charges	14 106	24 536
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		10 187 765
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		14 101	- 11 789
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	69 148	55 206
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
	Différences positives de change		24
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		69 148	55 230
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	5 385	5 785
	Différences négatives de change		14
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERS (IV)		5 385	5 799
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		63 763	49 431
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		77 863	37 642

COMPTE DE RESULTAT (suite)			
RUBRIQUES		du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2023 au 31/12/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	59	5 873
	Sur opérations en capital	7 407	12 607
	Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	7 466	18 481
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	177	681
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	177	681
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		7 289	17 800
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		15 792	12 540
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V) (XI)		10 278 480	9 175 509
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII) (XII)		10 209 119	9 132 607
EXCEDENT OU DEFICIT (XI - XII)		69 361	42 902
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Contributions	Dons en nature	
		Prestations en nature	33 098
		Bénévolat	81 437
		TOTAL DES CONTRIBUTIONS	114 535
	Charges	Secours en nature	
		Mise à disposition gratuite de biens	
		Prestations en nature	33 098
		Personnel bénévole	81 437
TOTAL DES CHARGES	114 535	-	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

Description de l'objet social, de la nature et du périmètre des activités et des moyens mis en œuvre

L'association dénommée Fédération Française du Sport Universitaire (FF Sport U) a pour objet de promouvoir et d'organiser la pratique de la compétition sportive amateur :

- pour les étudiants des universités et élèves des établissements d'enseignement supérieur
- pour les élèves des classes postérieures au baccalauréat, sous réserve de conventions particulières avec les unions sportives scolaires ;
- pour les personnels, en activité et retraités, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Afin de permettre l'accès du plus grand nombre à la compétition sportive, la FF Sport U collabore avec l'ensemble des acteurs du sport universitaire. En particulier, elle est au service des universités et des établissements d'enseignement supérieur dans leur mission d'organiser et de promouvoir les activités physiques et sportives de leurs membres.

Dans ce but, elle développe des liens étroits avec leurs SUAPS ou services des sports. La fédération se tient aussi à la disposition des UFRSTAPS aux fins de collaborer, à leur demande, à leur mission d'enseignement et de recherche. La FF Sport U constitue l'un des cadres privilégiés de la vie associative étudiante, ferment d'une éducation citoyenne.

La fédération a par ailleurs également pour objet :

- de faciliter la conciliation entre la pratique sportive à tous les niveaux et la poursuite des études dans l'enseignement supérieur ;
- de délivrer les titres de champion de France universitaire ;
- de représenter le sport universitaire français auprès des instances sportives nationales et internationales ;
- de développer et renforcer les relations avec les fédérations sportives nationales ;
- de mettre en place, directement ou par l'intermédiaire notamment d'une ou plusieurs structures créées à cet effet, des actions de formation à destination notamment des acteurs du mouvement sportif, des universités ou des établissements d'enseignement supérieur, au niveau national et international.

Tenante convaincue de la triple excellence sportive, universitaire et citoyenne, la FF Sport U a pour ambition de contribuer, par la pratique sportive, à l'épanouissement personnel de ses licenciés.

La FF Sport U est administrée par un Comité Directeur Fédéral de 26 membres élus (13 membres étudiants et 13 membres non étudiants) auquel s'ajoutent 2 membres de droit (MESR, MS) et 4 représentants du collège des Présidents de Ligue.

Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes

Évènements principaux de l'exercice

- 113 935 licencié(e)s pour la saison 2023/2024 (119 907 licencié(s) pour la saison 2022/2023 soit une diminution de 5%), 406 associations sportives affiliées, 16 Ligues et 29 Comités départementaux.
- La mise en œuvre à partir de la saison 2023/2024 du nouveau modèle économique de la licence à tarif national unique pour le calcul du reversement de la part nationale des licences et de la Dotation de Structuration Fédérale
- Les élections fédérales se sont déroulées en novembre 2024. Cédric Terret a été réélu à la présidence de la FF Sport U, accompagné de Lola Charbonnier en tant que 1^{ère} vice-présidente ; 23 membres supplémentaires (11 non-étudiants et 12 étudiants) ont également été élus au Comité Directeur de la FF Sport U
- L'organisation de 73 Championnats ou Coupes de France Universitaires
- L'organisation du Challenge 2024 à Vichy dans le cadre de la Grande Cause Nationale 2024 (plus de 1 000 étudiants sur 11 disciplines pendant 3 jours)
- La participation à 15 Championnats du Monde Universitaires FISU dont 3 sports collectifs (204 participants athlètes et staffs)
- L'organisation du Championnat du Monde Universitaire FISU de rugby à 7 à Aix en Provence (24 équipes - 13 pays - 381 participants athlètes et staffs)
- L'organisation de la 17^{ème} édition du Master U BNP Paribas en novembre 2024 à Reims (48 athlètes - 8 pays)
- La participation de 281 étudiants représentant 52 AS aux Jeux Européens Universitaires EUSA en juillet 2024 à Debrecen-Miskolc en Hongrie
- Les rencontres internationales : rugby à XV masculin (1 match contre l'Angleterre à Coventry) et le football masculin (1 match contre l'Irlande à St Nazaire)

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Il n'y a pas de faits caractéristiques postérieurs à la clôture.

Principes, règles et méthodes comptables

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tel.

Leur présentation est faite de manière comparative : en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Méthode générale

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La FF Sport U a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et à défaut de dispositions spécifiques, le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. La méthode de comptabilisation par composants a été retenue pour la comptabilisation du bien immobilier acquis en 2005.

ACTIF IMMOBILISE				
Situations et mouvements	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Solutions informatiques	-	5 952		5 952
Immobilisations incorporelles en cours		93 110		93 110
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	99 062	-	99 062
Bureaux Le Kremlin-Bicêtre	566 459			566 459
Agencements et aménagements des bureaux	606 583			606 583
Matériel de transport	54 986			54 986
Matériel informatique	10 297	6		10 303
Matériel de bureau	23 752	1 716	725	24 743
Matériel médical	3 918	4 010		7 928
Mobilier	48 623	1 503	325	49 801
Avances et acomptes	-			-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 314 618	7 235	1 050	1 320 802
Prêts	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 314 618	106 296	1 050	1 419 864

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Solutions informatiques 4 ans
- Constructions :
 - Structure 50 ans
 - Menuiseries extérieures 25 ans
 - Chauffage 15 ans
 - Façade, étanchéité 15 ans
 - Électricité 25 ans
 - Plomberie 15 ans
 - Ascenseurs 15 ans
- Agencements et aménagement des constructions 5 à 25 ans
- Matériel de transport 1 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 1 à 5 ans
- Matériel médical 3 à 5 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

AMORTISSEMENTS				
Situations et mouvements	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Solutions informatiques	-	828		828
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	828	-	828
Bureaux Le Kremlin-Bicêtre	204 514	9 649		214 163
Agencements et aménagements des bureaux	70 187	38 502		108 689
Matériel de transport	27 008	6 242		33 250
Matériel informatique	7 324	1 300		8 623
Matériel de bureau	18 717	3 185	725	21 177
Matériel médical	1 928	1 170		3 098
Mobilier	22 318	8 391	325	30 384
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	351 996	68 439	1 050	419 384
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	351 996	69 266	1 050	420 212

Stocks

Ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

Un inventaire physique est réalisé à la date de clôture de l'exercice et les marchandises sont valorisées au prix d'achat.

Une dépréciation des stocks effectuée article par article est calculée en tenant compte de l'obsolescence des produits.

Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	80 090	80 090	-
Autres créances	7 286	7 286	-
Subventions à recevoir	4 000	4 000	-
Ligues du Sport Universitaire	263 435	263 435	-
Produits à recevoir	568 279	568 279	-
TOTAL CREANCES ACTIF CIRCULANT	923 091	923 091	-
Charges constatées d'avance	141 196	141 196	-
TOTAL	1 064 287	1 064 287	-

Produits à recevoir

	Montant
Autres créances	443
Licences saison 2024/2025	542 338
Assurances sportives saison 2024/2025	25 498
TOTAL	568 279

Charges constatées d'avance

	Montant
Fournisseurs	141 196
TOTAL	141 196

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépréciation des stocks	2 131	12 814		14 945
Dépréciation des comptes de clients	13 725		7 500	6 225
TOTAL	15 856	12 814	7 500	21 169

PASSIF

Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture de l'exercice
Autres réserves	1 721 419	42 902		-	1 764 321
Excédent ou déficit de l'exercice	42 902	- 42 902	69 361	-	69 361
Situation nette	832 744	-	69 361	-	1 833 682
Subventions d'investissements	161 094	-		7 407	153 687
TOTAL	993 838	-	69 361	7 407	1 987 369

Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés sur subventions affectées				
Nature de la subvention	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager à la fin de l'exercice (compte 194)
ANS - Contrat de développement 2020	379 320	2 691		376 629
ANS - Contrat de développement 2021-2024	121 488	121 488	32 579	32 579
TOTAL	500 808	124 179	32 579	409 208

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	-			-
Provisions pour charges	438 729	22 037		460 765
TOTAL	438 729	22 037	-	460 765

Les provisions pour charges concernent :

- Les engagements vis-à-vis des Ligues pour 388 510 €
- Les indemnités de départ à la retraite pour 72 255 €

Les indemnités de départ à la retraite ont été évaluées sur une méthode prospective conformément à la recommandation 2003R01 du Conseil National de la Comptabilité.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux de turn over :
 - Reste à travailler < à 5 ans : 2 %
 - Reste à travailler < à 15 ans : 15 %
 - Reste à travailler < à 25 ans : 25 %
 - Reste à travailler < à 35 ans : 30 %
 - Reste à travailler > à 35 ans : 40 %
- Taux de progression des salaires : 1%

Pour les engagements vis-à-vis des Ligues les principales hypothèses sont les suivantes :

- Taux de turn over :
 - Reste à travailler < à 5 ans : 5 %
 - Reste à travailler < à 15 ans : 20 %
 - Reste à travailler < à 25 ans : 30 %
 - Reste à travailler < à 35 ans : 40 %
 - Reste à travailler > à 35 ans : 50 %
- Taux de progression des salaires : 1%

Dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	487 505	38 300	157 323	291 882
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 494	197 494	-	-
Dettes fiscales et sociales	472 348	472 348	-	-
Autres dettes	433 743	433 743	-	-
Produits constatés d'avance	1 053 747	1 053 747	-	-
TOTAL	2 644 837	2 195 632	157 323	291 882

Produits constatés d'avance

	Montant
Fédérations Sportives Nationales	15 996
MESR subvention personnels détachés	885 481
MESR subvention danse et fitness	30 534
ANS subvention Grande Cause Nationale	6 736
ANS subvention international CMU/JMU	115 000
TOTAL	1 053 747

Informations relatives au compte de résultat

Produits exceptionnels

	Montant
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Ajustements divers	59
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprise quote part subventions FNDS (2005)	7 407
TOTAL	7 466

Charges exceptionnelles

	Montant
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Ajustements divers	127
Pénalités, amendes fiscales et pénales	50
TOTAL	177

Informations complémentaires

MESRI personnels détachés

La convention pluriannuelle signée en 2022 avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation prévoit le détachement de 37 fonctionnaires auprès de la FF Sport U pour exercer les fonctions de directeur national, de directeur national adjoint, de directeur de ligue régionale et de directeur régional responsable d'un site académique.

Cela se traduit dans les comptes par une subvention de 4 305 834 € et des charges de personnels détachés d'un montant équivalent.

De plus, compte tenu de la périodicité de la convention, il a été comptabilisé un produit constaté d'avance de 234 756 €.

Engagements hors bilan : Sûreté réelle consentie

Le prêt de 600 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel en 2021, pour financer les travaux de rénovation du siège fédéral est garanti par l'inscription d'une hypothèque conventionnelle.

Contributions volontaires en nature

	Bénévolat	Prestations en nature	Total
Le Challenge 2024 - Vichy	20 500	30 831	51 331
Le Championnat du Monde Universitaire FISU de Rugby à 7 - Aix en Provence	60 937	2 267	63 204
TOTAL	81 437	33 098	114 535

La valorisation des heures de bénévolat a été effectuée sur la base des feuilles de présence signées par les bénévoles et valorisées au taux horaire chargé SMC1 ou SMC3 de la CCNS en fonction des missions.

La valorisation des prestations en nature (mise à disposition des équipements et prestations de services) a été effectuée sur la base des informations fournies par les prestataires.

Ventilation de l'effectif moyen

Catégorie	Personnel salarié	Personnel salarié détaché	Personnel placé auprès de la FFSU
Cadres	2	37	
Employés - Techniciens	8		
Alternants	1		
CTS			1
TOTAL	11	37	1

Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	11 523
TOTAL	11 523

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com

www.sport-u.com

CONTACTS

Président - **Cédric TERRET**

president@sport-u.com

Trésorier - Jean-François FROUSTEY

jffroustey@sport-u.com



		BP 2024 AG 23/03/24	Réalisé 2024	écart avec BP			BP 2024 AG 23/03/24	Réalisé 2024	écart avec BP
1 - RECETTES NON FLECHÉES									
PRODUITS		3 044 152	3 037 889	-6 263	CHARGES		0	0	0
RESULTAT PREVISIONNEL							3 044 152		
RESULTAT REALISE							Ecart BP/Réalisé -6 263		
RESSOURCES PROPRES		1 961 862	1 955 599	-6 263			3 037 889		
1.1.1	Affiliations	40 750	44 300	3 550					
1.1.2	Licences	1 921 112	1 911 299	-9 813					
SUBVENTIONS		1 082 290	1 082 290	0					
2.1.1	MESR subvention	1 082 290	1 082 290	0					
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL									
PRODUITS		317 074	344 712	27 638	CHARGES		1 131 976	1 090 564	-41 412
RESULTAT PREVISIONNEL							-814 902		
RESULTAT REALISE							Ecart BP/Réalisé 69 049		
RESSOURCES PROPRES		271 667	297 113	25 446	PERSONNEL CENTRALE (hors personnels détachés)		662 776	643 123	-19 653
1.1.3	Assurances	95 000	90 119	-4 881	3.2	Rémunération personnels (non détachés)	639 600	618 694	-20 906
1.2.1	Partenariat entreprises	88 667	88 667	0	3.3	Services civiques	23 176	24 429	1 253
1.2.2	Partenariat matériel et prestations	7 000	6 662	-338	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF		437 900	416 593	-21 307
1.2.3	Partenariat fédérations	0	0	0	4.1.1	Locaux	134 500	127 289	-7 211
1.2.5	Autres produits	51 000	51 551	551	4.1.2	Frais généraux de fonctionnement	107 900	106 798	-1 102
1.2.6	Revenus financiers	30 000	53 356	23 356	4.1.3	Services extérieurs	29 000	29 766	766
1.2.7	Produits exceptionnels	0	6 759	6 759	4.1.3.b	Assurances licenciés	95 000	90 436	-4 564
SUBVENTIONS		45 407	47 598	2 191	4.1.4	Déplacements et véhicules	49 600	39 875	-9 725
2.2.1	ANS subvention 2024	30 000	30 000	0	4.2.3	Frais financiers	5 900	6 088	188
2.2.1	ANS Fonds dédiés 2020 - Report refonte extranet	0	2 691	2 691	4.4	Charges exceptionnelles - Divers	0	377	377
2.3.2	Autres subventions	8 000	7 500	-500	4.2.1	Impôts	16 000	15 965	-35
2.3.3	FNDS quote part virée au compte de résultat	7 407	7 407	0	PROMOTION - COMMUNICATION		31 300	26 168	-5 132
					5.1	Promotion	4 000	2 507	-1 493
					5.2	Communication	27 300	23 661	-3 639
					5.9	REFONTE PORTAIL EXTRANET	0	4 680	4 680
3 - VIE INTERNATIONALE									
PRODUITS		981 746	954 085	-27 661	CHARGES		1 097 046	1 139 573	42 527
RESULTAT PREVISIONNEL							-115 300		
RESULTAT REALISE							Ecart BP/Réalisé -70 188		
RESSOURCES PROPRES		319 758	233 886	-85 872	6.1.1	FISU représentation, réunions	1 250	263	-987
1.2.1	Partenariat entreprises	85 000	94 410	9 410	6.1.2	Orga. Championnats du Monde FISU	17 000	16 170	-830
1.2.2	Partenariat matériel et prestations	0	0	0	6.1.3	Partic. Championnats du Monde FISU	673 086	480 092	-192 994
1.2.3	Partenariat fédérations	224 758	139 476	-85 282	6.1.4	Jeux Mondiaux Universitaires FISU	0	8 966	8 966
1.2.4	Recettes rencontres internationales	10 000	0	-10 000	6.1.6	Coupes du Monde des Universités	0	1 227	1 227
SUBVENTIONS		561 988	414 909	-147 079	6.2.1	EUSA	78 200	83 945	5 745
2.2.1	ANS subvention 2024	437 000	437 000	0	6.2.2	Rencontres internationales sports co	112 750	88 743	-24 007
2.2.1	ANS subvention report n+1 JMU	0	-115 000	-115 000	6.2.3	Rencontres internationales sports ind	68 060	75 873	7 813
2.2.1	ANS report fonds dédiés 2023	121 488	121 488	0	6.2.4	Divers international	1 000	26 631	25 631
2.2.1	ANS fonds dédiés 2024	0	-32 579	-32 579	6.2.5	Déplacements des élus International	13 700	9 077	-4 623
2.3.2	Autres subventions	3 500	4 000	500					
CMU RUGBY 7 - AIX EN PROVENCE 2024									
PRODUITS		100 000	305 291	205 291	CHARGES		132 000	348 587	216 587
RESULTAT PREVISIONNEL							-32 000		
RESULTAT REALISE							Ecart BP/Réalisé -11 296		
DIGES / ANS subvention		100 000	108 000	8 000	6.1.2	Charges dans la compta FFSU	132 000	191 563	59 563
Participation des délégations		0	168 599	168 599	Reversement quote part opération faite en commun				157 024
Recettes diverses		0	28 691	28 691					157 024
4 - VIE FEDERALE									
PRODUITS		104 000	99 472	-4 528	CHARGES		267 070	174 594	-92 476
RESULTAT PREVISIONNEL							-163 070		
RESULTAT REALISE							Ecart BP/Réalisé 87 948		
RESSOURCES PROPRES		24 000	19 472	-4 528	7.	FORMATIONS	77 000	50 902	-26 098
1.2.3	Partenariat fédérations	4 000	4 000	0	10.3.6	Dotation structuration fédérale	913 847	907 888	-5 959
1.2.5	Autres produits	20 000	15 472	-4 528	8.1	CMN	6 500	2 901	-3 599
SUBVENTIONS		80 000	80 000	0	8.2	Instances statutaires élues	54 250	35 483	-18 767
2.2.1	ANS subvention 2024	80 000	80 000	0	8.3	Autres instances	62 000	43 551	-18 449
2.3.2	Autres subventions	0	0	0	8.4	Projet Fédéral - Horizon 2030	50 000	31 508	-18 492
					9.	MEDICAL (hors encadrement EDFU)	15 320	8 749	-6 571
					9b.	ACCOMPAGNEMENT JOP 2024	2 000	1 500	-500
5 - VIE DES REGIONES									
PRODUITS		640 507	639 087	-1 420	CHARGES		2 641 387	2 601 665	-39 722
RESULTAT PREVISIONNEL							-2 000 880		
RESULTAT REALISE							Ecart BP/Réalisé 38 302		
RESSOURCES PROPRES		141 407	139 987	-1 420	10.2.2	Dotation de fonctionnement	1 174 000	1 153 278	-20 722
1.2.1	Partenariat entreprises	54 167	54 167	0	10.3.6	Dotation structuration fédérale	913 847	907 888	-5 959
1.2.2	Partenariat matériel et prestations	35 000	33 085	-1 915	10.3.8	Dotation heures de district	151 100	151 100	0
1.2.3	Partenariat fédérations	52 240	52 736	496	10.3.1	Dotations organisations sportives	216 000	216 801	801
1.2.5	Autres produits	0	0	0	10.3.2	Frais organisations CFU	20 000	21 595	1 595
SUBVENTIONS		499 100	499 100	0	10.3.3	Autres organisations/Autres dotations	104 740	91 988	-12 752
2.1.2	MESR subvention heures de district	151 100	151 100	0	10.3.4	Récompenses	61 700	59 015	-2 685
2.2.1	ANS subvention 2024	343 000	343 000	0					
2.3.2	Autres subventions	5 000	5 000	0					
6 - LE CHALLENGE 2024 - VICHY									
PRODUITS		830 000	823 264	-6 736	CHARGES		830 000	822 753	-7 247
RESULTAT PREVISIONNEL							0		
RESULTAT REALISE							Ecart BP/Réalisé 511		
2.3.4	Subventions MS / ANS / AURA / Vichy	830 000	823 264	-6 736	01	Frais d'organisation	830 000	822 753	-7 247
7 - PERSONNELS DETACHES									
PRODUITS		4 540 590	4 305 834	-234 756	CHARGES		4 540 590	4 305 834	-234 756
RESULTAT PREVISIONNEL							0		
RESULTAT REALISE							Ecart BP/Réalisé 0		
2.1.1	MESR subvention	4 540 590	4 540 590	0	10.4	Salaires personnels détachés	4 540 590	4 305 834	-234 756
2.1.1	MESR réserve annuelle	0	-234 756	-234 756					
8 - TOTAL									
TOTAL DES PRODUITS		10 458 069	10 204 343	-253 726	TOTAL DES CHARGES		10 508 069	10 134 982	-373 087
RESULTAT PREVISIONNEL							-50 000		
RESULTAT REALISE							Ecart BP/Réalisé 69 361		

		BP 2025 ACTUALISE			BP 2025 ACTUALISE
1 - RECETTES NON FLECHEES					
PRODUITS		3 111 688	CHARGES		0
RESULTAT PREVISIONNEL 2025			3 111 688		
	RESSOURCES PROPRES	2 029 398			
1.1.1	Affiliations	44 300			
1.1.2	Licences	1 985 098			
	SUBVENTIONS	1 082 290			
2.1.1	MESR subvention	1 082 290			
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL					
PRODUITS		345 474	CHARGES		1 164 000
RESULTAT PREVISIONNEL 2025			-818 526		
	RESSOURCES PROPRES	281 667		PERSONNEL CENTRALE (hors personnels détachés)	693 900
1.1.3	Assurances	95 000	3.2	Rémunération personnels (non détachés)	668 000
1.2.1	Partenariat entreprises	88 667	3.3	Stagiaires / Services civiques	25 900
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	7 000		FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	420 900
1.2.3	Partenariat fédérations	0	4.1.1	Locaux	131 400
1.2.5	Autres produits	51 000	4.1.2	Frais généraux de fonctionnement	98 600
1.2.6	Revenus financiers	40 000	4.1.3	Services extérieurs	27 800
1.2.7	Produits exceptionnels	0	4.1.3	Assurances licenciés	95 000
	SUBVENTIONS	63 807	4.1.4	Déplacements et véhicules	46 600
2.2.1	ANS subvention 2025	30 000	4.2.3	Frais financiers	5 500
2.2.1	ANS subvention Fonds dédiés 2020 - extranet	20 400	4.4	Charges exceptionnelles - Divers	0
2.3.2	Autres subventions	6 000	4.2.1	Impôts	16 000
2.3.3	FNDS quote part virée au compte de résultat	7 407		PROMOTION - COMMUNICATION	13 700
			5.1	Promotion	4 000
			5.2	Communication	9 700
			5.9	REFONTE PORTAIL EXTRANET	35 500
3 - VIE INTERNATIONALE					
PRODUITS		919 321	CHARGES		1 157 100
RESULTAT PREVISIONNEL 2025			-237 779		
	RESSOURCES PROPRES	363 321	6.1.1	FISU divers	3 250
1.2.1	Partenariat entreprises	95 000	6.1.2	Orga. Championnats du Monde FISU	2 500
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	0	6.1.3	Partic. Championnats du Monde FISU	15 000
1.2.3	Partenariat fédérations	248 321	6.1.4-6.1.5	Jeux Mondiaux Universitaires FISU	867 800
1.2.4	Recettes rencontres internationales	20 000	6.1.6	Coupes du Monde des Universités	0
	SUBVENTIONS	556 000	6.2.1	EUSA	62 200
2.2.1	ANS subvention 2025	437 000	6.2.2	Rencontres internationales sports co	120 850
2.2.1	ANS subvention report n-1 JMU	115 000	6.2.3	Rencontres internationales sports ind	66 000
2.3.2	Autres subventions	4 000	6.2.4	Divers international	1 000
			6.2.5	Déplacements des élus - International	18 500
4 - VIE FEDERALE					
PRODUITS		104 000	CHARGES		255 050
RESULTAT PREVISIONNEL 2025			-151 050		
	RESSOURCES PROPRES	24 000	7.	FORMATIONS	77 000
1.2.3	Partenariat fédérations	4 000		INSTANCES	116 750
1.2.5	Autres produits	20 000	8.1	CMN	7 000
	SUBVENTIONS	80 000	8.2	Instances statutaires élues	55 250
2.2.1	ANS subvention 2025	80 000	8.3	Autres instances	54 500
2.3.2	Autres subventions	0	8.4	Projet Fédéral - Horizon 2030	50 000
			9.	MEDICAL (hors encadrement des EDFU)	11 300
5 - VIE DES REGIONS					
PRODUITS		635 267	CHARGES		2 619 600
RESULTAT PREVISIONNEL 2025			-1 984 333		
	RESSOURCES PROPRES	136 167	10.2.2	Dotation de fonctionnement	1 159 000
1.2.1	Partenariat entreprises	54 167	10.3.6	Dotation structuration fédérale	916 000
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	35 000	10.3.7	Dotation heures district	151 100
1.2.3	Partenariat fédérations	47 000	10.3.1	Dotations organisations sportives	217 000
1.2.5	Autres produits	0	10.3.2	Frais organisations CFU	17 500
	SUBVENTIONS	499 100	10.3.3	Autres organisations/Autres dotations	97 000
2.1.2	MESR subvention heures district	151 100	10.3.4	Récompenses	62 000
2.2.1	ANS subvention 2025	343 000			
2.3.2	Autres subventions	5 000			
7 - PERSONNELS DETACHES					
PRODUITS		4 540 590	CHARGES		4 540 590
RESULTAT PREVISIONNEL 2025			0		
2.1.1	MESR subvention	4 540 590	10.4	Salaires personnels détachés	4 540 590
8 - TOTAL					
TOTAL DES PRODUITS		9 656 340	TOTAL DES CHARGES		9 736 340
RESULTAT PREVISIONNEL 2025			-80 000		

		BP 2026			BP 2026
1 - RECETTES NON FLECHEES					
PRODUITS		3 225 489	CHARGES		0
RESULTAT PREVISIONNEL 2026			3 225 489		
	RESSOURCES PROPRES	2 143 199			
1.1.1	Affiliations	44 300			
1.1.2	Licences	2 098 899			
	SUBVENTIONS	1 082 290			
2.1.1	MESR subvention	1 082 290			
2 - FONCTIONNEMENT FEDERAL					
PRODUITS		379 574	CHARGES		1 233 980
RESULTAT PREVISIONNEL 2026			-854 406		
	RESSOURCES PROPRES	274 667		PERSONNEL CENTRALE (hors personnels détachés)	694 900
1.1.3	Assurances	95 000	3.2	Rémunération personnels (non détachés)	669 000
1.2.1	Partenariat entreprises	88 667	3.3	Stagiaires / Services civiques	25 900
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	0		FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	407 600
1.2.3	Partenariat fédérations	0	4.1.1	Locaux	132 000
1.2.5	Autres produits	51 000	4.1.2	Frais généraux de fonctionnement	84 000
1.2.6	Revenus financiers	40 000	4.1.3	Services extérieurs	28 000
1.2.7	Produits exceptionnels	0	4.1.3	Assurances licenciés	95 000
	SUBVENTIONS	104 907	4.1.4	Déplacements et véhicules	47 500
2.2.1	ANS subvention 2026	30 000	4.2.3	Frais financiers	5 100
2.2.1	ANS subvention Fonds dédiés 2020 - extranet	67 500	4.4	Charges exceptionnelles - Divers	0
2.3.2	Autres subventions	0	4.2.1	Impôts	16 000
2.3.3	FNDS quote part virée au compte de résultat	7 407		PROMOTION - COMMUNICATION	14 000
			5.1	Promotion	4 000
			5.2	Communication	10 000
			5.9	REFONTE PORTAIL EXTRANET	117 480
3 - VIE INTERNATIONALE					
PRODUITS		660 500	CHARGES		948 450
RESULTAT PREVISIONNEL 2026			-287 950		
	RESSOURCES PROPRES	184 500	6.1.1	FISU divers	3 250
1.2.1	Partenariat entreprises	35 000	6.1.2	Orga. Championnats du Monde FISU	197 000
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	0	6.1.3	Partic. Championnats du Monde FISU	480 000
1.2.3	Partenariat fédérations	139 500	6.1.4-6.1.5	Jeux Mondiaux Universitaires FISU	0
1.2.4	Recettes rencontres internationales	10 000	6.1.6	Coupes du Monde des Universités	0
	SUBVENTIONS	476 000	6.2.1	EUSA	73 200
2.2.1	ANS subvention 2026	437 000	6.2.2	Rencontres internationales sports co	116 000
2.2.1	ANS subvention report n+1 JMU	-115 000	6.2.3	Rencontres internationales sports ind	66 000
2.3.2	Autres subventions	4 000	6.2.4	Divers international	1 000
2.5	DIGES subvention organisation CMU	150 000	6.2.5	Déplacements des élus - International	12 000
4 - VIE FEDERALE					
PRODUITS		104 000	CHARGES		255 800
RESULTAT PREVISIONNEL 2026			-151 800		
	RESSOURCES PROPRES	24 000	7.	FORMATIONS	77 000
1.2.3	Partenariat fédérations	4 000		INSTANCES	167 500
1.2.5	Autres produits	20 000	8.1	CMN	7 000
	SUBVENTIONS	80 000	8.2	Instances statutaires élues	56 000
2.2.1	ANS subvention 2026	80 000	8.3	Autres instances	54 500
2.3.2	Autres subventions	0	8.4	Projet Fédéral - Horizon 2030	50 000
			9.	MEDICAL (hors encadrement des EDFU)	11 300
5 - VIE DES REGIONS					
PRODUITS		635 267	CHARGES		2 666 600
RESULTAT PREVISIONNEL 2026			-2 031 333		
	RESSOURCES PROPRES	136 167	10.2.2	Dotation de fonctionnement	1 196 000
1.2.1	Partenariat entreprises	54 167	10.3.6	Dotation structuration fédérale	926 000
1.2.2	Partenariat materiel et prestations	35 000	10.3.7	Dotation heures district	151 100
1.2.3	Partenariat fédérations	47 000	10.3.1	Dotations organisations sportives	217 000
1.2.5	Autres produits	0	10.3.2	Frais organisations CFU	17 500
	SUBVENTIONS	499 100	10.3.3	Autres organisations/Autres dotations	97 000
2.1.2	MESR subvention heures district	151 100	10.3.4	Récompenses	62 000
2.2.1	ANS subvention 2026	343 000			
2.3.2	Autres subventions	5 000			
6 - PERSONNELS DETACHES					
PRODUITS		4 540 590	CHARGES		4 540 590
RESULTAT PREVISIONNEL 2026			0		
2.1.1	MESR subvention	4 540 590	10.4	Salaires personnels détachés	4 540 590
7 - TOTAL					
TOTAL DES PRODUITS		9 545 420	TOTAL DES CHARGES		9 645 420
RESULTAT PREVISIONNEL 2026			-100 000		

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com

www.sport-u.com

PILOTAGE POLITIQUE

Président - **Cédric TERRET**

president@sport-u.com

PILOTAGE TECHNIQUE

Direction Nationale

Lucie TICO - ltico@sport-u.com

